

CETTE FRANCE QUI N'EST PAS « CHARLIE »

► Après les attentats et la marche républicaine du 11 janvier, de nombreux Français ne se reconnaissent pas dans le mouvement « Je suis Charlie »

► Dans les établissements scolaires, les enseignants sont parfois désemparés face aux réactions hostiles de certains élèves, qui refusent l'unanimité

► Les « quartiers » n'ont pas défilé dimanche. Leurs habitants de confession musulmane expriment une incompréhension des caricatures de Mahomet

► Ceux qui ne sont pas « Charlie » : les tribunes de Rony Brauman, d'Ahmed Jaballah (de l'UOIF) et d'Alain Gresh et Michèle Sibony (avec un collectif)

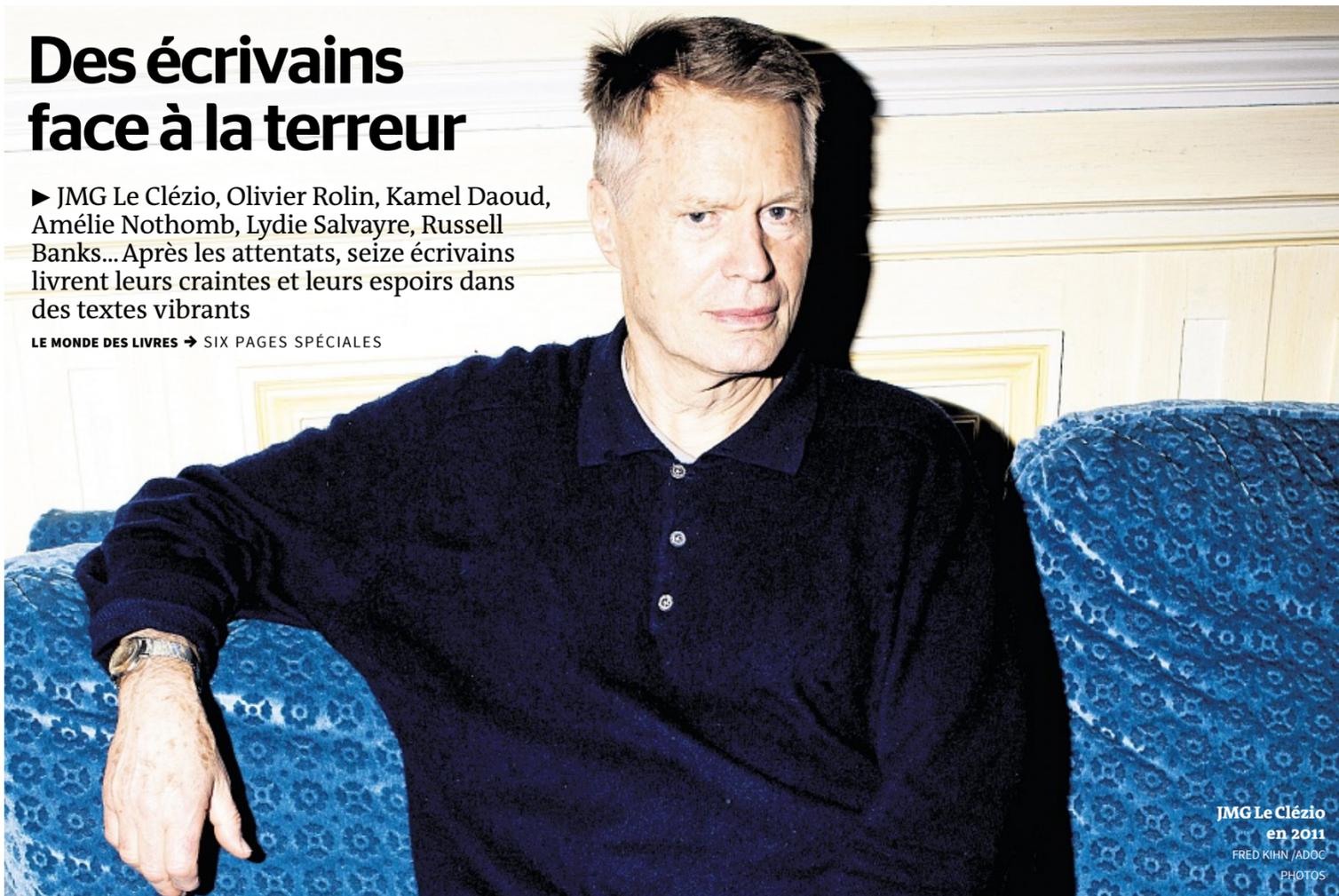
► Notre éditorial : « La liberté d'expression, la loi, le blasphème »

→ LIRE P. 2 À 4 ET 10-11, NOTRE ENQUÊTE SUR COULIBALY P. 12 ET L'ÉDITORIAL P. 25

Des écrivains face à la terreur

► JMG Le Clézio, Olivier Rolin, Kamel Daoud, Amélie Nothomb, Lydie Salvayre, Russell Banks... Après les attentats, seize écrivains livrent leurs craintes et leurs espoirs dans des textes vibrants

LE MONDE DES LIVRES → SIX PAGES SPÉCIALES



JMG Le Clézio en 2011
FRED KIHN / ADOC
PHOTOS

Hollande «sanctuarise» le budget de la défense

► Le chef de l'Etat a annoncé sur le porte-avions « Charles-de-Gaulle » une révision de la baisse des effectifs des armées

► La France mobilise 9 000 soldats sur des théâtres extérieurs et 10 500 pour « Vigipirate »

► Le Yémen inquiète particulièrement. Il est devenu un sanctuaire d'Al-Qaida dans la péninsule Arabique, qui a revendiqué tardivement les attentats de Paris

→ LIRE PAGES 5 ET 8-9

CULTURE

LA PHILHARMONIE INAUGURÉE SANS SON ARCHITECTE

PAR MARIE-AUDE ROUX

C'est un grand soir pour la Philharmonie de Paris, le premier soir. Comme Jean Nouvel et son peuple migrateur d'oiseaux, nichés au sol et sur les toits, le mélomane qui traverse ce mercredi 14 janvier la place de la Fontaine-aux-Lions, dans la nuit étoilée d'une myriade de petites lumières bleues – ce marquage bienveillant des pistes d'aéroport –, croit lui aussi à l'envol par la musique.

L'inauguration du grand auditorium parisien est placée sous surveillance maximale. Portiques dé-

tecteurs de métaux, chiens policiers et services de sécurité en alerte. Les journalistes ont été priés d'être là bien avant l'heure officielle du discours de François Hollande, initialement prévu à 19 heures.

Le président de la République est arrivé avec presque une heure de retard et, sur le visage, la solennité qu'il affiche depuis les attentats meurtriers perpétrés il y a une semaine contre *Charlie Hebdo*, avant la prise d'otages à l'Hyper Cacher de la porte de Vincennes, vendredi 9 janvier.

LIRE LA SUITE PAGE 18

LE REGARD DE PLANTU



Risques et vertus d'un euro faible

ÉCONOMIE

L'euro est tombé mercredi 14 janvier à 1,1729 dollar. Les centièmes ont leur importance : il s'agit d'un niveau inférieur à son cours d'introduction, en janvier 1999 (1,1747 dollars). Explication : l'avocat général de la Cour de justice européenne de Luxembourg a donné son feu vert aux rachats d'actifs par la Banque centrale européenne (BCE). La décision n'est pas définitive, mais les marchés tablent désormais sur une injection massive de liquidités par la BCE dans l'économie, qui pèserait sur l'euro. Enquête sur les conséquences de l'euro faible.

LIRE CAHIER ÉCO PAGE 3

ELEMAN présente

“DRÔLE ET CITOYEN”

RTL

“UNE COMÉDIE À LA KEN LOACH”

TELÉRAMA

★★★★ STUDIO CHÉ LIVE PRIX DU PUBLIC FESTIVAL D'ANGOÛLÊME ★★★★★ PREMIÈRE

DISCOUNT

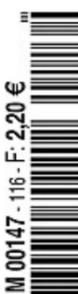
Un film de LOUIS-JULIEN PETIT

OLIVIER BARTHELEMY CORINNE MASIERO PASCAL DEMOLON SARAH SUCO M'BAREK BELKOUK ZABOU BREITMAN

3 Rue89 PREMIERE AU CINÉMA LE 21 JANVIER Direct Matin bleu



UK price £ 1,90





« L'école ne peut pas résoudre tous les problèmes de la société »

Se sentant mis en cause, ayant le sentiment que leurs élèves ont été pointés du doigt, des professeurs racontent débats et contestations

Tous les enseignants se souviennent de ce qu'ils faisaient, jeudi 8 janvier à midi, vingt-quatre heures après l'attentat contre *Charlie Hebdo*. Dans sa classe de collège à Montreuil (Seine-Saint-Denis), Benjamin Marol a écrit quelques mots au tableau : « *Les offenses commises vis-à-vis des dieux sont l'affaire des dieux.* » Une phrase de Tacite, historien romain du premier siècle de notre ère. « *Pour moi, ça correspondait bien au dessin de Tignous : celui où Dieu dit à un djihadiste : "Allah est assez grand pour défendre Mahomet tout seul"* », explique l'enseignant. Le dessinateur Tignous, l'une des douze victimes de l'attaque du 7 janvier, était connu de tous à Montreuil, poursuit, ému, M. Marol. « *Pour mes collégiens, c'est un proche qui est tombé.* »

A Saint-Denis, l'émotion a été tout aussi forte ; les débats, parfois, vifs. « *J'étais épuisé nerveusement, se rappelle Iannis Roder, professeur d'histoire-géographie en collège. Jeudi au petit matin, le principal nous avait tenu un discours de combat en salle des profs. On allait avoir des problèmes, mais il faudrait accepter le débat. Des gamins de 11-12 ans, qui menaçaient de ne pas faire la minute de silence, ont été convoqués dans le bureau du principal.* » Iannis Roder compte parmi les enseignants qui confient avoir entendu le pire : « *Charlie Hebdo l'a bien cherché* » ; les caricaturistes « *n'étaient pas tout blancs* » ; « *Dieudonné, lui, on le censure, mais pas les dessinateurs...* ». Des propos entendus en ZEP, souvent, mais pas uniquement. Dans un lycée parisien, on a vu des élèves porter un badge « Je suis Saïd ».

Tous les souvenirs ne sont pas aussi durs. Certains bouleversent encore les ensei-

nants qui les relatent. Quelques minutes avant midi, Isabelle Lagadec, la proviseure du lycée professionnel Jean-Moulin de Port-de-Bouc (Bouches-du-Rhône), a ouvert les grilles de l'établissement. « *Je voulais que cette minute de silence soit sincère, éclairée et solennelle, explique-t-elle. Les élèves qui n'étaient pas dans cette démarche, on devait l'entendre, ils pouvaient partir. Ils n'ont été qu'une dizaine à le faire.* » Beaucoup moins que ce que redoutait l'équipe.

L'INSTITUTION EN ACCUSATION

Six jours sont passés depuis que ce moment national de recueillement a été entaché de réticence, voire dans certains cas de franche opposition. Combien ? Où ? Le décompte officiel est en cours. De 70 incidents annoncés le 12 janvier, le ministère de l'éducation nationale était passé, mercredi 14, au chiffre de 200. Ce même jour, la ministre de l'éducation nationale, Najat Vallaud-Belkacem, a déclaré à l'Assemblée qu'« *une quarantaine [d'incidents] ont été transmis aux services de police, de gendarmerie, de justice, parce que pour certains, il s'agissait même d'apologie du terrorisme.* »

Quoi qu'il en soit, la contestation ne concerne qu'une minorité. Mais que dit-elle, cette minorité, de l'école ? A peine quelques heures après l'attentat contre *Charlie Hebdo*, l'institution était mise en accusation. « *Comment avons-nous pu laisser nos élèves devenir des assassins ?* », s'interrogeaient quatre professeurs d'Aubervilliers dans *Le Monde* daté du 14 janvier.

Une telle question blesse beaucoup d'enseignants, prompts à dénoncer, sur les forums de discussion, une stigmatisation de leurs élèves et des territoires où ils sont en-

gagés. Prompts, aussi, à rappeler que « *l'immédiate compassion* » n'est pas un exercice aisé. Sans compter que « *les élèves ne sont face à leurs profs que 10 % du temps, les 90 % restants sont consacrés à la famille, les amis, le quartier, les réseaux sociaux* », relativise Benjamin Marol.

« *L'école ne peut résoudre tous les problèmes de la société* » : le constat fait l'unanimité des personnels interrogés. Une petite musique reprise à l'unisson par les syndicats d'enseignants, convoqués en urgence le 12 janvier par la ministre, pour une très médiatique « *grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République* ». Et pourtant, des voix se font entendre pour dénoncer « *une instrumentalisation de l'école dans un débat qui n'est pas le sien* », comme l'écrit

« FAIRE LE LIEN AVEC LES FAMILLES, SORTIR LES JEUNES DU QUARTIER, C'EST VITAL AUTANT POUR EUX QUE POUR NOUS ! »

SETA KILNDJIAN
enseignante

Dieudonné sera jugé en correctionnelle

Placé en garde à vue mercredi 14 janvier, le polémiste Dieudonné M'Bala M'Bala sera jugé en correctionnelle pour « *apologie du terrorisme* », après avoir écrit sur son compte Facebook qu'il se sentait « *Charlie Coulibaly* », en référence à l'un des auteurs des attentats de Paris. L'audience se tiendra le 4 février. A l'issue de sa garde à vue, Dieudonné est allé jouer son spectacle au Théâtre parisien de la Main d'or. L'enquête avait été ouverte lundi, au lendemain de la diffusion de son message, supprimé par la suite. Le délit d'apologie du terrorisme peut être puni d'une peine allant jusqu'à cinq ans de prison et 75 000 euros d'amende. Elle peut être portée à sept ans et 100 000 euros si les faits ont été commis en utilisant un service de communication au public en ligne.

Bernard Girard, professeur d'histoire en collège, sur son blog le 8 janvier.

Mobilisés, tous ne l'ont pas été. « *Moi, ce sont les sciences physiques que j'enseigne, pas les sujets de société* », confie sous couvert d'anonymat un enseignant de Nîmes. Dans son lycée de centre-ville, « *plusieurs dizaines d'élèves ont quitté les lieux jeudi pour ne pas avoir à faire la minute de silence* ». Il n'a pas ouvert le débat pour autant.

« COMME SI DE RIEN N'ÉTAIT »

D'autres ont visiblement reculé devant la difficulté. « *Ce jeudi matin-là, de nombreux collègues sont venus voir la principale pour lui dire qu'ils n'avaient pas les mots, qu'ils avaient peur que ça se passe mal en classe ou que ce soit mal interprété* », raconte « *Monsieur Le Prof* », qui témoigne quotidiennement – et anonymement – sur Twitter de sa vie de jeune enseignant dans un collège de l'Ouest parisien. *L'établissement n'a donc rien organisé. Chacun des profs faisait comme il voulait. Beaucoup ont fait comme si de rien n'était. C'était assez déprimant.* »

Ce renoncement, même s'il n'était le fait que de quelques-uns, Barbara Lefebvre ne s'y résout pas. « *Quand un élève vous dit que la loi sacrée est supérieure à la loi de la République, le rôle d'un fonctionnaire, de n'importe quel enseignant, est de lui répondre* », s'indigne cette enseignante d'histoire-géographie dans un collège des Hauts-de-Seine, coauteure (avec Iannis Roder, notamment) des *Territoires perdus de la République* (Mille et une nuits, 2002). A sa sortie, l'ouvrage collectif, qui dénonçait la montée de l'antisémitisme, du sexisme et de l'homophobie à l'école, a fait polémique, dans les rangs de la gauche, notamment. Douze ans après, Bar-

Des représentants des syndicats lycéens lors de leur rencontre avec Najat Vallaud-Belkacem, à Paris, le 12 janvier.

ALBERT FACELLY / DIVERGENCE

bara Lefebvre ne constate « aucune amélioration sur le terrain ».

Jean-Pierre Obin, inspecteur général honoraire de l'éducation nationale, déplore, lui, « une aggravation, car, au niveau international, ça c'est aggravé ». « Il y a dix ans, on m'a raconté que des élèves étaient arrivés au collège en chantant les louanges de Ben Laden. Aujourd'hui, ce sont leurs petits frères qui parent faire le djihad. » En 2004, M. Obin a rédigé un rapport – lui aussi critiqué – sur les signes d'appartenance religieuse dans l'école. Resté plusieurs mois dans les tiroirs du ministre, il mettait en évidence la montée des communautarismes.

LE DÉFI DU VIVRE-ENSEMBLE

Comment relever le défi du vivre-ensemble en l'absence de mixité sociale et scolaire ? Dans le collège des quartiers nord de Marseille où Seta Kilndjian enseigne depuis quinze ans, 95 % des élèves sont musulmans. Plus de la moitié sont des Comoriens. « C'est très difficile de les détacher du seul rapport avec le quartier, explique la jeune femme. Ils y fréquentent les associations, les écoles coraniques, les mosquées... Je ne porte aucun jugement, mais la difficulté, pour nous enseignants, c'est que nous ne savons pas comment nous y associer. Avec les familles, la communication est souvent gênée par le barage de la langue. Quand on pose une question aux élèves, ils répondent "Oui, Madame", mais on a parfois l'impression que cela glisse sur eux, qu'on n'a pas de prise sur ce qu'ils pensent. »

Lundi 12 janvier, Seta Kilndjian en a fait l'amère expérience. Après un jeudi très difficile – « la minute de silence avait été contestée dans toutes les classes du collège », dit-elle –, l'enseignante avait eu le sentiment, vendredi, de parvenir à faire passer à sa classe le sens d'une caricature. « Mais lundi, ces mêmes élèves sont arrivés les poings serrés. Avant même de me dire bonjour, ils m'ont signifié qu'ils n'étaient pas d'accord, que les images des attentats étaient un montage... » Une réunion de toute l'équipe a été convoquée en urgence pour passer « du constat à l'action », poursuit M^{me} Kilndjian : « Faire le lien avec les familles, sortir les jeunes du quartier, c'est vital autant pour eux que pour nous ! »

THÉORIE DU COMLOT

« Mes élèves sont en vase clos, mais la mixité, ce n'est pas nous qui pouvons la décréter », soupire Benjamin Marol. Pour l'enseignant de Montreuil, ce n'est peut-être pas le plus grave : « Le problème central, le nœud, c'est la faille du langage. Ils n'arrivent pas à décoder, à maîtriser les concepts, faire la différence entre blasphème et racisme, entre offense et préjudice ou entre opinion et délit... » Même constat chez Iannis Roder, à Saint-Denis : « Nous avons dans notre collège un contingent d'élèves qui se débattent avec 500 mots. Sur eux, tout glisse. Ils sont incapables d'abstraction et ils se construisent un monde simple et manichéen qui n'est pas celui dans lequel ils vivent. »

Mais comme ils sont aussi « hyperconnectés », ils se nourrissent de ce que Benjamin Marol appelle « une sous-littérature » laissant libre cours aux théories les plus fumeuses. Celle du complot fait des ravages. « Lutter contre le complotisme est l'un des défis à relever », estime M. Marol.

Il y en a bien d'autres, à commencer par la formation des professeurs, auxquels on demande d'enseigner la laïcité et le fait religieux mais aussi d'être incollables sur le droit, l'utilisation d'Internet, les médias... Tous le reconnaissent : c'est une réponse précise, argumentée, documentée, tenant l'émotion à distance, qui fait avancer le débat et permet aux jeunes de s'élever.

Après une nuit blanche suite à l'attaque de Charlie Hebdo, passée à relire l'histoire de la République, Zimba Benguigui, enseignante d'arts appliqués dans le 20^e arrondissement de Paris, est arrivée dans son établissement avec une conviction : la nécessité de se donner du temps « pour écouter les élèves ». « Et c'est eux qui ont pris l'initiative de se recueillir. » Dans cet établissement chargé de prendre en charge des adolescents en grande difficulté scolaire et sociale, parfois handicapés, le temps est, depuis, comme suspendu. « Impossible de faire cours depuis mercredi, raconte M^{me} Benguigui. Les jeunes ont besoin de parler, ils oublient la récré... La prise de conscience a jailli. On frôle parfois le concours d'éloquence. Je suis éblouie. » ■

MATTEA BATTAGLIA ET BENOÎT FLOC'H

Un professeur de Mulhouse suspendu pour avoir montré des caricatures en classe

Des élèves et des parents ont été choqués par l'initiative de cet enseignant

Voilà une affaire gênante pour l'institution scolaire. En pleine « grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République », lancée le 12 janvier par la ministre de l'éducation nationale, Najat Vallaud-Belkacem, un enseignant de Mulhouse est suspendu quatre mois. Il lui est reproché par sa hiérarchie l'utilisation « sans discernement », avec ses collègues de classe de 4^e, de caricatures de Charlie Hebdo.

Le cadre n'est pas des plus faciles : le collège François-Villon, où ce professeur d'arts plastiques est affecté depuis huit ans, est en zone d'éducation prioritaire – il sera même, à la rentrée 2015, classé « REP + », le noyau dur des ZEP. Jeudi 8 janvier, le lendemain de l'attentat qui a visé la rédaction de l'hebdomadaire, l'enseignant – qui n'a pas souhaité pour l'instant s'exprimer – a débuté son cours en sortant de son sac des dessins de presse, et suscité l'émotion parmi ses élèves. A partir de là, les versions que Le Monde a pu recueillir divergent.

Pour le rectorat, il a présenté, « sans explication aucune », une caricature de Mahomet nu, en lançant à sa classe « vous devez regarder ça ».

« Lorsqu'un élève a répondu "Moi, ça me gêne", il aurait commencé à crier violemment : "Je suis le chef de mon cours, c'est moi le maître ici... Tu peux sortir ta kalachnikov !" » « Ce n'était pas maîtrisé, c'était violent », estime le recteur de l'académie de Strasbourg, Jean-Pierre Gougeon, sur la base des témoignages d'une « vingtaine d'élèves ». « Cela s'est fait de manière frontale et sans stratégie pédagogique », renchérit un cadre du rectorat. Elèves et parents ont été choqués. « C'est la principale qui nous a alertés », affirme le recteur.

Les syndicats, eux, s'ils reconnaissent de l'émotion chez l'enseignant, mettent aussi en avant son professionnalisme. « Il avait préparé sa séquence la veille, autrement dit, le jour même de l'attaque contre Charlie Hebdo », assure Jean-Marie Koelblen, secrétaire départemental de la FSU, la principale fédération de l'éducation.

« Maladroit » mais « impliqué »

M. Koelblen ne nie pas que des paroles fortes ont été prononcées, que l'enseignant a « balancé son sac par terre en arrivant dans sa classe » et lâché : « Je suis le chef ici », quand des élèves n'ont pas voulu regarder le dessin. Mais il af-

Le rectorat justifie la mesure par le souci de « protéger la communauté éducative et l'enseignant lui-même »

firme que « des débats ont eu lieu en classe ». Des discussions « assez fortes », avec des « points de vue argumentés de trois élèves ».

Le lendemain, vendredi, c'est une mère d'élève qui serait venue montrer à la principale un texte circulant entre parents et dans lequel certains « appellent à manifester si le professeur reste là ». Un professeur qui peut être « parfois maladroit », mais « très impliqué », assure M. Koelblen, en soulignant qu'il a fait le choix d'être affecté dans ce « quartier prioritaire » de Mulhouse, à forte population maghrébine et turque. « C'est un enseignant qui a déjà eu des problèmes relationnels avec les élèves et les parents, confie un collègue qui souhaite conserver

l'anonymat. Il est dans l'esprit Charlie Hebdo, c'est-à-dire dans la provocation, et ce n'est pas toujours très bien vécu. »

Pour le SNES-FSU, cette suspension est une façon d'« acheter la paix sociale ». « L'institution, qui a peur de troubles à l'ordre public, donne satisfaction à un groupe de parents », estime un responsable syndical. « On est en pleine contradiction avec le discours officiel : d'un côté, on prône une mobilisation de l'école sur les valeurs républicaines. De l'autre, on envoie implicitement le message aux professeurs qu'il ne faut pas trop s'aventurer dans la défense de ces valeurs, que c'est risqué », déplore-t-il.

Pendant quatre mois, le professeur incriminé ne pourra pas faire cours, mais il sera rémuni. « La décision de le suspendre n'a pas été prise à la légère, explique le recteur, c'est une mesure visant à veiller au bon fonctionnement du service public, à protéger la communauté éducative et l'enseignant lui-même. » Ce besoin de « protection », la FSU l'entend, mais elle met en avant « une équipe enseignante solidaire et très touchée par cette suspension ». ■

MATTEA BATTAGLIA ET AURÉLIE COLLAS AVEC BENOÎT FLOC'H

A Senlis, le fantasme de l'affaire « Charlie »



Devant le lycée professionnel Amyot-d'Inville, à Senlis (Oise), le 14 janvier. OLIVIER CORET/DIVERGENCE POUR « LE MONDE »

SEN LIS (OISE) — envoyée spéciale

Pour qui voudrait illustrer les divisions de la société française, le décor est idéal. Le lycée Hugues-Capet et le lycée Amyot-d'Inville : deux établissements situés côte à côte à Senlis, dans l'Oise. L'un général, l'autre professionnel. L'un accueillant les élèves de la ville, socialement plus favorisés, l'autre, ceux de toute la Picardie.

Deux groupes inégalement dotés qui se partagent un même site scolaire, une même cantine, un même trottoir, et qui se regardent en chiens de faïence. Deux familles socio-culturelles globalement distinctes qui se mélangent peu, se toisent, se jalouent, se cherchent, se bagarrent. Il y a « les Capet », et il y a « les Amyot ».

Y aurait-il désormais les « Je suis Charlie » et les « Je ne suis pas Charlie » ? La procureure de la République de Senlis, Amélie Cladière, a ouvert une enquête judiciaire, mercredi 14 janvier, à la suite d'un article inquiétant paru

dans Le Parisien le matin même.

Le quotidien rapporte l'un de ces « accrochages » coutumiers entre les deux établissements, en précisant que le dernier survenu, lundi 12 janvier, a « pris cette fois une tout autre dimension ». Des jeunes d'Amyot-d'Inville seraient venus crier qu'ils allaient « buter du Charlie Hebdo ». Ces derniers jours, ils auraient provoqué ceux de Hugues-Capet en leur lançant : « Alors, il est où Charlie ? » L'une des deux signataires de l'article indique que ces propos lui ont été rapportés par « des témoins ».

Dans la mesure où ils constituent une apologie du terrorisme ou sont susceptibles d'inciter à la haine raciale, nationale ou religieuse, ces propos présumés ont décidé M^{me} Cladière à confier une enquête à la gendarmerie « afin de vérifier les informations du Parisien ». Les échauffourées sont fréquentes entre les deux lycées, mais, selon elle, « toujours sans gravité et correctement gérées ». Jusqu'à la parution de l'article, dit au Monde la procureure, elle

n'avait « eu connaissance d'aucun fait se rapportant à l'attentat contre Charlie Hebdo, et la gendarmerie non plus ». « Jusqu'à présent, aucun élément ne corrobore cette information », note-t-elle.

Devant le lycée Amyot-d'Inville, le 14 janvier, un groupe d'élèves raconte la bagarre de la veille. Anaïs, qui comme ses camarades, a requis l'anonymat : « Les Capet, ils croient qu'ils sont les plus forts. Résultat : les Amyot ils leurs montrent que non. C'est tout. » Junior : « Les Capet, ils nous prennent de haut, c'est des fils à papa, des riches, mais c'est pas vrai qu'on est des délinquants et eux des bien élevés. »

Poison lent

Et Charlie, dans tout ça ? Camille, Alyssa, Junior, en chœur : « Rien à voir, on calcule pas le truc Charlie. Y a des débats normaux entre nous, pas entre les deux lycées. » Charline, dans le même groupe, bien que « de Capet » : « Rien à voir avec "Je suis Charlie" ou "Pas Charlie". Il y en a qui répètent des phrases comme à la télé, mais c'est tout. »

Les proviseurs de Capet et d'Amyot-d'Inville, Philippe Jamet et Françoise Balossier, ont recueilli les témoignages des victimes, des agresseurs et des élèves présents. Ils sont formels : « Personne n'a fait allusion à Charlie Hebdo. » Il s'agissait d'un « jeu dangereux » qui consistait, pour les Amyot, à former une haie à la sortie de cantine, à bousculer les Capet et à tabasser le premier qui réagirait.

Le premier garçon à dire « Tu m'fais quoi, toi ? » a été roué de coups. Une fille a reçu des crachats et des insultes. Une prof « de Capet » a mis fin à la partie. Le garçon souffre de contusions. Selon les proviseurs, la victime et le meneur de jeu ne se connaissent pas. Ce dernier doit passer en conseil de discipline. Les familles des victimes n'ont pas déposé plainte. L'attentat de Charlie Hebdo a distillé ce poison lent : le fantasme. Les proviseurs redoutent « cette spirale dangereuse où la peur incite à tort à tout connecter au contexte national ». ■

MARION VAN RENTERGHEM

La banlieue tirillée entre « Charlie » et « pas Charlie »

Peu de gens des quartiers sont allés manifester le 11 janvier. Beaucoup se disent blessés par les caricatures

On les a peu vus dans les défilés de la marche républicaine dimanche 11 janvier. Peu entendus aussi quand ils ont tenté de dire qu'ils n'étaient « pas Charlie ». Depuis une semaine, les habitants de banlieues oscillent. Entre le désir de partager leur tristesse, de montrer leur solidarité avec les familles des victimes et le rejet des caricatures de Mahomet qu'avait publiées *Charlie Hebdo* en 2006.

Parce que les trois meurtriers sont des jeunes qui ont grandi dans les quartiers, qu'ils y ont fréquenté l'école, les structures d'accueil jeunesse des villes, les colonies de vacances... avant de s'égarer dans l'extrémisme religieux, l'attaque contre *Charlie Hebdo* mercredi 7 janvier et celle de l'Hyper Cacher, porte de Vincennes à Paris, le 9, obligent à se poser des questions, au plus vite.

« Leur enfance ressemble à celle de beaucoup de jeunes autour de nous. Ceux-là sont rentrés en radicalisme mais ils ne sont pas les seuls. Il y a encore trop de gamins comme eux, entraînés par des espèces de frères qui viennent racoler dans les cités », s'inquiète Laetitia Nonone, présidente de l'association Zonzon 93 de Villepinte (Seine-Saint-Denis), une structure qui fait de la sensibilisation sur l'univers carcéral. Alors cette violence, bien sûr qu'elle la condamne. « On se bat tous les jours contre dans nos quartiers », lâche-t-elle.

Quand on interroge les plus impliqués, qu'ils habitent Grigny, Villepinte, Cergy-Pontoise, qu'ils soient parent, militant associatif, croyant ou pas, les premiers mots de ces Français de culture musulmane sont d'abord l'effroi. « Commen'importe quel humain », disent-ils d'un même élan. Ils hésitent souvent, eux qui sont souvent confrontés aux morts violentes dues aux bagarres de quartier ou à la misère. « Personne ne comprend, un être humain ne peut accepter ça », lâche Moussa Camara, salarié d'une entreprise de télécoms dans le Val-d'Oise et militant associatif. Zouina Meddour, femme engagée à Blanc-Mesnil (Seine-Saint-Denis), est « sous le choc » : « comment faire pour que cela ne se reproduise pas ? », s'interroge la quadragénaire.

Ils ont cependant été peu nombreux à se joindre aux manifestations de soutien à *Charlie*. Comme si ce monde qui défilait n'était pas le leur. Assister à un rassemblement près de chez eux, avec ceux qu'ils connaissent, certains l'ont fait. Mais rejoindre ces cortèges aux accents d'« union nationale », ce n'était pas pour eux, ont-ils pensé. Beaucoup n'ont pas l'habitude de manifester, de s'afficher

Certains se sont rassemblés près de chez eux, mais ont jugé que les cortèges d'« union nationale » n'étaient pas pour eux



Rassemblement du collectif Pas sans nous en solidarité avec les victimes des attentats, devant la préfecture de Bobigny, le 12 janvier. H. LEQUEUX/HANSLUCAS POUR « LE MONDE »

pour revendiquer. « Ce n'est pas dans la culture des familles de banlieue, et ce n'est pas leur monde », remarque Yazid Kherfi, ancien brasseur devenu « médiateur ambulante » à Mantes-la-Jolie (Yvelines).

« Poudre aux yeux »

Laetitia Nonone a préféré rester aux pieds des tours de sa cité, la radio allumée pour suivre le défilé à distance. « Ma place était là, dans mon quartier », dit cette trentenaire énergique, aux cheveux cachés par un turban. « La marche, je la comprends. Mais c'est un peu de la poudre aux yeux. Une manière de cacher la misère des banlieues, de ne pas parler des pauvres, du chômage, du manque de moyens humains sur le terrain, reprend son ami Aboubakar Sakanoko, de Grigny (Essonne). Pourquoi ce sont toujours les derniers du classement qui se retrouvent profs chez nous ? C'est comme ça dans tous les domaines et ça dure depuis trente ans », insiste ce grand gaillard, animateur d'insertion à Massy.

Mais le « Je ne suis pas Charlie » ne s'arrête pas à ces doutes. C'est surtout l'expression silencieuse d'un rejet d'un journal qui se moquait de l'islam. Une incompréhension totale vis-à-vis de caricatures. Ces Français musulmans, pratiquants ou non, se sont sentis d'abord blessés. « Ça se fait pas », dit-on un peu partout. « Ridiculiser le Prophète ainsi, ce n'est pas acceptable », assure Yazid Kherfi. « On touche à quelque chose de sa-

cré aux yeux des musulmans. Cet humour n'est pas compris », commente aussi Moussa Camara.

« Aller manifester c'était comme cautionner ces caricatures. Même si on avait envie d'être dans l'élan collectif, c'était pas possible avec ce slogan "je suis Charlie" », ajoute Abdellah Boudour, animateur d'Argenteuil (Val-d'Oise). Rachida Hanane, du collectif Sorties scolaires avec nous de Blanc-Mesnil, est très remontée : « On veut bien la liberté d'expression mais ces dessins pour moi sont irresponsables. »

Même les plus éloignés de la religion ne se sont pas reconnus dans l'émotion républicaine. Pour eux, cet unanimité était suspect. « Je n'ai pas eu envie de prendre part à un mouvement de masse communiant comme si tout était réglé. J'avais besoin de réfléchir à ce qui nous avait conduits là », explique M^{me} Meddour. « Dommage que cette solidarité n'existe que quand il y a des victimes », lâche Feirouz Benamar, parent d'élèves de Blanc-Mesnil.

« Manque de tradition politique »

Les plus politisés ont aussi refusé de défilier derrière des dirigeants honnis comme le premier ministre israélien Benjamin Netanyahu. Ou se sont sentis récupérés par les politiques avec une manifestation vécue comme orchestrée par le gouvernement.

Nordine Iznasni fait presque figure d'exception : lui a participé au rassemblement dès le mercredi

« Il y a un manque de tradition politique pour comprendre que le blasphème n'existe pas en France »

NORDINE IZNASNI
ancien du Mouvement de l'immigration et des banlieues

puis a défilé dimanche. Mais lui fait partie de ces militants des années 1980, qui ont fait la Marche pour l'égalité, ont été nourris à *Hara-Kiri* et *Charlie Hebdo*. C'était leurs références, leur univers, autant que ceux de leurs potes Français de l'époque. « Il y a un manque de culture, de tradition politique pour comprendre que le blasphème n'existe pas en France. Aujourd'hui les gens pensent que la religion, c'est tout... », se désole cet ancien du Mouvement de l'immigration et des banlieues. Il relève une distance qui s'est creusée avec le reste de la société : « quand on se sent une minorité rejetée, que les insultes envers les musulmans se multiplient, qu'on s'imagine des ennemis autour de soi, cela génère une culture du repli », explique-t-il. Ils sont nombreux à souligner ce repli, provoqué par la manière

dont ces habitants des banlieues se sentent oubliés, relégués.

À l'heure où toute la France s'interroge sur ce qu'il adviendra après l'élan du 11 janvier, beaucoup se demandent de quoi l'avenir collectif sera fait. « Tout le monde est perdu, les musulmans comme les autres : est-ce qu'on doit faire confiance ou se méfier, se replier ? », interroge M. Boudour. « On a beau faire 1 000 actions, montrer une image positive des quartiers, ces trois tueurs fous ont détruit tout notre travail. On doit recommencer à zéro », dit-il.

Pourtant, au-delà des doutes, sur le terrain, ils sont nombreux à dire que c'est peut-être le moment de tirer à nouveau la sonnette d'alarme sur la situation des quartiers. Mais aussi à interroger l'organisation de l'islam en France. « On a des imams qui ne connaissent pas la communauté, qui ne sont pas sur le terrain », dit M. Boudour. Ils plaident pour trouver d'« urgence » des espaces de discussion avec les jeunes. Et éviter certains délires complottistes : « cela va tellement vite avec les réseaux sociaux et les télé. Il faut qu'ils puissent exprimer leurs rancœurs et leurs attentes », dit M^{me} Meddour. Reste aux autorités à l'entendre. Une demande de réunion a été faite à la mairie par des jeunes de la Grande Borne. Elle a été refusée par la préfecture : « trop sensible » en plein Vigi-pirate. Idem à Villepinte. ■

SYLVIA ZAPPI

LE CHIFFRE

200

manifestants

La coordination Pas sans nous, sorte de syndicat des banlieues créé en septembre 2014, a tenté de rassembler des habitants des quartiers populaires en solidarité avec les victimes des attentats contre *Charlie Hebdo* et l'Hyper Cacher de la porte de Vincennes à Paris, et à Montrouge (Hauts-de-Seine). Après avoir organisé un cortège dans la marche républicaine du 11 janvier, Mohamed Mechmache, son coprésident, les a appelés à se rassembler devant la préfecture de Bobigny, lundi 12 janvier. Avec à peine 200 personnes, responsables associatifs, élus de banlieue, citoyens, mais très peu de jeunes des quartiers, la manifestation est restée toute symbolique. Sur le parvis, une banderole résumait leurs préoccupations : « Stop à la violence et aux extrémismes de tout bord. Stop aux amalgames et stigmatisations ».

france
L'international
à la loupe

nicolas demorand | un jour dans le monde
du lundi au vendredi 18h20

Armée: Hollande prêt à revoir la baisse des effectifs

Le président veut réviser le rythme des réductions programmées

PORTE-AVIONS « CHARLES-DE-GAULLE » - envoyée spéciale

Le budget de la défense « est sanctuarisé » : le chef de l'Etat pouvait-il promettre autre chose lors de ses vœux aux armées, sept jours après les attentats qui ont traumatisé la France, suivis de la mobilisation inédite – de 10 500 soldats sur le territoire national ? Ce fut « un moment exceptionnel », « une épreuve », a déclaré François Hollande mercredi 14 janvier, sur le porte-avions Charles-de-Gaulle qui part en mission.

Le chef de l'Etat fait une nouvelle promesse. « Je suis très vigilant quant au niveau des effectifs militaires, quant aux restructurations prévues. (...) La situation exceptionnelle doit nous conduire à revenir sur le rythme des réductions programmées sur les trois prochaines années. Ce rythme doit être adapté. » Un conseil de défense se réunira dès mercredi 21 janvier pour en décider.

Les 7 500 suppressions d'emploi déjà inscrites au budget 2015 se feront. Après, c'est à voir : le plan visait encore 7 500 suppressions en 2016, puis 7 300 en 2017, 3 500 en 2018 et aucune en 2019. Le ministère de la défense espère une réduction de la facture globale de 10 à 15 %. Mais les espoirs risquent d'être déçus. Dans l'entourage du président, on indique que si le rythme peut ralentir, l'objectif global de réduction ne changera pas.

Dans cette affaire, pourtant, il existe bien une union sacrée. Mardi, le député UMP Xavier Bertrand écrivait une lettre ouverte à

M. Hollande lui demandant « so-lennellement » de surseoir à la baisse des effectifs pour tirer les leçons de la crise récente.

L'exécutif a déclaré « la guerre au terrorisme », et il avait devant lui deux pièges, dans le climat sécuritaire provoqué par les attentats. Le premier était celui d'une rupture avec une armée surengagée, mais toujours plus sous-budgétisée. Cette contradiction, de plus en plus soulignée à droite, devenait incohérence, quand, en ce début 2015, la France envoie pour « assurer la sécurité des Français » 9 000 soldats en opérations extérieures et 10 500 autres dans Vigipirate alerte attentat. Le plan n'avait jamais été porté à ce niveau. Il s'agit d'« une opération intérieure d'une ampleur inégalée, a souligné le chef de l'Etat dans le hangar à avions du Charles-de-Gaulle. Jamais dans notre histoire récente il n'y a eu un tel déploiement, avec une telle rapidité. »

Dans les armées, on attend que le président en tire des conséquences. « Le moment où est née la guerre contre le djihadisme, dans les années 1990 contre les GIA, est aussi celui où on a com-

10 000 soldats déployés en France, c'est le maximum prévu. Les chefs militaires le jugent insuffisant



François Hollande sur le « Charles-de-Gaulle », mercredi 14 janvier. ANNE-CHRISTINE POUJOLAT/AFP

mencé à réduire l'effort de protection des Français et à parler des territoires perdus de la République, commente le colonel Michel Goya, officier chercheur. Les budgets de la défense, de l'intérieur et de la justice représentaient alors 4,5 % du PIB [l'équivalent de 83 milliards d'euros] contre 2,8 % [50 milliards] aujourd'hui. »

La loi de programmation militaire qui fixe l'effort de défense 2014-2019 ? « Je me suis engagé à la respecter pour 31,4 milliards d'euros, et ce chiffre-là est sanctuarisé », assure, une fois encore, le président. Trouvera-t-on les 2,3 milliards de recettes exceptionnelles nécessaires pour boucler l'exercice 2015 ? « Ces crédits-là, ces ressources-là, seront strictement maintenus », a redit le chef de l'Etat. Les équipements ? « Tout sera exécuté comme prévu. » Les réformes ? « Elles seront faites. » Et même le droit d'association des militaires, après l'injonction récemment faite par la Cour euro-

péenne des droits de l'homme.

Aujourd'hui, les armées sont engagées au-delà du contrat opérationnel que François Hollande a lui-même fixé en 2013 dans le Livre blanc. Et les chefs militaires ont des doutes sur l'avenir. Les armées doivent supprimer 34 000 postes sur la programmation 2014-2019, supportant l'essentiel des baisses d'effectifs de l'Etat. En une décennie, depuis 2009, la défense aura ainsi perdu 82 000 militaires et civils. C'est une perte de « 25 % des effectifs », rappelle le chef d'état-major des armées, Pierre de Villiers.

Une force d'appui

Au moment où le porte-avions part avec ses 2 000 militaires pour participer dans quelques semaines aux opérations en Irak, le ministre de la défense ne proposait pas par hasard 10 000 soldats en France. C'est le maximum prévu. Les chefs militaires le jugent insuffisant pour surveiller l'ensemble

des points sensibles. Mais le nombre avait un avantage : démontrer que la guerre ne se mène pas qu'avec de la haute technologie, mais aussi avec des hommes.

Le deuxième piège était celui d'un débat sur la militarisation des actions de sécurité publique. Sur ce sujet, les mots présidentiels ont été très précis. La mission de protection de Vigipirate a été assurée « sans que l'armée se confonde avec la police ou la gendarmerie », a insisté M. Hollande. « Réactivité » et « complémentarité », voilà les maîtres mots. Le chef de l'Etat a ainsi rappelé quelle était selon lui l'exacte place des armées dans la protection des Français. Les militaires continueront de ne former qu'une force d'appui, à la sécurité publique, derrière les gardes mobiles, les CRS, et les autres policiers.

En 2005, lors des émeutes qui ont secoué les banlieues, le gouvernement de Dominique de Villepin avait été tenté de faire inter-

venir l'armée. La haute hiérarchie militaire lui avait fait part de sa plus vive opposition. Dans le contexte actuel, « l'armée est là pour apporter de la sérénité, pas pour créer de l'angoisse », aime à dire le chef d'état-major de l'armée de terre, le général Jean-Pierre Bosser.

M. Hollande ne prononce pas le mot « ennemi intérieur », qu'une frange de militaires ne désapprouve pas. Il a distingué les « attaques venues de l'intérieur » et les « menaces venant de l'extérieur ». Pour lutter sur le territoire, le président dit compter aussi sur les réservistes, sans préciser comment améliorer un système dont les faiblesses ont été examinées dans bien des rapports parlementaires.

Vigipirate alerte durera encore quinze jours au niveau alerte attentat, « le temps pour poursuivre les enquêtes et évaluer les menaces extérieures », a souligné mercredi un membre de l'entourage du chef de l'Etat. ■

NATHALIE GUIBERT

Après l'« union nationale », la politique reprend ses droits

Le PS propose aux autres partis un « pacte national de combat contre le terrorisme », fraîchement accueilli par l'UMP et le Parti de gauche

Après l'« union », le « pacte ». Les dirigeants socialistes le savent ; depuis la marche sans précédent du 11 janvier en hommage aux victimes des attentats, depuis l'union transpartisane exceptionnelle de mardi à l'Assemblée, ils ont de l'or entre les mains. Et espèrent arriver à ne pas le transformer trop vite en sable. C'est pourquoi, mercredi 14 janvier, lors de ses vœux, le premier secrétaire du Parti socialiste a souhaité faire perdurer cet esprit de rassemblement qui semble tant plaire aux Français.

« Nous sommes dans l'unité nationale et depuis la séance d'hier à l'Assemblée, quasiment dans l'union sacrée », s'est réjoui Jean-Christophe Cambadélis, appelant à un « pacte national de combat contre le terrorisme » avec tous les partis « républicains ». Sans tarder, le Parti de gauche a « décliné » l'offre, estimant que « ce n'est pas la bonne démarche politique ». « Ce qui nous est proposé, c'est de commencer à construire un cadre d'union nationale. Ce cadre, c'est l'habillage d'une tentative de réhabilitation du PS, en faisant oublier les racines de la divergence qui nous sépare, qui est la question sociale et la lutte contre la finance », justifie Jean-Luc Mélenchon.

Pourtant, le reste de la gauche semble approuver. « Les partis peuvent dialoguer dans un esprit républicain pour définir un espace

de débat commun et des frontières à ne pas dépasser », admet l'écologiste Sergio Coronado (Français de l'étranger), appuyé par son collègue Eric Alauzet (Doubs) pour qui « cela mérite d'être tenté ». « Le moment n'a jamais été aussi favorable pour identifier certains sujets sur lesquels se mettre en cohérence », estime, quant à elle, Michèle Delaunay (PS, Gironde). L'ancienne ministre aux personnes âgées en est sûre : « Les Français l'attendent et nous aussi. Travailler ensemble, c'est un besoin qui devient une exigence en temps de crise. »

« Union » ou « unité »

Même chose pour François Loncle (PS, Eure) qui tient à « différencier l'union nationale, forcément provisoire, et l'unité nationale, qui peut durer », rappelant, par exemple, que le projet de loi antiterroriste avait été adopté à la quasi-unanimité le 13 novembre 2014. « Totalement favorable » à la proposition de M. Cambadélis, le radical de gauche Alain Tourret (Calvados) s'appuie, lui, sur le travail effectué en collaboration avec Georges Fenech (UMP, Rhône) sur la révision des condamnations pénales, en 2014, salué par tous et qui avait abouti à l'adoption d'un texte de loi. « Cela est donc possible et doit continuer à exister, plaide-t-il, même si la stratégie de Nicolas Sarkozy semble aller dans le sens contraire. »

« Travailler ensemble, c'est un besoin qui devient une exigence en temps de crise »

MICHÈLE DELAUNAY
députée PS de Gironde

S'ils étaient prêts à se lever, mardi, pour applaudir Manuel Valls et à soutenir certaines de ses propositions, les parlementaires UMP ne veulent pas laisser le PS dicter l'agenda. Les dirigeants du parti avaient déjà peu apprécié que M. Cambadélis prenne l'initiative de la marche républicaine de dimanche. Et ils accueillent fraîchement sa dernière idée. « Le gouvernement doit entendre les propositions des partis. Mais les formations n'ont pas à essayer de tirer un avantage de la situation », estime Patrick Ollier (Hauts-de-Seine).

Les partis ne devraient pas être en première ligne, selon eux. Une position ambiguë. Car, dans le même temps, leur propre président, Nicolas Sarkozy, s'activait. Mercredi, il recevait ses anciens ministres de l'intérieur et plusieurs parlementaires rue de Vaugirard. Et le président de l'UMP a lui aussi lancé une salve de propositions comme l'instauration de la peine d'indignité nationale

pour les terroristes français ou la création de centres de « déradicalisation » pour les djihadistes condamnés. Des initiatives qu'il s'est empressé de publier dans un communiqué. L'ancien chef de l'Etat se mêle donc au débat et compte bien coordonner l'action de ses parlementaires. Les députés UMP vont s'organiser en groupe de travail et espèrent être entendus par la majorité.

« Les partis ont leur rôle mais les décisions doivent se prendre dans le cadre parlementaire. Nous pouvons nous retrouver sur un certain nombre de propositions faites par Manuel Valls, mais cette fois-ci l'attitude du gouvernement doit changer », prévient Sébastien Huyghe (Nord), porte-parole de l'UMP. Ce dernier n'a toujours pas digéré que certains amendements de son groupe ne soient pas retenus lors des discussions sur la dernière loi antiterroriste. Pourtant certains sujets agités par la droite à l'époque, comme la pénalisation de la consultation de sites Internet terroristes, refont surface.

L'autre point de divergence entre les deux groupes parlementaires est que l'UMP exige toujours la mise en place d'une commission d'enquête sur les récents attentats, alors que la majorité préfère une mission d'information. « Comment trois Français ont pu préparer ces attentats et tuer dix-sept personnes ? Il faut diagnostiquer les

faillites avant d'aller plus loin et il n'y aura pas d'unité nationale durable s'ils cherchent à cacher des choses », estime Daniel Fasquelle (UMP, Pas-de-Calais).

Après La Marseillaise à l'unisson, mardi, les formations commen-

cent doucement à faire entendre leur propre petite musique dans les couloirs de l'Assemblée. « La vie, comme la politique, doit reprendre ses droits », conclut M. Ollier. ■

HÉLÈNE BEKMEZIAN,
OLIVIER FAYE ET MATTHIEU GOAR

france culture C'EST POUR VOUS

LA GRANDE TABLE

CAROLINE BROUÉ
DU LUNDI AU VENDREDI / 12H-13H30

Retrouvez la rédaction du supplément « Culture & Idées » du Monde chaque vendredi dans l'émission

en partenariat avec Le Monde

Écoute, réécoute, podcast
franceculture.fr

« Il ne faut pas d'écoutes policières sans contrôle »

Jean-Marie Delarue, chargé du contrôle des interceptions, veut des contre-pouvoirs à l'activité des services

ENTRETIEN

Jean-Marie Delarue, président de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS), l'autorité qui contrôle les écoutes non judiciaires, est désormais la cible des services qui voient d'un mauvais œil son indépendance. Alors que le gouvernement veut accélérer l'adoption d'une loi visant à renforcer les moyens des services de renseignement, le conseiller d'Etat entend laisser une grande marge de manœuvre aux enquêteurs, à condition que leurs pratiques soient légales et contrôlées. La pression, dans la coulisse, est forte pour l'écarter.

La CNCIS a été accusée d'avoir gêné le travail des policiers en interdisant un certain nombre d'interceptions de sécurité les années passées, qu'avez-vous à répondre ?

S'agissant des auteurs des attentats, la Commission, je le dis de la façon la plus formelle, n'a jamais marqué d'opposition qui aurait pu gêner les services. Je n'en dis pas plus, parce que tout cela relève du secret de la défense nationale, et il serait paradoxal que les garants de la légalité s'en affranchissent. Je ne vais cependant pas m'abriter derrière ce secret pour fuir nos responsabilités, si nous nous étions trompés, je le dirais. Par ailleurs, il y a des gens qui environnaient les auteurs de ces horribles assassinats qu'on n'a,

dit-on, pas pu écouter. Je n'en sais rien : on me présente des personnes non identifiées et on me dit, il est en relation avec messieurs Kouachi ou Coulibaly. Encore faut-il, et c'est une constante de la Commission depuis l'origine, que cette personne ait quelque chose à se reprocher ou qu'on la sus-

pecte d'un fait précis. Si on se borne à dire que c'est une relation de M. Kouachi, il faudra aussi écouter son épicier, sa concierge, son facteur ? On ne s'arrête plus.

Le rôle de la Commission est de contrôler les écoutes administratives, qui correspondent à une forte présomption de délit. C'est si

vrai que la loi a prévu un contingent maximum. Le plafond, en accord avec la Commission, a été relevé en janvier 2014. On peut, en France, écouter au maximum 2 190 personnes à un instant donné. On ne nous a jamais dit que c'était insuffisant. Pour les cas particuliers, il faut que le service justifie cette atteinte aux libertés publiques. Pour les gens qu'on nous présente aujourd'hui comme complices, qu'on nous en apporte la démonstration.

Vous êtes président de la CNCIS depuis juillet 2014 et jusqu'en octobre 2015 ; les critiques pleuvent tout à coup sur la Commission, comment l'analysez-vous ?

On dit des choses contradictoires. D'un côté, des personnes, qui s'expriment bien entendu de manière anonyme, disent que nous sommes des empêcheurs de tourner en rond. Je voudrais souligner fortement que dans ce pays, aucune mesure de police administrative n'est incontrôlée, à plus forte raison si elle est une entorse sérieuse aux droits de chacun. On ne laisse pas la police faire seule ce qu'elle souhaite, il y a toujours au moins un juge derrière. L'idée, un peu sous-jacente, qu'il y a des gens incompétents qui se mettent en travers d'enquêteurs qui ne demandent qu'à travailler est une régression significative, une idée qui nous ramène 200 ans en arrière.

De l'autre côté, on dit que la CNCIS ne suffit pas à la tâche qui lui est confiée. Nous sommes trois magistrats et nous avons en gros 6 000 personnes écoutées par an, soit 17 dossiers par jour, un peu moins du quart en urgence absolue, pour lesquels il faut statuer, jour et nuit, dans les deux heures – pour les autres, en un peu moins de vingt-quatre heures. Ces 17 dossiers par jour, nous avons le temps de les étudier, chacun des trois magistrats, et d'en discuter.

Naturellement, on ne se contente pas de cela. On sait deviner ce qui est un peu incertain dans les demandes, nous avons une certaine habitude, et il nous est possible de vérifier après coup ce qu'est l'écoute demandée, quelles sont les conversations retranscrites, si elles portent atteinte à la vie privée. Nous avons les moyens de connaître tout cela, et d'assurer le contrôle a priori et a posteriori des interceptions téléphoniques.

La loi de 2006 sur le terrorisme permet à une « personnalité qualifiée » d'autoriser la communication des données de connexion, notamment les fa-

« Lorsque la loi a été votée, Internet était confidentiel. Il faut adapter notre législation à cette réalité technologique »

dettes (listes des appels téléphoniques), sans votre contrôle...

La personnalité qualifiée, un magistrat, décide, en effet de la communication de ces données. Ce n'est pas le premier ministre, comme pour les écoutes, qui prend la décision après avis de la CNCIS. Avec la loi de programmation militaire de 2014 et depuis le 1^{er} janvier, les motifs pour lesquels on peut demander ces données sont, outre la prévention du terrorisme comme le prévoyait la loi de 2006, la sécurité nationale, la criminalité organisée, la sauvegarde des intérêts économiques essentiels et enfin la reconstitution de groupement dissous – c'est-à-dire les mêmes motifs que pour les écoutes. Je souhaiterais que cette personnalité qualifiée, qui n'est certes pas suspectée, soit statutairement indépendante comme l'est la Commission.

En quoi ce dispositif est-il critiquable ?

Cette organisation pose toujours problème. Les services sont désormais confrontés à trois procédures distinctes. L'une pour les écoutes, l'autre pour les données de communication ou de connexion, la troisième pour la géolocalisation en temps réel. Or, beaucoup de demandes de données de connexion sont le premier acte d'une opération de police, qui va ensuite faire l'objet d'une demande d'interception, et le cas échéant d'une géolocalisation. La géolocalisation nécessite, comme les écoutes, une décision de Matignon après avis de la CNCIS, délivrée dans les deux heures. Il faudrait évidemment harmoniser ces procédures et introduire un peu de cohérence sous une autorité unique. Qui m'échapperait, ce n'est pas une demande *intuitu personae*.

Faut-il faire évoluer la loi ?

Mon prédécesseur avait réclamé des modifications législatives pour adapter la police administrative aux technologies du moment. Lorsqu'a été votée la loi de 1991 qui régit les interceptions de sécurité,

LE CONTEXTE

Manuel Valls a annoncé plusieurs mesures, mardi 13 janvier.

RENSEIGNEMENT

Les moyens du renseignement et de la juridiction antiterroriste seront largement renforcés.

FICHIERS

Mise en place d'un PNR (« Passenger name record » : données des dossiers passagers), en demandant au Parlement européen d'en voter le principe. Création d'un fichier des personnes condamnées pour terrorisme ou « membres de groupes de combat » qui les obligera à déclarer leur domicile.

SURVEILLANCE

Surveillance des détenus radicalisés. Développement du renseignement à la Protection judiciaire de la jeunesse.

Google, Yahoo, Facebook n'existaient pas, Internet était encore confidentiel. Il faut adapter notre législation à cette réalité technologique. Des mesures peuvent être proposées en besoin des fonctions des services. Je ne suis absolument pas opposé à élargir la gamme des dispositifs d'interception – par exemple, si le besoin s'en fait sentir, à l'utilisation, encadrée, de drones. Avec une condition majeure : à chaque fois qu'on invente une technique nouvelle, il faut qu'elle soit accompagnée d'un contrôle. Pas de mesure de police administrative sans contrôle dans ce pays, je le redis. Et qu'on renonce aux pratiques illégales.

Le premier ministre a annoncé une simplification des procédures pour les écoutes...

Je ne sais pas trop ce que cela veut dire. Le système est complet, satisfaisant, et ne lèse en rien les services. Pour passer de l'enquêteur, qui fait la demande d'interception, au directeur, qui va la signer, il faut six à neuf jours. Entre le moment où le ministère de l'intérieur nous la communique et où elle sort d'ici, il faut huit heures au maximum. Nous ne sommes pas un obstacle à l'efficacité des enquêteurs, et notre contrôle garantit l'exercice des libertés publiques. Je ne vois comment nous pourrions simplifier, sauf à amoindrir la nature du contrôle – et il est clair que je m'y opposerai.

Le chef de file des députés UMP, Christian Jacob, a indiqué qu'il faudra « restreindre les libertés publiques et la liberté individuelle de quelques-uns ». Vous y êtes prêt ?

Je ne sais pas bien ce que cette formule veut dire. Il est admis que pour un acte criminel, il faut restreindre les libertés individuelles, la liberté d'aller et venir par exemple, mais c'est l'affaire des juges. Pour ce qui est de la période d'avant l'infraction, il faut faire tout ce qui est possible pour éviter un drame. Par conséquent, donner à la police les moyens techniques de prévenir les infractions ne me choque pas, à condition qu'ils soient dûment légalisés, contrôlés et proportionnés à l'infraction. S'il s'agit de mettre tous ces gens en détention administrative, c'est autre chose, il n'est pas souhaitable de se laisser emporter par l'émotion. On risquerait encore une fois de prendre des mesures illusoire qui ne feraient qu'accroître le ressentiment des uns et des autres. ■

PROFEC RECUEILLIS PAR
FRANCK JOHANNÉS



Jean-Marie Delarue, à la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité. CORENTIN FOHLEN/DIVERGENCE POUR « LE MONDE »

**SORTTTT
DES CLOUS**

Sortir Paris la nouvelle rubrique
de **Télérama.fr**

« Charlie » agite de nouveau le monde musulman

Du Maroc à l'Iran, les autorités dénoncent des caricatures « blessantes » pour les croyants

Si le nouveau numéro de *Charlie Hebdo*, tiré à 5 millions d'exemplaires, a été diffusé dans 25 pays, sa « une », qui caricature à nouveau le prophète Mahomet, a suscité une large réprobation dans le monde musulman. Au Maghreb, où l'hebdomadaire était absent des kiosques, celle-ci s'accompagne d'une inquiétude croissante pour les musulmans vivant en Europe.

Au Moyen-Orient, les caricatures ont incité plusieurs Etats à prendre des mesures pour empêcher sa diffusion. Mais les critiques formulées dans ces pays sont davantage empreintes de consternation que de colère. Beaucoup de musulmans semblent lassés par ces controverses, dont l'importance paraît mineure comparé au déferlement de violences qui embrase la région.

ÉGYPTE

De manière emblématique, Al-Azhar, la plus haute autorité de l'islam sunnite, a appelé les croyants à « ignorer » les nouvelles caricatures, estimant qu'elles sont le produit d'un « esprit malade ». La publication de ces dessins « insultants à l'égard du Prophète » va « attiser la haine (...). Elle ne sert pas la coexistence pacifique entre les peuples », a indiqué l'institution dans un communiqué.

Un point de vue partagé par le patriarche de l'Eglise copte orthodoxe, Tawadros II, qui a qualifié la publication d'« insulte ». Soucieux de ne pas prêter le flanc aux critiques de ses adversaires islamistes, le président égyptien Abdel Fattah Al-Sissi avait émis, mardi 13 jan-

vier un décret conférant à son premier ministre, Ibrahim Mahab, le pouvoir de censurer toute publication étrangère jugée « offensante » pour la religion. Depuis Doha, l'Union mondiale des savants musulmans, dirigée par le prédicateur Youssef Al-Qaradawi, éminence grise des Frères musulmans, a estimé qu'il n'était « pas sage » pour *Charlie Hebdo* de récidiver. De tels dessins ne feront que « donner de la crédibilité à la thèse selon laquelle l'Occident est contre l'islam », a mis en garde l'organisme.

LIBAN

Le Hezbollah libanais a condamné lui aussi la nouvelle livraison de « Charlie » : une « atteinte aux sentiments de plus d'un milliard et demi de musulmans dans le monde ». Vendredi 9 janvier, le chef du Hezbollah, Hassan Nasrallah, avait critiqué l'attaque contre le magazine satirique, sans néanmoins la mentionner directement. « A travers leurs actes immondes, violents et inhumains, ces groupes ont porté atteinte au prophète et aux musulmans plus que ne l'ont fait leurs ennemis (...), avait-il déclaré. Une position conforme à la nouvelle approche du Hezbollah qui, depuis le début de son engagement militaire en Syrie, en 2012, aux côtés des forces loyalistes, s'est retrouvé confronté aux groupes extrémistes sunnites qui mènent la rébellion contre le régime Assad.

MAROC

Au Maroc, où le roi est le commandeur des croyants, l'interdiction de *Charlie Hebdo* ne faisait

aucun doute. Le ministre des affaires étrangères, Salaheddine Mezouar, avait refusé, dimanche 11 janvier, de se joindre à la marche républicaine à Paris au motif que des « caricatures blasphématoires du Prophète » étaient présentes dans le cortège.

Au lendemain de l'attaque contre l'hebdomadaire, Mustapha Khalifi, le porte-parole du gouvernement avait annoncé que les journaux étrangers publiant des caricatures en hommage aux victimes seraient interdits. Même chose le 14 janvier : les journaux ayant repris la « une » de *Charlie Hebdo*, dont *Le Monde* et *Libération*, ont été interdits de diffusion. « Nous considérons que la publication de ces caricatures représente une provocation et une diffamation inacceptables et condamnables », a déclaré M. Khalifi au *Huff-Post Maroc*.

ALGÉRIE

Si la condamnation de l'attentat contre *Charlie Hebdo* avait été sans équivoque, la publication de nouvelles images du prophète Mahomet a suscité de nombreuses réactions hostiles dans les médias, la classe politique et l'opinion publique, qui y voient une provocation contre les musulmans.

Le journal arabophone *Echourouk*, plus grand quotidien arabophone du pays – qui dispose également d'une chaîne de télévision – a lancé une campagne pour la « défense du Prophète ». Sous le titre « Nous sommes tous Mahomet », sa « une » de mercredi montre une caricature censée illustrer l'indignation à géométrie variable des Occidentaux. D'un côté, un mani-

festant porte une pancarte « Je suis Charlie » avec la mention « quand cela concerne l'Occident ». De l'autre, une pancarte « Je suis un char » où l'on voit un blindé écraser des pays – Syrie, Irak, Mali, Gaza – et la légende « quand cela concerne les Arabes ».

TURQUIE

Un tribunal de Diyarbakir (sud-est de la Turquie) a ordonné, mercredi 14 janvier, le blocage des pages Internet des sites qui reproduisaient la caricature de Mahomet. « La liberté d'expression n'autorise personne à dire tout ce qu'il veut », a statué le tribunal.

Le quotidien de l'opposition *Cumhuriyet* (laïc et kémaliste) a été le seul à publier le dessin dans son édition papier. La police était venue à l'imprimerie dans la nuit de mardi 13 à mercredi 14 janvier afin de s'assurer que la caricature n'était pas à la « une » avant d'en autoriser la distribution.

Mercredi soir, une poignée de militants islamistes ont manifesté devant les bureaux du journal à Istanbul. « Nous avons agi avec prudence en choisissant de ne pas publier la couverture de *Charlie Hebdo* en « une » du journal », a estimé pour sa part Utku Cakirozer, le rédacteur en chef de *Cumhuriyet*. Jeudi, le Premier ministre turc, Ahmet Davutoglu, a dénoncé la publication par *Charlie Hebdo* de caricatures du prophète, « une grave provocation », selon lui. « La liberté de la presse ne signifie pas la liberté d'insulter », a déclaré M. Davutoglu à la presse.

IRAN

Le porte-parole du ministère des affaires étrangères, Marziyeh Afkham, a condamné, mercredi 14 janvier, la publication de « la caricature insultante envers le Prophète de l'islam ». La responsable a ensuite fustigé « les abus de la liberté d'expression en Occi-

dent » et sommé les dirigeants occidentaux d'éviter le « deux poids-deux mesures » qui « suscitera davantage d'extrémisme et de violence dans le monde ».

« Le nouvel acte de *Charlie Hebdo* et le soutien des dirigeants occidentaux renforcent le cycle de la violence et de l'islamophobie ; un mouvement qui, d'un côté, publie des caricatures insultantes et, de l'autre, soutient les terroristes au Moyen-Orient », a estimé le site de la radio et de la télévision nationales.

Selon le discours officiel iranien, la montée en puissance des mouvements terroristes est due au soutien sans faille de l'Occident et de l'Arabie saoudite aux rebelles qui se battent en Syrie contre Bachar Al-Assad, allié de Téhéran.

MAURITANIE ET SÉNÉGAL

Le Sénégal, qui compte plus de 90 % de musulmans, a également interdit mercredi la diffusion « par tout moyen » de l'hebdomadaire ainsi que du quotidien *Libération* qui reproduisait en « une » la caricature du prophète Mahomet.

En Mauritanie, République islamique régie par la charia, plusieurs centaines de manifestants ont manifesté dans la capitale, Nouakchott, jusqu'aux environs de l'ambassade de France, entourée d'un important dispositif de sécurité. Les organisateurs ont annoncé un « gigantesque mouvement prévu vendredi », jour de prière. ■

AMIR AKEF (À ALGER), BENJAMIN BARTHE (À BEYROUTH), CHARLOTTE BOZONNET, MARIE JÉGO (À ISTANBUL), GHAZAL GOLSHIRI

Publier la « une » ou pas ? L'embarras des médias américains

Le « New York Times » a refusé de publier la couverture du nouveau numéro, estimant toutefois qu'elle n'était « ni choquante ni offensante »

WASHINGTON - correspondant

Le *New York Times* s'est livré à un exercice délicat dans son édition du mardi 13 janvier : décrire la « une » du numéro de *Charlie Hebdo* consacrée à une caricature du prophète Mahomet sans la montrer. Une application stricte de la règle rappelée après les tueries de Paris par le directeur du quotidien, Dean Baquet, qui proscrit la publication de tout ce qui « est destiné délibérément à heurter les sensibilités religieuses ». « Après mûre réflexion », les responsables du *New York Times* avaient décidé que « décrire les dessins en question donnerait suffisamment d'information aux lecteurs ».

Dans une société américaine où les religions conservent une influence considérable, le quotidien n'a pas été le seul à faire ce choix, alimentant de vifs débats sur les limites de la liberté d'expression et les responsabilités qui incombent aux médias. Associated Press et les chaînes d'information CNN, MSNBC, et NBC News, pour ne citer que les plus prestigieuses, en ont fait de même, masquant les dessins controversés et rappelant leur préoccupation vis-à-vis de tout ce qui pourrait apparaître comme « indélicat » ou « potentiellement offensant ».

« Sécurité des équipes »

Le responsable de CNN Worldwide, Jeff Zucker, a fait valoir un autre argument auprès de ses équipes, selon la presse américaine : « D'un point de vue journalistique, nous sentons que nous

Les responsables du « New York Times » ont décidé que « décrire les dessins donnerait suffisamment d'information »

avons envie et que nous devrions utiliser ces images. Mais de mon point de vue de responsable, la sécurité de nos équipes de par le monde est plus importante pour l'instant. » Ce même argument avait été mis en avant le 12 janvier par le porte-parole de la Maison Blanche, Josh Earnest, invité à commenter les déclarations faites trois ans plus tôt par son prédécesseur, Jay Carney.

Ce dernier s'était interrogé sur « le jugement » qui avait conduit *Charlie Hebdo* à publier des caricatures « profondément offensantes » du prophète Mahomet, en septembre 2012. M. Earnest, tout en rappelant l'importance de la liberté d'expression sanctifiée par le premier amendement de la Constitution américaine, et le fait qu'aucun acte de violence ne pouvait être justifié par la publication de caricatures, avait indiqué que la Maison Blanche était fondée à s'interroger sur les conséquences de telles publications pour ses personnels, militaires ou diplomatiques. ■

GILLES PARIS




La Haute Cour de Justice
Cour de la Chancellerie
Cour des Sociétés

En ce qui concerne l'affaire de National Provident Life Limited
- et -
En ce qui concerne l'affaire de Phoenix Life Assurance Limited
- et -
En ce qui concerne la loi de 2000 sur les marchés et services financiers

Avis est donné par la présente que le 18 décembre 2014, National Provident Life Limited ("NPLL") et Phoenix Life Assurance Limited ("PLAL") ont demandé à la Haute Cour de Justice d'Angleterre et du Pays de Galles, en vertu de l'article 107(1) de la loi de 2000 sur les marchés et services financiers (la "Loi"), de rendre une ordonnance en vertu de l'article 111 de la Loi, sanctionnant un régime (le "Régime") de transfert de toutes les activités d'assurance exercées par NPLL ("Entreprise") à PLAL dans le but de prendre des dispositions accessoires dans le cadre de la mise en œuvre du régime, conformément aux articles 112 et 112A de la Loi.

Il résultera du transfert qui est proposé que les activités d'Entreprise qui sont actuellement exercées par NPLL seront exercées par PLAL. Selon les dispositions du Régime, tous les passifs se rapportant à l'Entreprise en date du transfert seront transférés à et deviendront les passifs de PLAL. Toutes les réclamations se rapportant aux polices incluses dans l'Entreprise seront traitées par PLAL à la date d'entrée en vigueur du transfert.

Pour obtenir gratuitement une copie du rapport sur les modalités du Régime préparé par un expert indépendant (le "Rapport de l'Expert Indépendant"), conformément à l'article 109 de la Loi, ainsi qu'une copie du guide de Régime (lequel contient une déclaration précisant les termes du Régime et un résumé du Rapport de l'Expert Indépendant), et des copies du Régime lui-même, prière de contacter NPLL ou PLAL au numéro de téléphone ou à l'adresse ci-dessous. Ces documents ainsi que d'autres documents relatifs au Régime (y compris les rapports d'actuaire et des exemplaires de communications aux titulaires de polices) sont également disponibles sur le site web de NPLL, www.npi.co.uk et sur le site web de PLAL, www.phoenixlife.co.uk.

Veuillez adresser toute question ou préoccupation concernant le transfert proposé à NPLL ou à PLAL au numéro de téléphone ou à l'adresse suivants:
Restructure Team (référence FM14)
The Pearl Centre
Lynch Wood
Peterborough
PE2 6FY
United Kingdom
Téléphone: +44 1733 478993.

Si vous avez une police avec NPLL ou PLAL, veuillez mentionner votre numéro de police dans toute correspondance. Ce numéro figure sur votre certificat d'assurance (police) ou sur votre déclaration annuelle.

La demande sera entendue par le Juge de la Cour des Sociétés au Rolls Building, Fetter Lane, London, EC4A 1NL, le 30 mars 2015 et toute personne (y compris tout titulaire de police ou employé de NPLL ou de PLAL) qui estime qu'il ou elle sera affecté négativement par la mise en œuvre du Régime peut assister à l'audience en personne ou par l'intermédiaire d'un Avocat. On demande à toute personne qui a l'intention d'être présente de donner à NPLL ou à PLAL un avis d'intention exposant leurs motifs d'objection ou décrivant en quelle manière ils seraient affectés négativement dès que possible et préférablement avant le 6 février 2015, en composant le numéro de téléphone ci-dessus ou par écrit à l'adresse ci-dessus ou au cabinet d'avocats mentionné ci après.

Toute personne qui objecte ou qui estime être affecté négativement par le Régime mais qui n'a pas l'intention d'assister à l'audience peut adresser des représentations concernant le Régime à condition d'en aviser NPLL ou PLAL dès que possible et préférablement avant le 6 février 2015 en composant le numéro de téléphone ci-dessus ou par écrit à l'adresse ci-dessus ou au cabinet d'avocats mentionné ci après.

15 janvier 2015
Hogan Lovells International LLP
Atlantic House
Holborn Viaduct
London EC1A 2FG
Royaume Uni
Réf: C1JSR
Avocats de NPLL et de PLAL



Au nom d'AQPA, Nasser Ben Ali Al-Ansi revendique, à la télévision yéménite, le 14 janvier, l'attentat contre « Charlie Hebdo ». KHALED ABDULLAH/REUTERS

Les mille résurrections d'AQPA

ENQUÊTE

FRANÇOIS-XAVIER TRÉGAN

Mercredi 14 janvier, dans une vidéo mise en ligne, Al-Qaïda dans la péninsule Arabique (AQPA) a officiellement revendiqué l'attaque contre *Charlie Hebdo* par la voix de l'un de ses dirigeants : « Nous tenons à préciser à l'attention de la nation musulmane que ce sont nous qui avons choisi la cible, financé l'opération et recruté son chef », a précisé Nasser Ben Ali Al-Ansi. La franchise yéménite du groupe terroriste signe là son action terroriste la plus spectaculaire à l'international depuis son apparition officielle en 2009. Alors que les frères Kouachi auraient été formés au maniement des armes au Yémen, AQPA s'impose bien comme l'un des formations terroristes les plus actives et dangereuses du moment. Ces dernières années, le groupe était régulièrement décrit comme ébranlé par la mort d'Oussama Ben Laden en 2011, affaibli par les frappes de drones américains en 2012, ou concurrencé par la montée en puissance de l'Etat islamique en 2014. Mais avec beaucoup de patience et de méthode, AQPA s'est à chaque fois reconstitué, diversifiant ses cibles, épaulé par des partisans toujours plus nombreux. L'histoire de l'organisation est celle d'une spectaculaire résilience.

Patiente réorganisation

L'attentat contre le destroyer américain *USS Cole* dans la rade d'Aden, en octobre 2000, puis les attaques du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis ont placé le Yémen dans l'œil du cyclone. Jusque-là, le pays avait su préserver sa paix sociale et religieuse en entretenant des relations ambiguës avec le mouvement d'Oussama Ben Laden, tantôt allié du pouvoir central, tantôt farouche ennemi. Après avoir accueilli en héros tous ceux partis combattre l'invasion soviétique de l'Afghanistan dans les années 1980, le pouvoir yéménite n'avait pas hésité à s'appuyer sur les djihadistes pour mater les contestations internes, notamment lors de la guerre civile très meurtrière de mai à juillet 1994, lorsque le Sud, quatre

Donnée pour très affaiblie, l'organisation djihadiste yéménite qui a revendiqué l'attaque contre « Charlie Hebdo » démontre depuis sa création, en 2009, une spectaculaire aptitude à renaître

ans après son unification avec le Nord, avait vainement tenté une sécession territoriale.

Changement de cap après le 11-Septembre. L'Amérique de George W. Bush définit son « axe du mal », et Sanaa préfère jouer la carte de la pleine collaboration sur le terrain de la lutte antiterroriste. Débute alors une période de traque des cellules djihadistes, constituées depuis le début des années 1990, et d'élimination ciblée de leurs principaux cadres. Durant trois ans, les services de sécurité portent des coups rudes à l'organisation, avant d'estimer, sans doute, que le plus gros du travail a été accompli. Nous sommes en 2003, et l'organisation semble moribonde dans ce pays du sud de la péninsule Arabique.

Elle n'est, en fait, qu'affaiblie et oubliée. Alors que les Etats-Unis concentrent leur attention sur les terrains afghan et irakien, le mouvement débute patiemment sa réorganisation, à l'abri du tapage médiatique et des coups d'éclat. Il sait profiter de la faiblesse de l'Etat central et du poids des tribus pour asseoir son influence dans les régions montagneuses et désertiques du Yémen.

Le 3 février 2006 marque un tournant décisif dans la vie du mouvement : vingt-six chefs présumés d'Al-Qaïda, entraînés par Nassir Al-Wahayshi, qui en gardera le commandement jusqu'à aujourd'hui, réussissent à s'évader dans des conditions rocambolesques de la prison de haute sécurité de Sanaa. La reconstruction est en marche. Sur fond de guerres en Irak et en Afghanistan, et du combat à livrer contre les « croisés » et les

« mécréants », le recrutement bat son plein.

De 2006 à 2010, Al-Qaïda multiplie les coups de force, d'abord au Yémen. Assassinat de touristes espagnols à l'été 2007 puis belges en janvier 2008 ; attaque contre l'ambassade des Etats-Unis à Sanaa en septembre 2008, attentat-suicide contre des Sud-Coréens dans la ville de Shibam en mars 2009. A cette date, une nouvelle franchise a été créée par Nassir Al-Wahayshi : Al-Qaïda dans la péninsule Arabique (AQPA), fusion des branches yéménite et saoudienne du mouvement. La frange saoudienne, après avoir mené une campagne d'attentats spectaculaires contre les étrangers installés dans le royaume en 2004, s'est essouffée et repliée vers le Yémen voisin pour échapper à la répression. En janvier 2009, l'ancien secrétaire d'Oussama Ben Laden diffuse une vidéo sur Internet dans laquelle, assis en tailleur, il annonce la nouvelle feuille de route. Sans surprise, la guerre d'Israël à Gaza y côtoie l'occupation de l'Irak par les Etats-Unis, et les autorités yéménites y sont dépeintes comme inféodées à Washington.

Cette transformation de l'organisation augure le passage à l'action internationale avec le Yémen pour base arrière : en août 2009, le prince saoudien Nayef échappe à un attentat-suicide fomenté par un kamikaze venu du Yémen qui avait ingéré un explosif. Le 25 décembre de la même année, après deux séjours au Yémen, Omar Farouk Abdulmutallab, un jeune Nigérian, tente de faire exploser un vol de la Northwest Airlines reliant Amsterdam à Detroit en mettant le feu à ses sous-vêtements imprégnés de produit inflammable. En octobre 2010, deux colis piégés de l'Yémen et à destination de la communauté juive de Chicago sont interceptés à Dubaï et au Royaume-Uni. Les explosifs utilisés sont les mêmes que lors de l'attentat avorté de Noël 2009 et l'on soupçonne que tous ont été confectionnés par Ibrahim Hassan Al-Asiri, un Saoudien considéré comme le très inventif et redouté chef artificier d'AQPA.

Le cheikh Anouar Al-Aoulaqui est alors directement visé par les autorités américaines. Cet idéologue d'AQPA, un imam américano-yéménite, déjà accusé d'avoir formé le Nigérian Abdumutallab et d'avoir inspiré, un mois plus tôt, la fusillade de la base militaire de Fort Hood au Texas (douze soldats et un civil tués le 5 novembre 2009 par le médecin militaire américain d'origine palestinienne Malik Nadal Hasan), sera finalement tué par un drone américain en septembre 2011 dans la province yéménite d'Al-Jawf.

La « révolution yéménite » de 2011 a permis à AQPA de profiter du chaos politique pour débiter une spectaculaire conquête territoriale. Du printemps 2011 à l'été 2012, l'organisation – qui se présente sous le nom d'Ansar Al-Charia (« les partisans de la charia ») – prend possession de plusieurs districts du sud et de l'est du Yémen, dont les villes de Jaar et de Zinjibar, premières étapes d'un projet de constitution d'un « émirat islamique » dans le sud du Yémen.

Avec le départ du pouvoir du président Ali Abdallah Saleh, en novembre 2011, soup-

çonné d'avoir laissé Al-Qaïda progresser pour mieux se présenter en rempart des menaces, s'est achevée une période de « doutes » sur la détermination réelle des autorités yéménites de lutter contre le terrorisme. Sitôt élu, son successeur, Mansour Hadi, fait de ce combat une priorité. Sur le terrain, les unités militaires parviennent en un temps record à reprendre le contrôle des territoires perdus, et le gouvernement yéménite assume, très officiellement, l'aide opérationnelle directe des Etats-Unis. Les frappes de drone, plus nombreuses qu'au Pakistan, permettent l'élimination de plusieurs hauts responsables du mouvement terroriste, dont Nasser Al-Shihri, le chef opérationnel du groupe. Mais Nassir Al-Wahayshi reste introuvable, ainsi que Ibrahim Hassan Al-Asiri, le chef artificier, et l'intensité des campagnes de drones crispe une population très attachée à sa souveraineté.

Dénoncer la « barbarie »

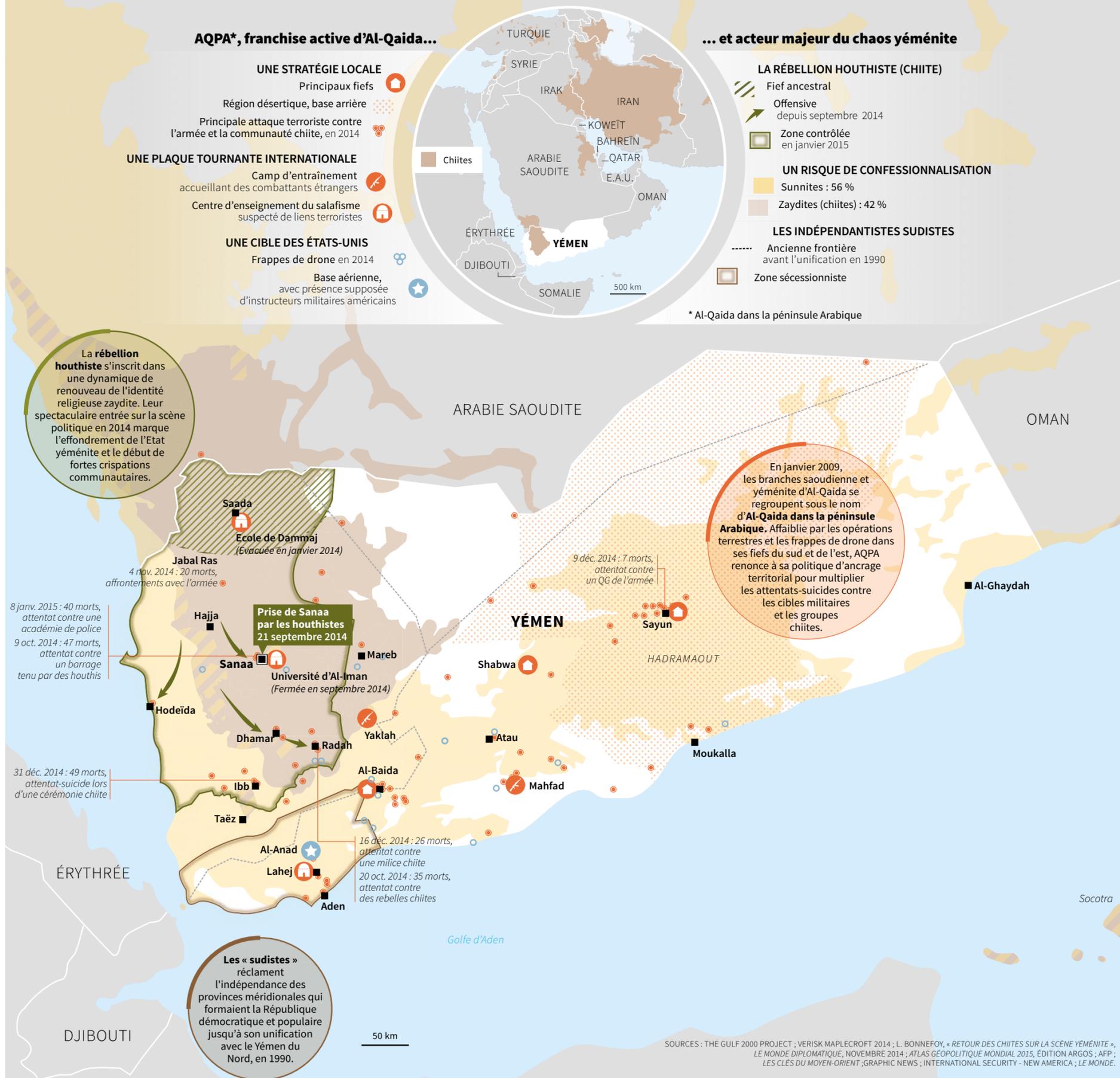
La multiplication des victimes civiles, dont le nombre reste difficile à évaluer, provoque une radicalisation d'une frange de la population, réduite à rallier Al-Qaïda pour obtenir justice. Estimés entre 200 et 300 à la fin 2009, les membres d'AQPA seraient plus d'un millier aujourd'hui. Alors qu'une partie du Yémen est désormais sous la coupe réglée des miliciens d'Ansar Allah, un groupe zaydite (une branche dissidente du chiisme), Al-Qaïda souffle sur les braises des tensions confessionnelles. Elle multiplie les attentats contre ce groupe au nom du combat contre les « hérétiques » chiites. Mais, affaibli par les opérations terrestres et les frappes de drone dans ses fiefs historiques du sud et de l'est, le groupe a multiplié les attentats-suicides et les éliminations d'officiers, près de 400 pour la seule année 2014.

Solidement établi dans la province orientale de l'Hadramaout, autour de la ville de Sayun, AQPA est maintenant confronté à la montée en puissance de l'Etat islamique (EI). Malgré quelques dissidences internes, AQPA dénonce la « barbarie » des partisans d'Abu Bakr Al-Baghdadi et redouterait les visées expansionnistes du groupe au-delà de l'Irak et de la Syrie. En septembre, Nasser Ben Ali Al-Ansi, le même qui vient de revendiquer l'attaque contre *Charlie Hebdo*, avait appelé les combattants d'Irak et de Syrie à s'unir contre la coalition menée par les Etats-Unis, sans pour autant renoncer à sa fidélité à Zawahiri, le successeur d'Oussama Ben Laden.

L'histoire d'Al-Qaïda au Yémen n'est pas seulement celle d'une spectaculaire capacité d'adaptation à la lutte antiterroriste ces dix dernières années. Elle recoupe l'échec du pouvoir yéménite qui, longtemps obnubilé par sa seule survie, n'a pas hésité à désigner comme terroristes tous ses opposants, quitte à envoyer en prison d'innocents citoyens et à accélérer leur radicalisation. Cette histoire est aussi celle de l'échec d'une politique occidentale tant habitée par la question sécuritaire qu'elle en a oublié que le Yémen est le pays arabe le plus pauvre. Prospérant sur l'ignorance, la pauvreté, les querelles politiques et la corruption, AQPA a su recruter à moindres frais dans les régions les plus reculées. ■

Yémen: guerres locales, djihad global

Le plus pauvre des pays arabes est ravagé par des conflits qui s'enchevêtrent, fruits d'une histoire agitée. Parmi les belligérants, la branche arabique d'Al-Qaida attire des djihadistes du monde entier



Longtemps surnommé « Arabie heureuse », berceau présumé de la reine de Saba, le Yémen est aujourd'hui le parent pauvre et agité de la péninsule Arabique. Ce pays de 26 millions d'habitants répartis sur un demi-million de km², qui n'est pas membre du Conseil de coopération du Golfe (CCG), se distingue à bien des égards de ses voisins. Pauvre en pétrole et en gaz, il est aussi la seule République de la péninsule Arabique dominée par les dynasties monarchiques.

De la chute de l'Empire ottoman à 1962, le nord du Yémen fut, lui aussi, dominé par une monarchie, mais d'obédience zaydite, une branche dissidente du chiisme qui s'est arrêtée au cinquième imam, contrairement au chiisme duodécimain, qui en compte douze et domine l'Iran, le sud de l'Irak et le sud du Liban. La proclamation de la République, en 1962, fut suivie d'une guerre civile entre monarchistes, aidés par l'Arabie saoudite voisine, et républicains, soutenus par l'Égypte nassérienne. Ces derniers l'emportèrent. Parallèlement, les territoires du Sud, regroupés autour

du port stratégique d'Aden, au débouché de la mer Rouge et de l'océan Indien, sont restés sous le contrôle britannique jusqu'en 1967.

Après le départ des Britanniques, ces territoires du Sud proclamèrent une République démocratique populaire du Yémen, d'obédience communiste et gravitant dans l'orbite de l'Union soviétique. Les deux Yémens choisissent chacun leur camp à la faveur de la guerre froide. Mais le tarissement de la manne soviétique et les querelles internes poussèrent le Sud à négocier une unification avec le Nord le 22 mai 1990. La décision de la République du Yémen réunifié de soutenir l'Irak pendant la guerre du Golfe de 1991 provoqua des expulsions en masse de travailleurs yéménites installés dans les pays du Golfe.

L'appauvrissement généralisé du pays et la pratique hégémonique du pouvoir par les « nordistes » provoquèrent, en 1994, une brève tentative de sécession du Sud, écrasée dans le sang par les troupes du Nord avec l'aide de groupes djihadistes, particulièrement hostiles à

toute idéologie socialiste et renforcés par le retour des combattants d'Afghanistan.

Pendant les années 1990 et 2000, la fureur d'Ali Abdallah Saleh, au pouvoir depuis 1978, d'abord au Nord puis sur tout le pays, n'a cessé de se renforcer. Jouant en permanence du clientélisme, de la prédation et d'un tribalisme encore très vivace et instrumentalisant le radicalisme religieux, il fait du Yémen le plus pauvre des pays arabes. La pénurie d'eau y est dramatique alors qu'une grande partie de la population, encore rurale, vit de la culture et du commerce du qat, une plante euphorisante prisée dans tout le pays.

L'autorité de l'Etat central se limite aux portes de Sanaa. Les enlèvements de touristes ou de fonctionnaires de l'Etat central sont monnaie courante. Au Nord, une rébellion zaydite s'est réveillée, tandis que les sécessionnistes au Sud surfent sur l'exaspération de la population. Enfin, la présence d'un fort mouvement djihadiste garantit au régime Saleh une aide militaire massive des Etats-Unis, mal vécue par la population.

La révolution populaire de 2011 veut mettre fin à ce système désastreux. Le président Ali Abdallah Saleh finit par accepter de quitter le pouvoir en novembre 2011. Mais les divisions du pays sont trop profondes ; ses maux, trop nombreux. Les recommandations du dialogue national n'ont jamais pu être mises en œuvre par le nouveau président, Mansour Hadi. Exaspéré par l'immobilisme du pouvoir et surfant sur le mécontentement social, le mouvement houthiste de l'extrême nord du pays s'empare de Sanaa en septembre 2014.

Le soutien massif de l'Iran chiite aux houthistes exaspère le voisin sunnite saoudien et avive les tensions confessionnelles au Yémen même entre sunnites et zaydites. C'est dans ce contexte que prospère la branche yéméno-saoudienne d'Al-Qaida (AQPA), faisant du Yémen une bombe à retardement dans le sud de la péninsule Arabique. ■

CHRISTOPHE AYAD (TEXTE)
FLAVIE HOLZINGER, VÉRONIQUE MALÉCOT
ET DELPHINE PAPIN (CARTOGRAPHIE)

Ceux qui ne sont pas Charlie

Ils sont musulmans, juifs, catholiques ou membres de la gauche radicale. Horrifiés par les attentats, ils ne se reconnaissent pourtant pas dans l'union sacrée d'une France qui communitaire derrière le slogan « Je suis Charlie »

Le droit à l'outrance doit s'appliquer à tous

PAR RONY BRAUMAN

Je suis Charlie, je ne suis pas Charlie. Le Charlie en moi est accablé par l'assassinat de figures familières, chantres de la grivoiserie et de la dérision, il est bouleversé par la mort de ces bouffeurs de religion dont l'outrance et le mauvais goût rigolards étaient la marque de fabrique.

J'ai grandi avec eux depuis l'époque d'*Hara Kiri* et l'horreur de leur disparition me laisse un goût de cendres. Une horreur qu'amplifient encore la froide exécution des otages de l'épicerie casher et celle des policiers. Mais nous sommes ainsi faits que des sentiments distincts et même contradictoires coexistent en nous, se partageant notre esprit, et c'est de ceux-là que je veux parler ici.

Si l'exaspération que je ressens au vu de certaines des réactions n'éteint pas mon émotion, elle m'a retenu de rejoindre les défilés républicains de ces derniers jours, bien que je me reconnaisse sans la moindre hésitation dans nombre de marcheurs qui manifestent leur solidarité avec les victimes. Le non-Charlie en moi se souvient que le dessinateur Siné en fut expulsé sans ménagement, sur une accusation infamante car injuste d'antisémitisme. C'est à ce moment, d'ailleurs, que j'ai cessé d'en être lecteur. Rappeler cet épisode en un moment si tragique n'est en rien fournir une excuse oblique aux tueurs mais inviter à quelques réflexions sur les « valeurs » que les terroristes veulent détruire.

Je rejoins volontiers tous ceux qui considèrent le droit à l'outrance et au mauvais goût comme des marqueurs de liberté ; mais sous la condition expresse qu'il soit appliqué à tous, faute de quoi se profilent des hiérarchies dans la satire qui en pervertissent le sens. En attaquant Charlie pour « venger le Prophète », ces impitoyables « justiciers » ne s'en prennent pas à la liberté, que bien d'autres cibles pouvaient incarner, mais au droit au blasphème, ce qui n'est pas la même chose. Pas la même chose, vraiment ? Si, certainement, dans l'imaginaire républicain moderne à la française, comme l'attestent de nombreuses réactions qualifiant de « lâches » ou « hypocrites » les journaux anglosaxons qui ont flouté les couvertures de *Charlie* brandies par des manifestants français.

Ceux qui tiennent ces propos font de l'insistance à republier les caricatures de Mahomet un acte de résistance, un geste de liberté. L'abolition du délit de blasphème, disent-ils en substance et avec raison, implique le droit à être de mauvaise foi, blessant. C'est également mon avis et c'est notamment pourquoi je suis opposé à toutes les lois mémorielles, lesquelles ne peuvent instituer qu'une hiérarchie de la souffrance, irrecevable par ceux qui s'en trouvent abaissés.

Comme d'autres, je me sens blessé par les faussaires de l'Histoire, mais je ne peux tenir ce sentiment pour le fondement d'un délit, qu'il s'agisse du génocide des juifs ou d'autres tragédies du passé. Or la loi Gayssot, en pénalisant la mise en doute et même l'irrévérence à l'égard de la Shoah, réintroduisait

de fait un délit de blessure symbolique et de blasphème. Sûrs de leur bon droit à punir une catégorie de profanateurs et une seule, les voltairiens évoqués plus haut n'en semblent guère indisposés.

CONTOURS DE L'INTOLÉRABLE

Ce qui apparaît comme un impératif moral ici est, bien entendu, perçu ailleurs comme une restriction de liberté, tant il est vrai que les contours de l'intolérable, loin d'être un absolu, varient selon les lieux et les moments et qu'il ne suffit pas de les proclamer universels pour qu'ils le deviennent. C'est aussi sous cette lumière-là que l'on peut examiner, avant de le condamner pour collaboration avec l'ennemi, le refus de publier à nouveau les fameuses caricatures initialement parues dans un journal d'extrême droite danois ou d'autres du même tonneau.

Constatons en tout cas, pour ce qui concerne notre pays, que la rhétorique d'intimidation morale dont l'« affaire Siné » fut une illustration parmi bien d'autres contraste singulièrement avec le droit largement utilisé de mettre à mal d'autres sacrés, comme en témoigne notamment l'omniprésence médiatique d'Eric Zemmour et de Michel Houellebecq. Si d'authentiques défenseurs de la liberté se regroupent sous le drapeau « Je suis Charlie », sous ce même drapeau « Je suis Charlie » (mais non du fait des journalistes de *Charlie*, je le précise) surgit la figure basanée d'un ennemi intérieur, résonnent des discours martiaux sur la « guerre au terrorisme » et la nécessité d'un Patriot Act.

Ce n'est pas manquer de respect aux victimes et à leurs proches, ni contester l'existence d'une menace terroriste que de s'en inquiéter. Et pas uniquement pour des raisons morales mais aussi et surtout parce qu'ils obscurcissent la réalité plutôt qu'ils ne l'éclairent, comme on l'a vu aux Etats-Unis et au Moyen-Orient sous la calamiteuse présidence George W. Bush.

Olivier Roy a indiqué dans ces colonnes (*Le Monde* daté du 10 janvier) pourquoi les appels lancés à la « communauté musulmane » à condamner le terrorisme islamiste étaient déplacés, contradictoires dans les termes et contre-productifs dans leurs effets. Demandons-nous avec lui s'il faut inclure dans ces appels Lassana Bathily, l'homme qui a mis à l'abri les otages de l'épicerie casher de Vincennes et remis les clés du rideau de fer à la police, ou encore Ahmed Merabet, le policier abattu devant le siège de Charlie. Leur patronyme signale leur origine religieuse. Ils ne sont ni moins ni plus musulmans que les frères Kouachi, ils se sont comportés héroïquement. Saluer leur courage est aussi une façon de rendre hommage aux victimes de la terreur islamiste. ■



Rony Brauman est ancien président de Médecins sans frontières et professeur associé à Sciences Po Paris. Il a publié « Manifeste pour les Palestiniens », Autrement, 2014



Certains usages de la liberté d'expression sont offensants

On peut faire rire sans tomber dans la facilité à l'égard de l'islam

PAR AHMED JABALLAH

Les récentes attaques terroristes dont la France a été victime ont bouleversé tous les citoyens français au-delà de leurs religions et de leurs sensibilités politiques. Les musulmans de France ont condamné sans aucune ambiguïté ces actes barbares. Le slogan « Je suis Charlie » suscite une multitude de réflexions. De là sont nées une grande confusion et des polémiques souvent stériles sur la question « être ou ne pas être Charlie ». En tant que citoyen attaché aux valeurs de liberté et de fraternité aussi bien qu'en tant que musulman, « je suis et je ne suis pas Charlie ».

Je suis Charlie, car j'ai été très meurtri par ces actes terroristes qui ont coûté la vie à 17 personnes. La vie humaine est sacrée et personne n'est autorisé à y porter atteinte. Cette conception se trouve bien résumée dans le Coran : « Si quelqu'un tue un homme sans qu'il y ait eu meurtre ou violence commise sur la terre, c'est comme s'il avait tué tous les hommes ; et si quelqu'un sauve une vie, c'est comme s'il avait sauvé tous les hommes. »

Je suis également Charlie, car je considère que la liberté d'expression est fondamentale. Le Coran indique en toute clarté : « Que celui qui le veut croie, et que celui qui le veut ne croie pas. » Le combat

pour la liberté est un combat invisible : défendre la liberté d'autrui, c'est préserver la sienne. Aussi, tuer des journalistes, c'est tuer une partie de moi et attenter aux valeurs auxquelles je crois.

Etre Charlie, c'est aussi avoir le droit de ne pas être d'accord avec Charlie. Affirmer la défense de la liberté d'expression comme principe inconditionnel ne doit pas nous priver de débattre de ses limites, mais surtout de la pertinence de son usage.

ÉQUILIBRE DÉMOCRATIQUE

Dans un Etat de droit, la liberté d'expression est nécessairement encadrée. Si certaines limites font peu débat (interdiction de diffamer), d'autres varient selon le temps (loi Evin ou lois mémorielles) et l'espace (autodafé autorisé aux Etats-Unis). Ces limites résultent d'un équilibre démocratique que chacun doit pouvoir discuter tout en respectant la loi qui s'impose à un instant et en un lieu donnés.

Mais, au-delà de cet aspect légal, je suis convaincu que la liberté d'expression gagne à être utilisée avec responsabilité et dans le respect de la dignité de l'autre. Chacun d'entre nous a déjà été indigné par des propos qui respectent la légalité mais qui abiment le vivre-ensemble. Comment, dans une société de diversité, exercer sa liberté sans nuire au vivre-ensemble ni offenser l'autre dans sa dignité ? Voilà une question légitime qui doit être sereinement débattue.

Ouvert à toutes les critiques sincères vis-à-vis de ma religion, j'ai pour autant le droit de me sentir offensé lorsque des propos ou des dessins ont moins pour objectif

d'exprimer des idées que de moquer ce qui présente pour moi un caractère sacré.

Et parce que « je suis Charlie », je dois pouvoir exprimer mon désaccord. Ne pas le faire, c'est refouler des frustrations qui détruisent l'apaisement des cœurs. Pour exprimer son désaccord dans le respect de la loi, on peut se tourner vers la justice. On peut aussi débattre et convaincre nos concitoyens que tel usage de la liberté d'expression est moins noble qu'un autre. De nombreuses voix avaient ainsi dénoncé la tendance de *Charlie Hebdo* à verser inutilement dans la facilité et la provocation concernant l'islam.

Respecter la loi sans rien céder de sa liberté, c'est ce droit que revendique *Charlie Hebdo*. Animé par cette double exigence démocratique, j'affirme : « Je ne suis pas Charlie », car je désapprouve la ligne éditoriale de *Charlie Hebdo*, mais « je suis Charlie », car je refuse qu'on tue sa liberté d'expression ou la mienne. Le prophète Mahomet, loin de la barbarie de ceux qui disent le « venger », appelait à ce dialogue fraternel et sans violence : « Vous pouvez atteindre par la douceur ce que vous n'atteindrez jamais par la violence. » ■



Ahmed Jaballah est ex-président de l'Union des organisations islamiques de France (UOIF) et directeur de l'Institut européen des sciences humaines (IESH) de Paris

Plus que jamais, il faut combattre l'islamophobie

Ceux qui critiquaient les choix de « Charlie Hebdo » au nom de l'antiracisme sont injustement suspectés d'être responsables de ces abominables attentats terroristes

COLLECTIF

L'attaque contre *Charlie Hebdo* a suscité une émotion légitime dans tout le pays. Rien ne justifie un tel crime ; rien ne justifie que l'on s'en prenne à une rédaction ; rien ne justifie que l'on assassine des journalistes, des policiers, de simples citoyens, certains parce qu'ils sont juifs. Nous ne savons pas s'il y aura un « avant » et un « après » ce 7 janvier, mais il est vital que s'ouvre un débat sur l'avenir commun que nous voulons.

Celui-ci a commencé, mais il s'engage dans une voie dangereuse, celle d'accuser les critiques de *Charlie Hebdo* d'être, plus ou moins directement, responsables des morts du 7 janvier. Écoutons Jeannette Bougrab, ancienne secrétaire d'État sous la présidence de Nicolas Sarkozy : « *A force de les pointer du doigt, de dire qu'à Charlie Hebdo ils sont des islamophobes, qu'ils détestent l'islam (...). Je pense aux Y'a bon awards et aux Indigènes de la République, bien sûr qu'ils sont coupables. Je le dis et j'assume mes propos.* » Ce type d'argument est régulièrement développé par l'essayiste Caroline Fourest. Il a été repris dans une tribune du *Monde* (9 janvier) par Christophe Ramaux, qui insiste sur la responsabilité des organisateurs et des participants – du Parti des indigènes de la République à *Politis*, en passant par Edwy Plenel et Attac – à un colloque, le 13 décembre 2014, contre l'islamophobie (auquel Ramaux n'a visiblement pas assisté).

Ces attaques cherchent à nous enfermer tous dans des choix binaires (pour *Charlie Hebdo* ou pour les terroristes), à criminaliser ceux qui se mobilisent contre l'islamophobie, ceux qui ont critiqué l'hebdomadaire satirique, en le traitant de complice des assassins. Elles reviennent à refuser le droit à la critique, ce qui est pour le moins paradoxal venant de ceux qui s'érigent en défenseurs de la liberté d'expression, sans limites ni frontières.

GUERRE CONTRE LE TERRORISME

Ainsi nous serions responsables des morts de ce mois de janvier ? Que faut-il dire alors des intellectuels et des journalistes qui ont soutenu l'intervention américaine de 2003 en Irak, qui a provoqué des dizaines de milliers de morts ?

Au-delà de ces polémiques s'ouvrent deux types de questions qui méritent une discussion approfondie. D'abord, existe-t-il un rapport entre la politique que mènent les pays occidentaux et la montée de groupes extrémistes et fanatiques ? Ensuite, quelle est la réalité de l'islamophobie en France et pourquoi faut-il la combattre ?

Rappelons un fait simple. En 2003, quand les États-Unis envahissaient l'Irak, Al-Qaïda n'existait pas dans ce pays et était en recul partout ; elle ne disposait d'aucune base territoriale. Vingt ans après le déclenchement de « la guerre contre le terrorisme », l'organisation de l'État islamique (EI) contrôle désormais un large territoire en Irak et en Syrie. La coalition mise en place contre l'EI à l'été

2014 ne présente aucun programme politique uni, mais multiplie les bombardements. Plusieurs recherches ont confirmé que l'utilisation sur une large échelle de drones au Pakistan, au Yémen et en Somalie créait de nouvelles générations de combattants extrémistes. Enfin, il y a la Palestine ; point besoin d'être un extrémiste pour penser, comme le secrétaire d'État américain John Kerry ou le général David Petraeus, que la poursuite du drame palestinien nourrit l'idéologie des groupes les plus extrémistes. Et, pourtant, on laisse faire l'occupant israélien et Benyamin Nétanyahou défile à Paris pour... *Charlie Hebdo*.

L'autre débat porte sur l'existence et l'ampleur de l'islamophobie en France (et plus largement en Europe). Avant même l'attaque contre *Charlie Hebdo*, on assistait à la multiplication d'actes islamophobes ; ceux-ci se sont accrues depuis. C'était le sens de la réunion internationale du 13 décembre 2014 à Paris (et simultanément à Londres, Amsterdam et Bruxelles). Elle se tenait à un moment où le concept d'islamophobie a fini par s'imposer, comme le soulignait le dernier rapport de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH). Que signifie-t-il ? L'accusation d'islamophobie ne vise pas ceux qui critiquent la religion, mais ceux qui attribuent aux musulmans une « identité » qui découlerait du Coran, qui en font un groupe homogène et porteur d'un projet cohérent visant nos institutions, nos valeurs.

ANALYSE RATIONNELLE

A rebours de cette analyse, nous nous inscrivons dans l'héritage de la laïcité telle qu'elle a été définie par les députés qui ont voté la loi de 1905, une séparation des Églises et de l'État, une neutralité de l'État (et non pas des citoyens), le droit de chacun d'affirmer sa religion dans l'espace privé ou public. Ce dont nous avons discuté en décembre, c'est du droit des mères à accompagner leurs enfants lors des sorties scolaires, des réponses féministes à l'islamophobie, du droit de jeunes filles pratiquantes et voilées à fré-

quenter l'école publique, des droits des musulmans à exister comme sujets politiques et à manifester, y compris pour la Palestine, de leur « droit au travail et leurs droits au travail », des contrôles au faciès et du rôle de la police.

Pourquoi combattre l'islamophobie ? Parce que cet engagement offre une analyse rationnelle à une jeunesse qui ne comprend pas pourquoi on la déteste et qui finit par raisonner en termes de « choc des civilisations ». Cette lutte ne met pas le peuple français aux prises avec les musulmans, mais des forces politiques progressistes avec des forces réactionnaires.

Plus nombreux seront les antiracistes qui se joignent à ces mobilisations, plus il sera clair que nous ne sommes pas engagés dans un conflit identitaire, religieux ou culturel, mais politique. Nous produisons un espoir face à tous les fabricants de désespoir. Nous mettons en garde, avec l'Union juive française pour la paix, contre l'essentialisation des juifs et insistons sur le caractère politique, colonial et non confessionnel du conflit israélo-palestinien.

Nous ne défendons pas les musulmans, mais l'avenir de la société française dans sa diversité. Nous représentons un espoir que nos détracteurs risquent de détruire. L'essentiel est d'assurer l'égalité entre tous. « *L'égalité ou rien* », proclamait l'intellectuel américano-palestinien Edward Said. ■

Saïd Bouamama, porte-parole

du Front uni des immigrations et des quartiers populaires ;

Houria Bouteldja, membre du Parti

des indigènes de la République ;

Ismahane Chouder, coprésidente

du collectif féministe pour l'égalité ;

Alain Gresh, journaliste ;

Michèle Sibony, porte-parole de l'Union

juive française pour la paix ;

Denis Siefert, directeur de « *Politis* »

Non à l'union sacrée !

Malgré l'horreur, il est impossible de se ranger derrière certains « pompiers pyromanes » qui divisent nos sociétés

COLLECTIF

La sidération, la tristesse, la colère face à l'attentat odieux contre *Charlie Hebdo*, mercredi 7 janvier, puis la tuerie ouvertement antisémite, vendredi 9 janvier, nous les ressentons encore. Voir des artistes abattus en raison de leur liberté d'expression, au nom d'une idéologie réactionnaire, nous a révoltés. Mais la nausée nous vient devant l'injonction à l'unanimité et la récupération de ces horribles assassinats.

Nous partageons les sentiments de celles et ceux qui sont descendus dans la rue. Mais ces manifestations ont été confisquées par des pompiers pyromanes qui n'ont aucune vergogne à s'y refaire une santé sur le cadavre des victimes. Manuel Valls, François Hollande, Nicolas Sarkozy, Brice Hortefeux, Jean-François Copé, Angela Merkel, David Cameron, Jean-Claude Juncker, Viktor Orban, Benyamin Nétanyahou, Avigdor Lieberman, Naftali Bennett, Petro Porochenko, les représentants de Recep Tayyip Erdogan, Vladimir Poutine, Omar Bongo... : quel défilé d'abjecte hypocrisie. Cette mascarade indécente masque mal les bombes que les Occidentaux ont larguées sur l'Irak depuis une semaine ; les milliers de morts à Gaza, où Avigdor Lieberman, le ministre israélien des affaires étrangères, imaginait employer la bombe atomique quand Naftali Bennett (économie et diaspora) se rengorgeait d'avoir tué beaucoup d'Arabes ; le million de victimes que le blocus en Irak a provoquées. Ceux qu'on a vus manifester en tête de cortège à Paris ordonnent ailleurs de tels carnages.

« *Tout le monde doit venir à la manifestation* », a déclaré M. Valls en poussant des hauts cris sur la « *liberté* » et la « *tolérance* ». Le même qui a interdit les manifestations contre les massacres en Palestine, fait asperger de gaz lacrymogène des cheminots en grève et matraquer des ly-

céens solidaires de sans-papiers expulsés nous donne des leçons de liberté d'expression. Celui qui déplorait à Evry, quand il était maire PS, de ne pas voir assez de « *Blancos* » nous jure son amour de la tolérance. Le même qui fanfaronne de battre des records dans l'expulsion des Roms se gargarise de « *civilisation* ». En France, la liberté d'expression serait sacrée, on y aurait le droit de blasphémer. Blasphème à géométrie variable, l'« offense au drapeau et à l'hymne national » étant punie d'amendes et de prison. Que le PS et l'UMP nous expliquent la compatibilité entre leur condamnation du fondamentalisme et la vente d'armes à Riyad, où les femmes n'ont aucun droit, l'apostasie est punie de mort et les immigrés subissent un sort proche de l'esclavage.

CHANTAGE

Nous ne participerons pas à l'union sacrée. On a déjà vu à quelle boucherie elle peut mener. En attendant, le chantage à l'unité nationale sert à désamorcer les colères sociales et la révolte contre les politiques conduites depuis des années.

M. Valls nous a asséné que « *Nous sommes tous Charlie* » et « *Nous sommes tous des policiers* ». Non, nous ne sommes pas Charlie. Si nous sommes attristés par la mort de ses dessinateurs et journalistes, nous ne pouvons reprendre à notre compte l'obsession qui s'était enracinée dans le journal contre les musulmans, assimilés à des terroristes, des « *cons* », des assistés. On n'y voyait plus l'anticonformisme, sinon celui, conforme à la norme, qui stigmatise les plus stigmatisés.

Nous ne sommes pas des policiers. La mort de trois d'entre eux est un événement tragique. Mais elle ne nous fera pas entonner l'hymne à l'institution policière. Les contrôles au faciès, les rafles de sans-papiers, les humiliations quotidiennes, les tabassages parfois mortels dans les commissariats, les Flash-Ball qui mutilent, les grenades offensives qui assassi-

ment, nous l'interdisent à jamais. Et, s'il faut mettre une bougie à sa fenêtre pour pleurer les victimes, nous en ferons briller aussi pour Eric, Loïc, Abou Bakari, Zied, Bouna, Wissam, Rémi, victimes d'une violence perpétrée en toute impunité. Dans un système où les inégalités se creusent de manière vertigineuse, où des richesses éhontées côtoient la plus écrasante misère, sans que nous soyons encore capables massivement de nous en indigner, nous en allumerons aussi pour les six SDF morts en France la semaine de Noël 2014.

Nous sommes solidaires de celles et ceux qui se sentent en danger, depuis que se multiplient les appels à la haine, les « *Mort aux Arabes* », les incendies de mosquées. Nous nous indignons des incantations faites aux musulmans de se démarquer ; demande-t-on aux chrétiens de se désolidariser des crimes, en 2011, d'Anders Behring Breivik perpétrés au nom de l'Occident chrétien et blanc ? Nous sommes aussi aux côtés de celles et ceux qui subissent le regain d'antisémitisme, dramatiquement exprimé par l'attaque de vendredi 9.

Notre émotion face à l'horreur ne nous fera pas oublier combien les indignations sont sélectives. Non, aucune union sacrée. Faisons en sorte que l'immense mobilisation se poursuive en toute indépendance de ces gouvernements entretenant des choix géopolitiques criminels en Afrique et au Moyen-Orient et ici chômage, précarité, désespoir. Que cet élan collectif débouche sur une volonté subversive, contestataire, révoltée, inentamée, d'imaginer une autre société, comme *Charlie* l'a longtemps souhaité. ■

J

Ludivine Bantigny, historienne, Emmanuel Burdeau, critique de cinéma, François Cusset, historien et écrivain, Cédric Durand, économiste, Eric Hazan, éditeur, Razmig Keucheyan, sociologue, Thierry Latica, historien, Marwan Mohammed, sociologue, Olivier Neveux, historien de l'art, Willy Pelletier, sociologue, Eugenio Renzi, critique de cinéma, Guillaume Sibertin-Blanc, philosophe, Julien Théry, historien, Rémy Toulouse, éditeur, Enzo Traverso, historien

L'hebdo satirique n'est pas la France

Ne coupons pas les croyants et les religieux du reste de la communauté nationale

PAR THIBAUD COLLIN

Je suis Charlie ». Le succès du slogan signifie que de nombreux citoyens français se reconnaissent dans l'esprit de dérision de l'hebdomadaire : double faute éthique et politique. L'argument pour justifier une telle identification est que les assassins, en « *tuant Charlie* », ont attaqué la liberté d'expression, valeur fondamentale de notre République.

Ce journal n'a eu de cesse de manier le crayon pour insulter les croyances religieuses et se moquer de toute autorité et institution. Mais la liberté ne s'inscrit-elle pas dans un ensemble plus large : la responsabilité, le respect d'autrui et d'abord le fonctionnement de la raison ? La liberté en question est celle d'exprimer ce que la raison énonce. Or celle-ci est un outil de connaissance, de jugement, d'argumentation, et c'est à ce titre qu'elle peut déployer sa puissance critique de réfutation. Identifier la liberté d'expression au seul droit absolu de choquer autrui dans ce qui lui apparaît comme le plus sacré est un contresens sur ce qu'est la raison.

On a bien sûr le droit de trouver dangereuses ou obsolètes des croyances et des pratiques religieuses, mais n'est-il pas plus pertinent, et même plus efficace, de discuter plutôt que d'insulter ?

Bref, il y a une éthique de la raison.

La faute est aussi de nature politique. Il est évident qu'une grande majorité de musulmans a été scandalisée par la publication de dessins lui apparaissant comme blasphématoires. Certains règlent la question en se limitant à une approche strictement juridique : « *le délit de blasphème n'existe plus depuis très longtemps en droit français* », pour en conclure à un soi-disant « *droit au blasphème* » ; comme si offenser autrui était un droit de l'homme.

FOSSÉ INFRANCHISSABLE

Faire croire aux musulmans français que « *Charlie, c'est la France* », c'est confirmer dans l'esprit de beaucoup que, décidément, ils sont étrangers à ce corps politique. Comment peut-on se sentir membre de la communauté nationale si celle-ci se choisit pour symbole ce qui heurte ses croyances les plus sacrées ? Une telle opération est le meilleur moyen de créer un fossé infranchissable dans les esprits et dans les cœurs. Exiger qu'un musulman devienne un bon citoyen en adhérant aux valeurs de la République dont l'incarnation serait « *Charlie* », c'est pratiquement l'exclure de la nation et donc le jeter dans les bras des islamistes qui n'attendent que cela.

Ne tombons donc pas dans le piège qu'ils nous tendent : couper les musulmans de France de la communauté nationale. ■

Thibaud Collin est professeur de philosophie au Collège Stanislas, à Paris, un établissement privé catholique

La fabrique d'un terroriste

« Le Monde » avait longuement rencontré, fin 2008, Amedy Coulibaly, le djihadiste qui a abattu une policière à Montrouge et quatre personnes dans un supermarché casher à Paris

LUC BRONNER ET ÉMELINE CAZI

Il est 6 h 15, ce 17 septembre 2000, lorsque la porte du garage de la résidence de la Closerie à Combs-la-Ville, en Seine-et-Marne, s'ouvre et laisse s'engager une camionnette blanche. Il fait encore nuit, dehors. Un voisin a entendu du bruit. Il appelle le commissariat. La vieille Citroën un peu poussive s'engage à peine sur la rampe de sortie que déjà la police arrive.

« *Stoop!* », hurle un premier policier. La camionnette accélère. Un premier coup de feu part. La camionnette poursuit sa course vers la 306 break du commissariat qui lui barre la route. Trois nouveaux coups, puis deux autres. Cette fois, les cambrioleurs s'arrêtent net. Un passager s'enfuit, puis le silence se fait. Le chauffeur, Ali Rezgui, touché en plein ventre, est mort sur le coup. A l'arrière du camion, au milieu d'un lot de motos volées, un jeune homme de 18 ans, Amedy Coulibaly, vient de perdre son meilleur ami.

A Grigny, dans l'Essonne voisin, c'est l'émeute. On ne meurt pas pour un vol de motos en France. On « prend » quatre mois, au pire. Pendant plusieurs nuits, jeunes et policiers s'affrontent dans la rue. Les mères des gamins descendent pour tenter d'apaiser la colère. L'affaire prend une sale tournure : un sniper caché sur un toit tire sur un CRS.

Deux semaines plus tard, le procureur ordonne le classement du dossier. La famille obtient la nomination d'un juge, mais l'enquête est bâclée. La reconstitution de la scène se déroule entre policiers, et Amedy Coulibaly n'est pas convié à livrer sa version. L'avocat de la famille, M^e Pierre Mairat, bataille pour prouver que la camionnette ne roulait pas à 40 km/h comme l'affirment les gardiens de la paix, et que le jeune stagiaire aurait pu tirer dans les pneus. « *A l'époque, la parole des policiers valait de l'or* », souligne l'avocat.

Jusqu'à ses 18 ans, Amedy Coulibaly coule une enfance heureuse, à la Grande-Borne, entouré de ses neuf sœurs. Avant qu'il assassine la policière de Montrouge, jeudi 8 janvier, puis qu'il exécute quatre personnes dans l'Hyper Cacher de la porte de Vincennes, à la veille du shabbat, qui se serait intéressé à son histoire ? Aujourd'hui, ce passé « est là. Il fait partie de son parcours », dit Pierre Mairat. Il y a cinq ans, lorsque Hayat Boumeddiene demande à son nouveau compagnon de lui présenter ses amis, il répond qu'il n'en a eu qu'un seul : Ali Rezgui. Celui qui est mort sous ses yeux, à 19 ans, sur la rampe du parking, tué par un policier.

A 18 ans, malgré des résultats scolaires moyens, Amedy Coulibaly, septième de sa fratrie, est élève en 1^{er} bac pro, et n'a finalement qu'un an de retard. « *Il a déjà son permis et effectué sa journée d'appel* », rappelle M^e Mairat. A cet âge, d'autres gamins des quartiers quittent leurs mauvaises fréquentations, lui au contraire se spécialise dans le braquage. Le braquage « à fin brinquebalante », précise M^e Damien Brossier, son ancien avocat. Il a une vingtaine d'années lorsque avec une bande de copains, ils dévalisent un commerçant. Dans leur fuite, ils « plantent » la voiture sur la Francilienne. Elle tombe d'un pont. Coulibaly est blessé. Des bleus, des bosses... Il sort pourtant de la voiture et s'en va au lycée, à pied, comme si de rien n'était.

TOUCHER LA FRANCE

La fois suivante, il braque une banque à Orléans, puis deux cafés à Paris, mais le deuxième était de trop. La sanction tombe : six ans ferme. C'est un peu plus tard, fin 2008, que *Le Monde* fait sa connaissance. Amedy Coulibaly, qui sait le poids des images, avait décidé avec quatre autres détenus de filmer leur quotidien dans la plus grande maison d'arrêt d'Europe, Fleury-Mérogis, pour dénoncer les conditions de détention dans les prisons françaises. En 2007, il fait entrer deux petites caméras par les parloirs. Pendant plusieurs mois, les cinq prisonniers tournent à l'insu des gardiens et des autres détenus leur vie de tous les jours. Amedy Coulibaly et ses complices veulent toucher la France entière et dé-

Photo d'Amedy Coulibaly, non datée, dans sa cellule de la prison de Fleury-Mérogis (Essonne), tirée du livre « Reality Taule, au-delà des barreaux ». DR



marche les journalistes. Il avait 26 ans quand nous l'avions rencontré sous stricte condition d'anonymat. Un jeune homme intelligent, à la pensée structurée, aux réponses argumentées : près de deux heures d'interview avec lui, c'est dix-huit pages de notes.

« *En détention, on voit plein de reportages sur les prisons, expliquait-il. Mais ils ne montrent jamais ce qui se passe vraiment parce que l'administration n'organise les visites que dans les bâtiments en bon état. On s'est dit qu'il fallait montrer l'autre côté.* » Sur la vidéo, diffusée par *Le Monde*, des cellules vétustes, des conditions d'hygiène déplorables, des scènes d'une rare violence : dans l'une d'entre elles, un homme se fait rouer de coups. « *La loi du fort* », avait expliqué Amedy Coulibaly. On comprenait facilement qu'il se plaçait du côté des chefs et des intouchables de Fleury. « *Je suis un des patrons de la prison. La détention, je la connais par cœur.* »

Coulibaly racontait les brimades, l'infirmerie rudimentaire. « *On nous soigne au Doliprane, on n'a pas de vrai médecin.* » D'autres, l'absence de chauffage, la « gamelle » pour s'alimenter, les murs gluants des douches, les vitres cassées. « *La prison, c'est la putain de meilleure école de la criminalité, insistait-il. Dans une même promenade, tu peux rencontrer des Corses, des Basques, des musulmans, des braqueurs, des petits vendeurs de stupés, des gros trafiquants, des assassins (...). Là-bas, tu prends des années d'expérience. Au début, quand je suis arrivé (...), je me disais : j'arrête tout. Après le temps passe et je me dis, je n'ique tout, ils me rendent ouf. Comment vous voulez apprendre la justice avec l'injustice ?* »

Sa rage, dans sa cellule, il la passe à faire des pompes et de la musculation, des heures et des heures durant. Ce sera le premier plan de son film de revendication des attentats, diffusée dimanche 11 janvier. Le reste du temps, il joue à *Pro Evolution Soccer*, un jeu vidéo de football. « *Ils savaient que j'étais le boss (...). Je leur disais : "Prenez-moi avec un téléphone ou de la drogue", mais ils n'y arrivaient pas. Ils ont fouillé ma cellule tout le temps.* » Un jour, les gardiens lui confisquent sa PlayStation. Il devient fou. « *Ils avaient pas le droit. Je l'avais payée 320 euros, j'avais une facture à mon nom, ils me l'ont jamais rendue.* »

Amedy Coulibaly a le sens des affaires. Gagner de l'argent est son obsession. Les images

« LE FRIC, LE FRIC, LE FRIC. SI J'AVAIS EU À LE DÉFINIR, CE SONT LES MOTS QUE J'AURAIS UTILISÉS »

UN PROCHE

qu'il a tournées derrière les barreaux, il finit par les vendre à France 2 pour « Envoyé spécial ». Et justifie les enchères au vu des risques pris : « *Il faut qu'on prépare nos arrières, au moins pour payer nos avocats* », expliquait-il. « *Je ne le voyais pas grandir aussi modestement que son père et travailler à l'usine comme lui* », confie M^e Damien Brossier. « *Le fric, le fric, le fric. Si j'avais eu à le définir, ce sont les mots que j'aurais utilisés* », ajoute un de ses proches. L'islam, en revanche, « *il n'en parlait jamais.* »

« *Doly* », comme on l'appelle en cellule, sort de prison avec une belle réputation, capable de monter sur n'importe quel coup, de fournir « *tout le matériel* » nécessaire. « *Mais tout ça, c'était en 2005 (...). J'ai fait un virage à 180 degrés, jure-t-il, en 2010, aux policiers qui le soupçonnent d'avoir participé au projet d'évasion de Smaïn Ait Ali Belkacem, l'auteur des attentats du RER C, en 1995. Je me suis rangé, car je ne veux pas finir avec une balle dans la tête, promettait-il. C'est ce qui pend au nez de tous ceux qui ne savent pas s'arrêter.* »

Un couple d'amis lui présente Hayat Boumeddiene, une jolie brune de six ans sa cadette. Un mariage religieux est célébré à Grigny, chez les Coulibaly. Le jeune couple emménage à Bagneux, dans les Hauts-de-Seine, dans un trois-pièces que leur cède une sœur aînée d'Amedy. Le jeune couple mène une vie simple. Lui « *fait les trois-huit* » dans l'usine Coca-Cola de Grigny ; elle, de son côté, a quitté son travail pour porter le voile et envisage de se lancer dans « *la couture à domicile* ». Ils n'ont pas d'enfant, ont adopté un chaton, Sultan. L'été, ils partent se baigner en Crète, en République dominicaine, en Malaisie, où ils visitent quelques mosquées.

PRATIQUE RIGORISTE DE L'ISLAM

La religion éloigne Coulibaly de sa famille, ces « *kouffars* », comme il dit, ces mécréants. Ses sœurs commencent d'ailleurs à le « *fatiguer* ». Il refuse désormais d'aller chercher ses neveux à l'école. « *J'ai tapé du poing sur la table et j'ai dit : "Écoutez moi bien, toutes celles qui sont là, qui z'apprennent pas à leur enfant la prière et les trucs comme ça, ça sert à rien qui m'appellent. J'accompagne personne, je ne donne pas un euro pour l'enfant, je ne fais rien du tout (...). Moi, c'est la religion la première, j'en ai rien à foutre de la famille"* », explique-t-il un jour à Djamel Beghal, un ami rencontré en prison,

sans savoir que les policiers l'ont placé sur écoute.

C'est lui, Djamel, ce « *vétéran du djihad* », condamné en 2005 pour un projet d'attentat contre l'ambassade des Etats-Unis, qui lui enseigne la pratique rigoureuse de l'islam. Amedy Coulibaly apprend vite et transmet à son tour les rudiments appris. Aider au dépouillement des bulletins électoraux, les jours de vote, « *c'est pas bien* ». Pour le travail, « *la règle c'est de ne pas être sous les ordres d'un mécréant* ». Mais lui, alors, intérimaire chez Coca ?, demandent les policiers, lors d'une garde à vue en mai 2010. « *Il y a une différence entre ce que je fais et ce que je pense. Et dans ce cas-ci, je pense avant tout à ma poire, rétorque-t-il. Je travaille, je gagne entre 2 000 et 2 200 euros par mois, [c'est] tranquille, et c'est très bien comme cela.* »

Son ami Beghal est assigné à résidence à Murat, au pied des monts du Cantal. L'hiver, la région disparaît sous la neige. Au printemps 2010, Amedy Coulibaly lui rend visite une fois par mois. Il arrive que sa femme Hayat Boumeddiene et Chérif Kouachi, un autre copain de prison, l'accompagnent pour des escapades de deux ou trois jours. « *On va faire des randonnées, on va courir, on marche* ». Le soir, ils parlent « *montagne, cerfs* » et faune sauvage, assurent-ils aux enquêteurs. En vérité, ils manient les armes et s'entraînent au tir.

A Grigny, personne ne soupçonne cette double vie. Amedy Coulibaly affiche toujours le même sourire jovial. Voulait-il leur dire adieu ? Ou brouiller les pistes ? Quatre jours avant de se lancer dans son épopée meurtrière, Amedy Coulibaly est venu saluer ses vieux copains de Grigny. « *On s'est croisés, on s'est salué, quoi de neuf, tout ça, la famille, les copains, raconte l'un d'eux au Monde. Je lui ai demandé, tu fais quoi ? Il m'a dit : "Oh, des trucs à droite ou à gauche"* », « *Je l'ai charrié parce qu'il avait une voiture de location et que ça avait l'air d'aller plutôt bien. Il m'a quand même demandé, pour rigoler, si j'avais pas un moyen de lui faire gagner un billet ou deux. On a ri. On s'est dit qu'on se recaperait [reverrait] à l'occasion.* » Conversation banale. « *Je me souviens de nos derniers mots. Je lui ai dit : "Moi, j'en ai marre, le climat est pourri, j'ai envie de quitter la France"* ». Amedy Coulibaly a répondu du tac au tac : « *Mais pour aller où ?* » ■

Les adieux au Quirinal de Giorgio Napolitano

A 89 ans, le président italien, devenu contre son gré le garant de la stabilité du pays, quitte son poste

ROME - correspondance

Le palais du Quirinal, siège de la présidence de la République italienne, est à moins de 500 mètres de son domicile, dans le quartier des Monti. Ces derniers temps, Giorgio Napolitano, 89 ans, chef de l'Etat depuis presque neuf ans, a souvent rêvé de ces 500 mètres. La veille de sa démission, mercredi 14 janvier, à une fillette qui lui demandait s'il était content de rentrer chez lui, il a répondu : « Oui, car je suis fatigué, et ici c'était un peu comme une prison... »

Une première fois, en 2013, le vieux président avait déjà rempli ses cartons. Elu en 2006 pour un septennat, il se voyait bien à la retraite. Mais les législatives de février 2013, qui n'avaient pas désigné de vainqueur clair, l'avaient contraint à remettre à plus tard ses rêves de tranquillité. Dans l'incapacité de se mettre d'accord sur le nom d'un possible succes-

Les législatives de 2013, qui n'avaient pas désigné de vainqueur clair, avaient contraint le président à repousser sa retraite

seur, les partis avaient supplié le vieil homme de rester. Pour la première fois dans l'histoire de la République, un président devait affronter un second mandat. M. Napolitano avait accepté, mais à deux conditions : que des réformes institutionnelles soient engagées, et, surtout, de pouvoir choisir la date de son départ.

Devenu contre son gré le garant de la stabilité du pays, Giorgio Napolitano a attendu la fin du semestre de présidence italienne du Conseil européen pour signer sa lettre de démission, mardi 13 janvier.

Même s'il était annoncé et attendu, son départ ouvre une phase délicate. En effet, les réformes qu'exigeait le président n'ont été qu'amorçées, malgré l'engagement en leur faveur du premier ministre, Matteo Renzi. La fin du « bicamérisme parfait », qui faisait du Sénat le double parfait de la Chambre des députés et lui donnait le même pouvoir de renverser le gouvernement, tout comme la nouvelle loi électorale, qui permettrait de dégager des majorités claires dès le soir des élections, n'en sont qu'au début d'un parcours parlementaire périlleux. Mais de toute évidence, Giorgio Napolitano ne pouvait plus attendre.

Alors que l'intérim est assuré par le président du Sénat, Pietro Grasso, les 1 009 grands électeurs, députés, sénateurs et délégués des régions, se réuniront en session commune et commenceront à voter le 29 janvier. Lors des premiers tours du scrutin, le successeur doit obtenir une majorité des deux tiers pour être désigné. A partir du quatrième tour, une majorité simple suffit.

Les noms des possibles candidats furent déjà de tous les côtés. Pendant les deux prochaines semaines, le petit jeu des pronostics



Giorgio Napolitano, à Rome, mercredi 14 janvier. MASSIMO PERCOSSI/MAXPPP

LES DATES

29 JUIN 1925

Naissance à Naples.

1945

Il adhère au Parti communiste italien (PCI) et, en 1953, entre au Parlement. Il fait partie du courant dit des *miglioristi*, la « droite » du PCI.

1978

Il est le premier dirigeant communiste italien à obtenir un visa pour les Etats-Unis afin d'y donner des conférences.

1996 À 1998

Ministre de l'intérieur du gouvernement de Romano Prodi.

2006

Il est élu à la présidence de la République, puis réélu en 2013. Au cours de ces deux mandats, il nomme cinq présidents du conseil : Romano Prodi, Silvio Berlusconi, Mario Monti, Enrico Letta et Matteo Renzi.

risque bien de devenir le sport favori des Italiens. La course est assez ouverte : pour se porter candidat, il suffit d'avoir 50 ans et de jouir de ses droits civiques.

En réalité, tout dépend de l'homme fort du moment, Matteo Renzi, à la fois chef du gouvernement et de la principale formation politique, le parti démocrate (PD), fort de ses 450 grands électeurs. Cherchera-t-il à faire désigner un « avatar », selon l'expression de la presse, une personnalité qui surtout ne lui fera pas d'ombre, ou au contraire va-t-il préférer à ses côtés un personnage de grande envergure comme le fut Giorgio Napolitano ? Le « Re Giorgio », le Roi, avait acquis au fil du temps une stature considérable, au point de s'attirer les foudres de la Ligue du Nord ou du Mouvement 5 Etoiles qui l'accusaient d'outrepasser ses prérogatives constitutionnelles.

Matteo Renzi, après l'avoir re-

La course à la présidence est assez ouverte : pour se porter candidat, il suffit d'avoir 50 ans et de jouir de ses droits civiques

mercié d'un tweet #graziepresidente, s'est mis en quête du bon candidat. Le chef du gouvernement a dressé un portrait-robot très sommaire du profil recherché : celui d'un « grand arbitre », rôle que « nombre d'hommes et de femmes peuvent remplir ». Il a surtout mis en garde : « Les partis ne peuvent pas échouer. »

Théoriquement, l'accord passé avec Silvio Berlusconi sur les sujets

institutionnels offre à M. Renzi la garantie de pouvoir faire élire le nouveau président dès le quatrième tour de scrutin, une fois passé l'obstacle de la majorité des deux tiers. Mais les deux dirigeants doivent composer avec des franges non contrôlables de leurs partis respectifs, ces fameux « francs-tireurs » qui dans le secret du vote, en 2013, avaient abattu les candidats pressentis.

La mésaventure était arrivée à Romano Prodi en 2013, qui, boudé par 101 de ses « amis » du PD, avait échoué à l'élection et, depuis, ressasse son amertume. L'ancien président de la Commission européenne figure à nouveau sur la liste des candidats potentiels dressée par la presse. Une liste plutôt longue et disparate. Selon certains journaux et commentateurs, l'ancien maire de Rome et fondateur du Parti démocrate, Walter Veltroni, conviendrait aussi bien à M.

Renzi et à l'aile gauche du PD qu'à M. Berlusconi.

On parle aussi de Sergio Mattarella, lui aussi issu du PD, ancien ministre et aujourd'hui juge à la Cour constitutionnelle. Mais également de l'ancien président du conseil Giuliano Amato, du maire de Turin, Piero Fassino, et de deux femmes qui pourraient être l'atout de M. Renzi, la ministre de la défense, Roberta Pinotti et la sénatrice Anna Finocchiaro.

Quant à la radicale Emma Bonino, plusieurs fois candidate à la candidature, elle vient d'annoncer être atteinte d'une tumeur aux poumons et semble hors-jeu. Souvent cité, Mario Draghi s'est dit satisfait du poste qu'il occupe à la présidence de la BCE. Mais à Rome, on n'oublie pas un adage valable des deux côtés du Tibre : « Qui entre pape au conclave en sort cardinal. » ■

SALVATORE ALOÏSE

Les familles de terroristes, cibles du pouvoir tchéchène

Les défenseurs des droits de l'homme qualifient de « retour au Moyen Age » un projet de loi proposé par Grozny

MOSCOU - correspondance

Peines de prison, confiscation des biens, saisie des comptes bancaires : les familles des personnes condamnées pour actes de terrorisme pourraient être coresponsables pénalement. Un projet de loi en ce sens a été déposé par le Parlement tchéchène à la Douma, le Parlement russe, lundi 12 janvier, afin de modifier la loi fédérale. S'il était adopté, les nouvelles dispositions seraient alors appliquées sur tout le territoire russe.

Ce texte, qualifié par des défenseurs des droits de l'homme de « retour au Moyen Age », fait par ailleurs explicitement référence à la peine de mort, pourtant objet d'un moratoire depuis 1996 en Russie – une condition requise pour sa participation au Conseil de l'Europe. Il fait surtout suite à l'assaut sanglant mené à Grozny, la capitale tchéchène, par un commando armé dans la nuit du 4 décembre 2014, au cours duquel 25 hommes, dont 14 membres des

forces de sécurité, sont morts.

Dès le lendemain, plusieurs maisons considérées comme appartenant à des proches du commando avaient été incendiées en représailles. Et Ramzan Kadyrov, le président de cette petite République musulmane membre de la Fédération de Russie, avait prévenu : « C'est fini le temps où l'on pouvait dire que les parents ne sont pas responsables de leurs fils ou de leurs filles. En Tchéchénie, ils seront responsables ! »

Interprétations extensives

Le parlement local lui a emboîté le pas. Dans une note explicative, les élus estiment que « les sanctions définies par le code pénal ne sont pas suffisantes pour prévenir ces crimes ». La responsabilité des familles doit, selon eux, être engagée, à condition que ces dernières, définies comme « parents et/ou proches, membres de la famille ou autres personnes », aient apporté une aide « sous quelque forme que ce soit » aux terroristes.

Des formulations suffisam-

ment vagues qui font craindre des interprétations extensives. « L'es-père que la Douma ne va pas adopter ce projet de loi. Même sous Staline, on disait que le père n'est pas responsable du père et vice versa », s'est alarmée la militante des droits de l'homme Svetlana Gannouchkina, citée par l'agence de presse Interfax. Il faudra prouver qu'il y a eu aide, tempère Igor Kaliapine, fondateur du

comité contre la torture. « La pratique d'expulser des proches de combattants juste parce qu'ils sont de la famille, ou la destruction de leur habitation, sera et restera illégale, et même plus, criminelle », affirme-t-il.

La colère de M. Kadyrov s'étend aujourd'hui à Paris. Tout en se proclamant sur son compte Instagram « l'ennemi le plus acharné des terroristes au monde », le diri-

Consignes russes à la presse sur « Charlie »

Roskomnadzor, l'organisme russe officiel chargé de la régulation des médias, a reconnu avoir incité les journaux à ne pas reproduire *Charlie Hebdo*, après la révélation par un journaliste de la région du Kamtchatka, à l'extrême-est du territoire, d'un courrier reçu en ce sens. « Roskomnadzor a mené un travail préventif avec un grand nombre de médias fédéraux et régionaux, a confirmé l'organisation citée par l'agence Tass, mardi 13 janvier. La loi russe interdit l'utilisation de mass media pour des activités extrémistes. Selon cette loi, insulter d'autres religions peut être considéré comme une incitation à la discorde religieuse. »

Interrogé par *Le Monde*, le journal indépendant *Novaïa Gazeta* indique avoir été « prévenu oralement ». « Nous avons reçu un appel nous mettant en garde, mais notre point de vue était de ne pas publier les caricatures », rapporte un membre de la rédaction.

geant tchéchène, connu pour ses outrances, estime qu'« on ne peut pas assurer la sécurité à Paris, à Londres, à Madrid et ailleurs si, dans le monde entier, on n'accuse pas ceux qui, sous prétexte de soutien à une opposition, fournissent des armes et de l'argent aux terroristes ». Il a surtout pris la tête d'un mouvement hostile aux caricatures, allant jusqu'à laisser planer au lendemain des manifestations historiques en France, des menaces contre les médias russes « tentés par cette aventure ». Ajoutant : « Si aujourd'hui, on ne dit rien, cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas soulever dans le monde entier des millions de personnes pour des marches de protestation contre ceux qui se permettent d'insulter les sentiments religieux des musulmans. C'est ce que vous voulez ? »

Mercredi, M. Kadyrov a annoncé passer à l'action, en organisant le 19 janvier une manifestation contre *Charlie Hebdo* à Grozny, pour laquelle il promet déjà « 500 000 personnes ». ■

ISABELLE MANDRAUD

ALLEMAGNE
Création d'une cellule terroriste à Wolfsburg

Selon le quotidien *Bild* du 15 janvier, une cellule terroriste de 50 personnes liées à l'Etat islamique se serait constituée à Wolfsburg. Son chef serait un Germano-Tunisien de 26 ans, Ayoub B.. Cinq de ces personnes seraient actuellement en Irak et en Syrie, et deux seraient rentrées en Allemagne. Selon le spécialiste britannique Peter Neumann, du King's College de Londres, « Wolfsburg est un centre important de l'EI en Europe ».

VATICAN
Le pape appelle les Sri-Lankais à la réconciliation

Le pape François a demandé, le 14 janvier, aux Sri-Lankais de « faire réparation pour tout le mal » commis en trente ans de guerre civile. Après une messe suivie par une foule énorme sur le front de mer de Colombo, le pape a fait étape au sanctuaire marial de Madhu, en zone tamoule, lieu symbolique qui fut sur la ligne de front et est devenu lieu de paix où se rendent catholiques, musulmans, bouddhistes et hindouistes.

Migrants : la « phase 1 » d'un nouveau centre à Calais

Un accueil de jour a été ouvert jeudi 15 janvier. Le dispositif devrait être finalisé d'ici à la mi-avril

CALAIS - Envoiyée spéciale

Tioxide, l'autoroute, le port. La journée et la nuit d'Aptum et d'Izana, deux jeunes Erythréens, se partagent entre ces trois pôles de la vie calaisienne. Dans la jungle de l'usine Tioxide, ils dorment, se réchauffent, discutent. C'est leur maison, même si la toile de ses murs est un peu légère. Quand les camions ralentissent sur l'autoroute, à 500 mètres, qu'un embouteillage se prépare, ils courent, escaladent le talus et essaient de se cacher dans un véhicule.

Pour multiplier leurs chances, jouer toute la palette des possibilités, ils misent parfois sur le port où ils tentent d'embarquer dans un ferry. Arrivé il y a cinq jours, adopté illico par sa communauté nationale, Izana découvre ce

rythme des jours et des nuits à courir après un ticket pour la Grande-Bretagne, cet eldorado du migrant. Aptum, lui, est là depuis septembre. Il a le temps comme allié et tous deux sont confiants : « *Demain, on sera au Royaume-Uni* », rient-ils, avant d'ajouter « *Inch Allah...* »

Leur projet de départ relativise largement leur intérêt pour ce qui se passe à un kilomètre de là, juste derrière les dunes. C'est là, loin de Calais centre, que s'ouvre jeudi 15 janvier la première tranche d'un accueil de jour : le centre Jules-Ferry.

Cinq hectares

Une ouverture modeste qui se résume à trois tentes d'aspect militaire d'une dizaine de mètres carrés chacune, posées sur un parking. L'une sera utilisée pour servir les repas, la deuxième pour stocker la nourriture ; la troisième pour charger les téléphones. A ce « village » de toile s'ajoute un préau pour les jours de grand vent. L'équipe a appris, le 24 décembre 2014 lors de la venue du ministre de l'intérieur, Bernard Cazeneuve, qu'elle devrait ouvrir une première tranche mi-janvier. « *C'est la phase 1, très partielle, d'un programme dont l'ouverture complète interviendra mi-avril* », explique Stéphane Duval, son directeur.

A terme, quelques bâtiments en dur accueilleront une cuisine, des sanitaires, des lieux de rendez-vous et un foyer pour femmes. Mais les repas, eux, seront pris dehors, sous des préaux. « *L'accueil se fera de 12 heures à 20 heures. Avant le repas, servi à 16 heures, les migrants pourront accéder aux douches, au coin lessive, au vestiaire. Ils pourront se faire aider sur leur demande d'asile, auront accès à des assistantes sociales et des médecins. La nuit, ne pourront rester que 100 femmes et enfants* », ajoute M. Duval. En attendant, les ouvriers s'activent sur ces cinq hectares et des nouveaux salariés arrivent.



Deux tentes militaires du centre Jules-Ferry pour l'accueil des migrants, à Calais. ANTOINEBRUY POUR « LE MONDE »

2 200

migrants

A Calais résideraient aujourd'hui 2 200 migrants selon les évaluations rendues publiques, mercredi 14 janvier, par le préfet du Pas-de-Calais, Denis Robin. « *Nous constatons un coup d'arrêt à l'augmentation continue que nous connaissons depuis l'été 2014* », explique M. Robin. Ce dernier a par ailleurs observé, phénomène nouveau, une augmentation du nombre de migrants dans les « jungles » en dehors de Calais. Sur l'ensemble des campements, Erythréens et Soudanais sont les plus nombreux, mais les arrivées de Syriens ces derniers temps ont été importantes. En 2014, 564 dossiers d'asile ont été remplis à Calais et 422 demandeurs ont été logés.

Au moment où le centre ouvrira ses portes, Aptum et Izana espèrent être loin. Comme tous les autres. Leur mode de vie précaire et cette attente si forte d'un passage les empêchent de s'intéresser au sujet. « *J'ai visité les jungles et demandé aux migrants ce qu'ils souhaitaient. J'ai surtout compris qu'ils espéraient rester le moins longtemps possible ici* », résume Cindy Mandler, de l'association missionnée par l'Etat pour penser et gérer le lieu. Elle a alors interrogé les associations qui, depuis 1999, prennent en charge cette population, palliant l'incurie de l'Etat.

« *Nous avons vu avec le Secours catholique comment gérer efficace-*

ment une distribution de vêtements, avec Salam ou l'Auberge des migrants comment composer un menu qui plaise et le distribuer de façon optimale », rapporte la jeune femme. Toutes ces années où la survie des migrants a reposé sur les associations, ont permis à ces dernières de comprendre quelles épices étaient incontournables en cuisine, ou d'admettre que le lavoir était plus prisé qu'une machine à laver. De quoi éviter bien des erreurs culturelles. « *Nous sommes ravis de transmettre ce que nous avons appris sur le terrain. Il nous restera largement assez à faire pour ceux qui n'iront pas au centre Jules-Ferry* », estime

« On crée les conditions pour que ça ne marche qu'à moitié »

JEAN-FRANÇOIS CORTY
directeur des missions France
à Médecins du monde

Christian Salomé, de l'Auberge des migrants, ravi de lever le pied.

Certains jours, son épouse, lui et une armada de bénévoles ont servi jusqu'à 800 repas. « *A cette échelle, c'est un travail de professionnels* », commente le retraité, qui avait transformé sa maison en cuisine centrale. A Jules-Ferry, 40 salariés travailleront et le budget 2015 pourrait monter jusqu'à 9 millions d'euros, selon le préfet. Somme qui s'ajoute aux 3,5 millions débloqués pour la reconstruction des infrastructures.

Si Tioxide est près du centre Jules-Ferry, une autre des grosses jungles calaisiennes, derrière une enseigne Leader Price, est à neuf kilomètres. Aller chercher un repas et prendre une douche obligera à marcher 18 kilomètres. « *Ceux qui ont faim le feront, mais ce n'est pas satisfaisant* », analyse Véronique Devisse, présidente du Secours catholique dans le Pas-de-Calais. Reste que certains seront incités à déplacer leur tente autour du centre. Et surtout pas dedans ! « *J'ai deux dossiers d'expulsion sur mon bureau* », a précisé hier le préfet Denis Robin, sans s'avancer sur des dates. Les jungles des Salines et de Tioxide sont les deux visées, car elles occu-

pent des lieux appartenant à des entreprises. De son côté, le maire UMP de Calais, Natacha Bouchart, souhaite quelques autres déménagements pour dégager son centre-ville des migrants et faire retomber la tension.

Si les associations respirent un peu à l'idée que l'Etat s'engage enfin, la formule finale d'un centre dévolu aux services de jour, entouré de jungles mêlant les nationalités n'est pas une bonne solution aux yeux de Jean-François Corty, directeur des missions France à Médecins du monde. « *On crée les conditions pour que ça ne marche qu'à moitié en mettant tout le monde ensemble. On voit quand même bien que les jungles se créent par nationalités !* », regrette-t-il.

« C'est dur ici »

Pour Natacha Bouchart, « *il vaudrait tout simplement mieux demander au Haut Comité aux réfugiés de créer un camp ici, si l'Etat ne sait pas gérer globalement le problème* ». Une proposition qui revient comme un leitmotiv de plus en plus fréquent. Car en dépit de l'ouverture de Jules-Ferry, les petites tentes igloo et les abris bâchés de fortune resteront le standard de la chambre à coucher du migrant calaisien en 2015.

« *C'est dur ici. Il fait froid, on est dans la boue* », rappelle Izana... S'il est encore là en avril et qu'il déménage près de Jules-Ferry, il trouvera peut-être un avantage pratique à sa localisation près d'une bretelle d'autoroute où les camions ralentissent, pas loin des ferries et d'une station-service... ■

MARYLINE BAUMARD

EUROPE 1 MATIN LA 1^{ÈRE} MATINALE SUR LES CADRES*



LA MATINALE DE THOMAS SOTTO

6H - 9H

Lagardère
publicité

MARIE RENOIR-COUTEAU
01 41 34 97 10
WWW.LAGARDERE-PUB.COM

Europe 1
UN TEMPS D'AVANCE

*Médiamétrie 126 000 Radio - Novembre-Décembre 2014 - Lundi-Vendredi - 6-9h - Cadres : Chefs d'entreprises, cadres, professions intellectuelles supérieures. Audience Moyenne, Ranking sur l'ensemble des 16 stations commerciales

PRISONS 93 suicides en 2014

Quatre-vingt-treize détenus se sont suicidés en 2014 en France, un chiffre en légère baisse par rapport à 2013 (97), a indiqué Julien Morel d'Arleux, responsable de la sous-direction des personnes sous main de justice au sein de l'administration pénitentiaire. C'est le chiffre le moins élevé depuis 2006 (93 également). Pour en trouver un inférior, il faut remonter à 1991, alors que la population carcérale comptait presque 18 000 détenus de moins qu'aujourd'hui. - (AFP)

ILE-DE-FRANCE Huchon candidat à sa réélection à la tête de la région

Jean-Paul Huchon (PS) est officiellement candidat à un quatrième mandat à la présidence de la région Ile-de-France. Il en a informé le PS, le 14 janvier, veille de la date butoir des dépôts de candidature. Compte tenu des attentats, le PS a décidé, mardi, de reporter la désignation des têtes de liste pour les régionales de décembre. Initialement prévue début février, elle pourrait avoir lieu après les départementales de mars.

Loi Macron : l'intense lobbying des professions réglementées

Un amendement limitant la concurrence est adopté en commission

S'ils s'estiment attaqués, les professionnels du droit peuvent compter sur un gros bataillon de députés pugnaces, prêts à défendre leurs positions. Démonstration en est faite, notamment pour les notaires, avec l'examen, depuis lundi 12 janvier, par la commission spéciale de l'Assemblée nationale du projet de loi « croissance et activité ».

Ce texte, porté par le ministre de l'économie, Emmanuel Macron, provoque un vif mécontentement parmi les professions juridiques réglementées, car il modifie substantiellement leurs règles de rémunération et leurs conditions d'exercice. De nombreux élus de l'opposition partagent la colère de ces catégories socioprofessionnelles – dont certaines sont souvent dépeintes comme penchant plutôt à droite. Mais à gauche, aussi, des voix critiques s'élèvent.

Ce qui leur déplaît tout d'abord, c'est la méthode. La concertation avec les professionnels touchés est jugée insuffisante et plusieurs députés ne comprennent pas l'absence de la garde des sceaux, Christiane Taubira, au moment même où sont discutés des amendements portant sur un secteur d'activité qui concerne au premier chef le ministère de la justice. « C'est comme si M^{me} Touraine [la ministre de la santé] présentait le budget », considère Philippe

Nombre d'élus de droite partagent la colère de ces professions. Mais, à gauche aussi, des voix critiques s'élèvent

Houillon (UMP, Val-d'Oise). « *Sur-réaliste, (...) absolument incroyable* », lance Marc Dolez (Gauche démocrate et républicaine, Nord). Le projet de loi ressemble à un « éléphant » propulsé « à 100 km/heure dans un magasin de porcelaine », s'inquiète Jean-Louis Roumégas (Ecologiste, Hérault) : « *Il y aura de la casse.* »

Les représentants de ces professions ont été reçus à maintes reprises par le gouvernement, objecte M. Macron. Ils ont, de surcroît, été entendus pour permettre la réalisation de deux rapports entièrement consacrés à leurs activités : l'un a été remis, début novembre 2014, par le député Richard Ferrand (PS, Finistère), l'autre – un mois et demi après – par une mission d'information parlementaire.

L'Autorité de la concurrence (ADLC) les a longuement auditionnés afin de rendre un avis sur

ce sujet, mardi 13 janvier. Quant à M^{me} Taubira, si elle n'est pas là, « *c'est par facilité d'organisation* », explique M. Macron. Et d'ajouter : « *J'échange avec elle en permanence.* »

« Nid à contentieux »

Reste le fond de la réforme. L'exécutif souhaite changer la méthode de fixation des tarifs en tenant compte des « coûts pertinents » et en s'appuyant sur des analyses régulières de l'ADLC. Son intention, dans la version initiale du texte, était de prévoir un prix pour chaque prestation située entre un minimum et un maximum – d'où l'image fréquemment évoquée de « corridor tarifaire ».

C'est le « corridor de la mort », gronde Philippe Gosselin (UMP, Manche), pour qui une telle mesure va fragiliser les professions ciblées (notaires, huissiers, commissaires-priseurs judiciaires, etc.). Et de prédire la formation de « déserts juridiques » qui vont priver d'« accès au droit » des milliers de particuliers. Le dispositif envisagé signe le « retour de l'économie administrée », s'indigne Sébastien Huyghe, député UMP du Nord et... notaire « dans le civil ». Patrick Hetzel (UMP, Bas-Rhin) s'interroge sur la notion de coûts pertinents : « *Ce sera un nid à contentieux* », dit-il.

A gauche, certains lèvent les yeux au ciel face à ces arguments

catastrophistes, qui rappellent étrangement l'argumentaire développé par les notaires dans un « kit » adressé aux députés. « *Sortons de la tranchée* », exhorte Arnaud Leroy (PS, Français de l'étranger). M. Ferrand, le rapporteur général du texte, dit être choqué par les « actions de lobbying » très vigoureuses promues par le Conseil supérieur du notariat. « *Aucune autre profession, en débat, ne s'est aventurée sur ce terrain* », relève-t-il.

Les députés ont approuvé un amendement, défendu par le rapporteur général et les rapporteurs thématiques, qui modifie le système du « corridor tarifaire » : en dessous d'un seuil donné, les prix resteront fixes pour les actes de la vie courante (droit de la famille, etc.) ; au-delà, ils pourront osciller autour d'une valeur de référence (et dans une limite bien précise). Le montant des remises sera également fixe pour certaines opérations. Et les professionnels seront tenus d'afficher leurs tarifs.

Un autre amendement a été voté pour compléter les mécanismes de péréquation inscrits dans la loi : un fonds est créé pour compenser les actes effectués à perte et pour financer l'aide juridictionnelle. Enfin, la commission spéciale a adopté le principe d'une limite d'âge pour les notaires (70 ans). ■

BERTRAND BISSUEL

L'HISTOIRE DU JOUR Le candidat de M. Bartolone au CSM sèchement recalé

C'est d'ordinaire une formalité : les six personnalités choisies par les présidents de la République, de l'Assemblée et du Sénat pour siéger au Conseil supérieur de la magistrature (CSM) doivent être entendues par les commissions des lois des deux Assemblées. Coup de théâtre, mercredi 14 janvier : l'un des deux candidats de Claude Bartolone – président PS de l'Assemblée – a rassemblé les trois cinquièmes des voix contre lui et a été écarté. C'est une première, l'humiliation est forte pour le malheureux et la gifle sévère pour Claude Bartolone.

La sanction est particulièrement injuste pour Fabrice Hourquebie, aimable professeur agrégé de droit public, spécialiste de droit constitutionnel de 39 ans, qui aurait été le benjamin du Conseil – l'un de ses prédécesseurs avait 85 ans. Il paie sans doute une conception un peu hardie de l'indépendance de la justice et se réjouissait un peu tôt d'avoir été choisi, d'autant que ses maîtres, Jean Gicquel et Dominique Rousseau, ont tous deux été membres de l'auguste institution, chargée de la nomination et de la discipline des juges.

C'EST UNE PREMIÈRE, LA GIFLE EST SÉVÈRE POUR LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

« *Le CSM a une place qu'il a conquise, et qu'il doit défendre*, a plaidé le jeune professeur. *Il doit être un réel contre-pouvoir – le mot ne doit pas vous effrayer.* » Trop tard. Le rapporteur (UMP) Guy Geoffroy, avec sa courtoisie coutumière, a dit doucement qu'il n'était « *absolument pas anecdotique d'entendre le secrétaire général de l'Association française de droit constitutionnel évoquer à deux*

reprises la justice en tant que pouvoir. » Fabrice Hourquebie a répondu facilement qu'on savait pourquoi les constituants de 1958 n'avaient, face aux pouvoirs exécutif et législatif, accordé que le statut d'« autorité » à la justice : « *Quand je parle de pouvoir, je veux montrer l'écart entre le statut et la réalité des faits.* »

Et il a insisté, avec enthousiasme : « *Un contre-pouvoir, c'est une institution qui résiste à un autre pouvoir, qui l'aide aussi à se rééquilibrer.* » Ce qui ne pouvait que faire tiquer les parlementaires. Comme la plupart des universitaires, il sous-estime la capacité de manœuvre des hauts magistrats au CSM, mais il n'est pas le seul. Il est parti tout content. Vingt-sept députés étaient présents, sur les 73 membres de la commission des lois (dont 36 PS). Il a recueilli 9 votes favorables, 16 hostiles. Des socialistes, déjà peu nombreux, ont donc voté contre. Claude Bartolone a apprécié. ■

FRANCK JOHANNÉS

La mince frontière entre esclavage et maltraitance au tribunal de Marseille

Une jeune Comorienne accuse sa famille d'adoption de l'avoir battue et transformée en bonne à tout faire dès l'âge de 7 ans

MARSEILLE - correspondant

Traite d'être humain ou maltraitance ? La frontière était compliquée à dessiner devant le tribunal correctionnel de Marseille qui jugeait, mercredi 14 janvier, un couple et leur fille, soupçonnés d'avoir réduit en esclavage une enfant âgée de 7 ans. Cheveux tressés, jean et baskets roses, Odile, une collégienne aujourd'hui âgée de 14 ans, affirme qu'elle a fait office, durant trois ans, de petite bonne à tout faire au service de sa tante Djanamali M'Faoume, 59 ans, et de son époux Hervé Kessalis, 66 ans.

L'enfant, née aux Comores, leur avait été confiée, en 2007, après le décès de son père, sa mère ayant des difficultés à s'en occuper. L'autorité parentale avait été transférée à Djanamali M'Faoume, aide à domicile au service de handicapés depuis vingt-neuf ans. Le couple se défend d'avoir récupéré la fillette pour l'exploiter comme domestique affirmant avoir voulu lui offrir une éducation en France.

En novembre 2010, ayant trouvé refuge chez l'autre fille du couple, la fillette racontait aux policiers de la brigade des mineurs être réveillée chaque matin, week-end compris, à 5 heures, souvent avec violence. Elle était contrainte de faire le ménage avant l'école, tâche qu'elle reprenait à son retour, en plus de préparer le repas, servir à table, elle-même mangeant seule. L'enfant disait trimer jusqu'à minuit et recevoir régulièrement des coups portés par ses « parents » à l'aide d'une ceinture, de bâtons ou de cuillères en bois. Elle aurait aussi reçu quotidiennement une vingtaine de coups de

« On n'a pas plus de preuves dans un sens que dans l'autre »

OLIVIER REDON
procureur à Marseille

livre sur la tête assénés par sa cousine Toïlen M'Faoume, âgée de 37 ans.

Au rang des brimades et sévices, Odile expliquait aussi dormir sur le sol, sans oreiller ni couverture et n'avoir droit qu'à une douche hebdomadaire. Des accusations repoussées par Djanamali M'Faoume : « *Elle n'a jamais manqué l'école. Elle était comme ma propre fille.* » Le couple évoque un « complot familial » dont la fillette aurait été un instrument.

Perquisition

Le médecin de famille n'avait jamais rien remarqué, le directeur de l'école n'avait perçu aucune alerte. La perquisition au domicile des prévenus a attesté de l'existence d'un lit pour Odile et de vêtements rangés dans une armoire. Des amis du couple l'ont dépeinte comme une petite princesse quand elle assure depuis quatre ans avoir été maintenue dans son rôle de Cendrillon.

Faute d'éléments probants, le parquet de Marseille avait conclu au non-lieu, en décembre 2012. Mais Toïlen M'Faoume avait alors avoué avoir fui le domicile familial pour se réfugier chez sa sœur qui abritait déjà Odile. « *J'avais trop peur que mes parents me frappent* », explique-t-elle désormais. Dans une étonnante volte-

face, cette femme assure avoir remplacé Odile dans son rôle de domestique corvéable à merci : « *C'est moi qui faisais tout ce qu'elle raconte. J'étais l'esclave.* »

Mais à l'audience où elle comparait comme prévenue et montre au tribunal les photos de ses blessures prétendument provoquées par son père, Toïlen M'Faoume continue à contester les mauvais traitements infligés à l'enfant. Avec sa sœur aînée, elles sont désormais trois à soutenir les mêmes accusations d'esclavagisme. C'est suffisant, aux yeux de M^e Yann Prevost, défenseur de l'Organisation internationale contre l'esclavage moderne, qui a pris en charge Odile.

L'avocat justifie les fluctuations dans les déclarations de la fillette par son jeune âge : « *Sa parole peut varier, c'est tellement traumatisant.* » Dans ce « dossier très particulier et pas évident du tout, on n'a pas plus de preuves dans un sens que dans l'autre », a estimé le procureur Olivier Redon. *Dans cette famille, il y a des problèmes éducatifs, des jalousies, des châtiements corporels, c'est certain. Est-ce qu'il y a de l'esclavage, je suis sûr que non. Il n'y a rien qui milite plus en faveur de la traite d'être humain qu'en faveur d'un accueil de l'enfant par simple charité chrétienne.*

C'est donc « *un, deux ou trois mois de prison avec sursis* » qui sont requis contre les trois prévenus pour sanctionner de seules violences habituelles sur mineur de 15 ans. Hervé Kessalis ne conteste d'ailleurs pas quelques coups de ceinture pour des « corrections ». Le tribunal rendra son jugement le 21 janvier. ■

LUC LEROUX

Dossier spécial



Chez votre marchand de journaux



L'immeuble-pont comptera sept niveaux, sur 37 mètres de hauteur et 22 500 m² de plancher. AGENCE SNOHETTA

Le Groupe Le Monde à Austerlitz

L'agence d'architecture norvégienne Snohetta réalisera le futur siège du Groupe Le Monde, près de la gare d'Austerlitz, dans le 13^e arrondissement de Paris. La décision de la holding Le Monde libre, actionnaire majoritaire du groupe, et de Pierre Bergé, président du conseil de surveillance du Monde, prise en concertation avec la Ville de Paris et la Société d'étude, de maîtrise d'ouvrage et d'aménagement de la Ville de Paris (Semapa), a été annoncée mercredi 14 janvier.

Lors de la présentation des projets, le 11 décembre 2014, « la fonctionnalité très aboutie du projet et sa forte empreinte architecturale » avaient été remarquées. L'immeuble accueillera les titres du Groupe Le Monde (*Le Monde*, *Télérama*, *Courrier international*, *La Vie*) et du groupe Nouvel Observateur (*L'Obs*, Rue89), également détenus par Le Monde libre. Une consultation avait été lancée le 7 novembre 2014, à laquelle avaient répondu l'Anglais David Chipperfield, le Japonais Shigeru Ban, les Danois de 3XN, ainsi que les Français Hardel & Le Bihan, et Manuelle Gautrand. L'Italien Renzo Piano et le Néerlandais Rem Koolhaas, également sollicités, avaient renoncé à concourir.

Le futur site du Groupe Le Monde jouit d'« une localisation exceptionnelle, tant sur le plan de l'histoire et du paysage de la Seine que

de la dynamique récente d'aménagement urbain », indique Snohetta dans son avant-projet. Située à proximité de la vénérable marquise de la gare d'Austerlitz, la parcelle occupe une position privilégiée et « permet l'édification d'une architecture bénéficiant d'une forte visibilité », souligne l'agence norvégienne. Cet emplacement à haute teneur urbaine est situé à l'amorce de l'avenue Pierre-Mendès-France, que prolonge, vers l'est, l'avenue de France.

Dans ce contexte, le futur siège du Groupe Le Monde pourrait devenir la « porte ouest » de Paris Rive Gauche, un programme de 130 hectares et la plus grande opération parisienne d'urbanisme depuis Haussmann, au XIX^e siècle. A l'extrémité orientale, les tours Duo de l'architecte français Jean Nouvel devraient en incarner l'autre signal d'entrée.

Le plan local d'urbanisme (PLU), qui définit les limites de construction de tout projet, imposait que la parcelle soit divisée en deux

Situé à proximité immédiate de la gare d'Austerlitz, à Paris, le bâtiment, qui accueillera le siège du groupe et ses différents titres, se veut emblématique et porteur d'une identité forte

**L'IMMEUBLE
SERA REVÊTU D'UNE
MATRICE PIXELLISÉE
DE VERRE ÉVOQUANT
LA COMPLEXITÉ
DES MONTAGES
TYPOGRAPHIQUES**

lots destinés à accueillir deux bâtiments. Snohetta a choisi d'aller contre cette prescription et traite le site comme une seule et même entité. « Ce choix nous semble pertinent en regard de l'ambition du projet, qui vise à créer un bâtiment emblématique, identifiable et porteur d'une symbolique forte », expliquent les architectes.

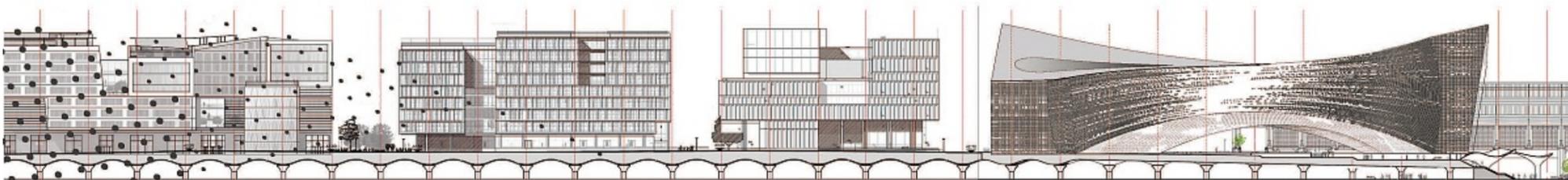
A partir d'un gabarit rectiligne, ils ont imaginé la physionomie du bâtiment selon « une logique de soustraction ». L'idée a consisté à excaver un parallélépipède à l'aide d'empreintes sphériques, évocations littérales – *Le Monde* oblige – du globe terrestre. Ce travail de « sculpture urbaine » permet à la fois de définir les éléments fonctionnels liés aux usages, qu'il s'agisse notamment des zones d'accès au bâtiment ou des espaces publics, tout en tenant compte des contraintes de la parcelle : longue de 135 mètres, elle repose sur une dalle en béton recouvrant des voies ferrées.

Issue de ce travail sculptural, le bâtiment

s'apparente à un immeuble-pont qui enjambe la parcelle où il est implanté. A l'inverse de deux volumes disjoints reliés par une passerelle, cet ouvrage de franchissement habité, de 37 mètres de hauteur et de 22 500 m² de plancher répartis sur sept niveaux, permettra, selon les architectes, de concevoir « de réels espaces de connexion entre les différentes entités qui composent le groupe ». Il dégage, en outre, un espace public ouvert sur la ville au niveau du sol, élément de jonction entre la gare et la Seine proche.

JARDINS ET ESPACES PUBLICS

La voûte ainsi créée, qui abritera jardins et espaces publics, sera revêtue de LED offrant de larges surfaces animées, qui, selon les auteurs, « symbolisent le flux en mouvement de l'information, à l'image de nuages ou d'étoiles se déplaçant dans le ciel ». Ce dispositif lumineux pourra être programmé pour éclairer les lieux, créer des formes d'expression gra-



Le bâtiment et les immeubles de l'avenue Pierre-Mendès-France. AGENCE SNOHETTA



Snohetta, une agence venue du Nord

Le cabinet, basé à Oslo et à New York, réalise en France le centre d'art pariétal de Lascaux 4

Snohetta a débarqué en France en 2012. Baptisée Snøhetta arkitektur landskap AS, c'est une agence norvégienne d'architecture basée à Oslo et New York. Elle a deux têtes d'affiche : Craig Dykers et Kjetil Trædal Thorsen, à la fois directeurs et principaux architectes.

Snohetta va poser son premier pied à Paris en construisant le nouveau siège du Groupe Le Monde. L'agence avait déjà été appelée à participer au concours pour l'aménagement du Grand Palais, projet qui a finalement été confié en 2014 à l'équipe française LAN. En revanche, elle a été retenue en 2012 pour la création de Lascaux 4, centre d'art pariétal qui devrait ouvrir à l'été 2015 en Dordogne, à côté de la célèbre grotte ornée.

Jusqu'à récemment, c'était surtout dans son pays d'origine, la Norvège, et dans les pays du Nord que l'agence, qui compte cent soixante collaborateurs, avait développé sa pratique, tout en se faisant connaître aux Etats-Unis sur des sites comme celui du mémorial du World Trade Center et de Time Square, à New York, ou encore à San Francisco.

LA BIBLIOTHÈQUE D'ALEXANDRIE

La célébrité internationale leur est cependant venue dès 1988. Les pionniers de Snohetta, agence qui sera officiellement fondée en 1989, gagnent alors un concours majeur patronné par l'Unesco qui a pour objectif la construction d'une nouvelle bibliothèque à Alexandrie, reprise contemporaine du monument légendaire construit en Egypte par Ptolémée, trois siècles avant notre ère. L'édifice, qui prend la forme d'un astre incliné dans les flots, sera achevé en 2002 et recevra en 2004 le prestigieux prix Aga Khan d'architecture.

Autre édifice majeur, l'opéra national de Norvège, à Oslo, qui se verra attribuer en 2009 le prix Mies van der Rohe décerné par l'Union européenne à un édifice représentatif de l'architecture contemporaine. Ce dernier bâtiment reste peut-être comme l'œuvre la plus significative de l'agence. En bordure du fjord d'Oslo, il semble lui aussi émerger des eaux tout en se dissimulant sous une enveloppe blanche comme neige. Une projection de Snohetta elle-même, dont le nom, qui signifie « calotte de neige », est aussi celui d'un des plus célèbres sommets de Norvège.

Ici comme à Alexandrie, Snohetta met en œuvre un savoir-faire qui associe étroitement architecture et paysage. Ainsi s'explique le vocabulaire hétérogène de l'agence, conduite par ses deux fondateurs et quatre partenaires principaux, qui a convaincu le public autant en inventant l'architecture qu'en réinventant les sites sur lesquels elle travaille.

Elle a quelque cinquante projets en cours sur tous les continents, dans toutes les catégories d'édifices : musées (Lillehammer, San Francisco), librairies, ambassades, salles de concert, centres de médias, logements, hôtels, université ou centres de soins, etc. Autant de fonctions, autant de formes et de solutions, quitte à désorienter son public.

Mais l'équipe est bel et bien nordique, avec ce que cela signifie de chaleur et de cordialité, atmosphère qu'on retrouve dans leur agence à Oslo, au centre de la ville. Cela peut faciliter l'adoption mutuelle de Snohetta et du Groupe Le Monde, équation inévitablement complexe. ■

FRÉDÉRIC EDELMANN

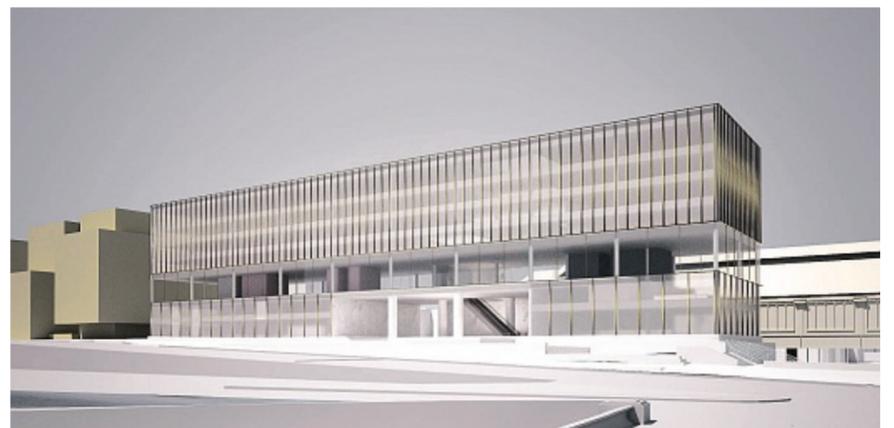
Les projets refusés



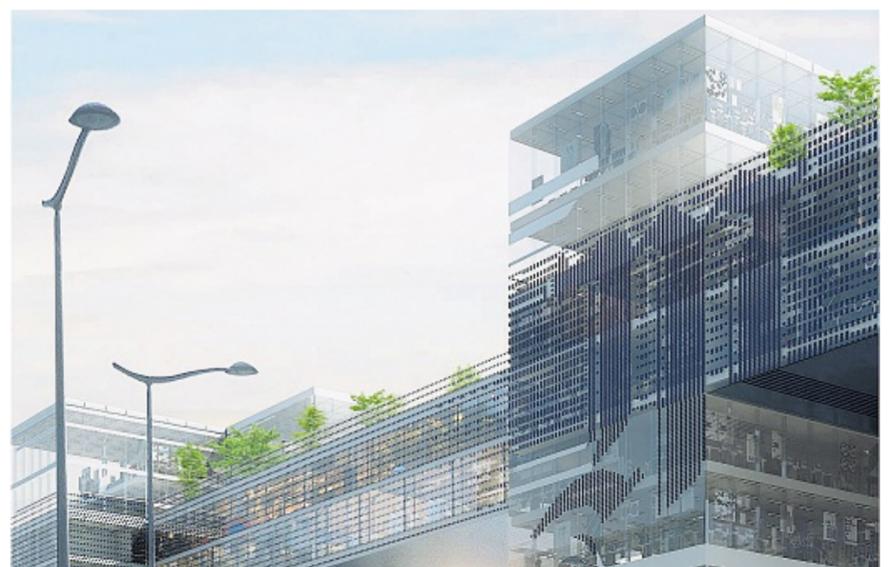
Hardel & Le Bihan, architectes français. AGENCE HARDEL & LE BIHAN



Shigeru Ban, architecte japonais. AGENCE SHIGERU BAN



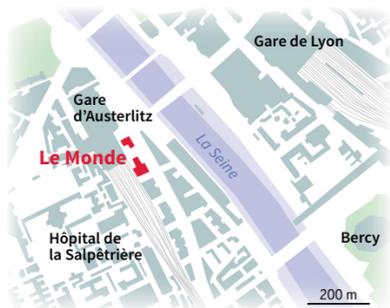
David Chipperfield, architecte britannique. AGENCE DAVID CHIPPERFIELD



Manuelle Gautrand, architecte française. AGENCE MANUELLE GAUTRAND



3XN, agence norvégienne. AGENCE 3XN

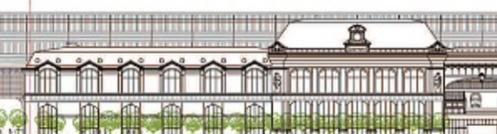


phiques ou émettre des messages d'information interactifs à différentes échelles.

Sur l'ensemble de ses façades, dont celle, incurvée, ouvrant sur l'avenue Pierre-Mendès-France, « le bâtiment sera revêtu d'une matrice pixelisée de verre caractérisée par des nuances de transparence, de translucidité et d'opacité », indique l'agence. Ici encore, un jeu de texture s'opère, variable selon la distance, qui évoque, disent ses auteurs, la complexité des montages typographiques. La toiture, enfin, parcourue d'une terrasse, sera dotée de panneaux photovoltaïques et d'un système de captation des eaux pluviales, des propriétés compatibles avec les exigences de certification environnementale.

Si ce projet de construction ne devait faire l'objet d'aucun recours, et en attendant l'avis de l'architecte des Bâtiments de France, le Groupe Le Monde devrait emménager dans ses nouveaux locaux durant l'été 2017. ■

JEAN-JACQUES LARROCHELLE



La Philharmonie orchestre avec maestria sa partition

Inauguré mercredi 14 janvier en présence de François Hollande mais sans son architecte, Jean Nouvel, le nouveau lieu parisien a comblé les attentes, révélant une acoustique chaleureuse qui plonge le public au cœur de la musique. Sans que soient calmées les critiques pointant son coût excessif et le retard pris par le chantier

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

C'est d'ailleurs à quelques encablures de la Philharmonie, porte de Pantin, que les assassins ont réussi à donner le change momentanément aux forces de l'ordre lancées à leur poursuite.

Le discours du chef de l'Etat salue l'ouverture de ce lieu culturel «*exceptionnel*», le plus grand événement depuis l'Opéra Bastille en 1989, qui «*sera sans doute un jour considéré comme le premier chantier de Grand Paris*». Avant lui, la maire de Paris, Anne Hidalgo a souligné la haute pertinence «*de ce lieu d'excellence dans un quartier populaire*», cependant que le président de la Philharmonie, Laurent Bayle, rendait hommage au compositeur et chef d'orchestre, Pierre Boulez, qui a porté et soutenu le projet contre vents et marées depuis le début des années 1980. Son état de santé, devenu précaire à bientôt 90 ans, a rendu impossible qu'il assiste physiquement à cette réalisation tant attendue.

Le planning du protocole annonçait le départ de François Hollande après la cérémonie mais c'est une longue salve d'applaudissements, public debout, qui accueille le président de la République, accompagné de Manuel Valls, au premier rang du premier balcon de l'auditorium. Le gala de l'Orchestre de Paris peut alors commencer.

Heureuse métaphore du vent républicain qui souffle sur la France ? Ce premier concert est entièrement dédié à la musique française, il est interprété de surcroît, fors le baryton allemand Matthias Goerne et le chef estonien Paavo Järvi, par des musiciens français. Une «*union nationale*» de la musique que souligne d'emblée le symbolique *Tuning Up* d'Edgard Varèse, courte pièce fondée sur l'accord des musiciens d'orchestre avant le concert, d'où émergent çà et là... sirènes de police et bribes de *Marseillaise*.

BAPTÊME DU FEU MUSICAL

Lui succédera le non moins symbolique *Sur le même accord* qu'Henri Dutilleux (1916-2013) écrivit pour la violoniste Anne-Sophie Mutter, interprété ici par le magnifique Guarnerius del Gesù de 1737 de Renaud Capuçon. Plus prémonitoires encore, les quatre extraits du *Requiem* de Fauré, de l'«*Offertoire*» au «*Paradisum*», en passant par le «*Pie Jesu*» et le «*Libera me*». Un recueillement de circonstance, porté avec cœur par le Chœur de l'Orchestre de Paris et la sobriété des solistes, la jeune soprano Sabine Devieille et Matthias Goerne. Un ange musicien passera ensuite : Hélène Grimaud tout de blanc vêtue s'incarnant en pianiste le temps d'un terrestre *Concerto en sol* de Ravel, dont elle se laissera convaincre de bisser le dernier mouvement.

Le temps d'un cocktail minute, le public reprend place pour la seconde partie du concert. Le président de la République, décidément gagné à la cause symphonique, s'est rassis pour assister à création mondiale du jubilaire *Concerto pour orchestre* en quatre mouvements, de Thierry Escaich. Une bonne idée que d'avoir commandé au compositeur du fameux *Claude*, opéra d'après Victor Hugo sur un livret de Robert Badinter mis en scène par Olivier Py à l'Opéra de Lyon, cette partition admirablement écrite pour l'orchestre, à l'hédonisme séducteur.

Une parfaite mise en appétit pour la Suite n° 2 du *Daphnis et Chloé* de Ravel, emporté par la baguette flamboyante d'un Paavo Järvi coloriste à la tête de ses troupes instrument-

MÉTAPHORE DU VENT RÉPUBLICAIN QUI SOUFFLE SUR LA FRANCE ? CE PREMIER CONCERT EST ENTIÈREMENT DÉDIÉ À LA MUSIQUE FRANÇAISE

tales et chorales galvanisées. L'auditorium de la Philharmonie (2 400 places) vient de vivre sans démentir son baptême du feu musical, confirmant les espérances de son résident principal, l'Orchestre de Paris, ainsi que de ses auditeurs et commanditaires.

Dans l'après-midi, un coup de théâtre a pourtant failli gâcher la fête : Jean Nouvel a fait savoir, par une virulente tribune publiée sur *Lemonde.fr* (à lire page 20), qu'il ne participerait pas à l'inauguration de sa salle. Inimaginable ! Envolé, l'oiseau ! Ne l'avait-on pas vu deux jours plus tôt, lundi 12 janvier, boire le champagne en compagnie des équipes de la Philharmonie et de son président, Laurent Bayle, à l'issue de l'émouvant «*concert des casques*», qui marquait la première rencontre de l'Orchestre de Paris avec son auditorium ? Cette pré-générale destinée aux ouvriers du chantier ainsi qu'aux valeureuses équipes de feu la Salle Pleyel et Cité de la Musique (rassemblées désormais sous l'unique bannière de la Philharmonie), Jean Nouvel l'avait honorée non seulement de sa présence mais d'un assez long discours liminaire. Il y parlait effectivement de l'inachèvement de son projet, de ses rapports tendus avec la maîtrise d'ouvrage, regrettant une ouverture prématurée à son goût. Mais rien dans la formulation et le ton ne laissait présager cette déclaration de guerre que d'aucuns considèrent déloyale, au moins dans sa forme.

L'architecte avait en effet aussi évoqué l'achèvement de son œuvre à l'été 2015, formulant même des vœux pouvant faire office d'assentiment : «*Nous sommes entrés dans des jours difficiles, mais malgré cela, nous allons essayer de figurer dans le Guinness des records*», avait-il lancé, faisant allusion à la conception inédite de sa salle, «*la première salle symphonique de ce niveau*».

À la position du maître d'œuvre esthète, soucieux de son œuvre, Laurent Bayle a répondu projet artistique et sociétal. Pour lui, la Philharmonie répond avant tout à une mission de service public. Plaident donc en faveur de son ouverture dès janvier 2015 l'impatience des musiciens résidents ou non, dont la programmation est bouclée depuis plus d'un an, le respect des publics à qui sont destinés les équipements, et surtout «*le fait que chacun des espaces – bureaux, espaces pédagogiques, salles et studios de répétition, et bien sûr, l'auditorium – a été dûment réceptionné par les autorités compétentes, ce qui autorise leur utilisation*».

Ce bras de fer s'ajoute à la liste déjà longue de la «*saga philharmonia*», un modèle du genre en termes de revirements multiples sur fond de guérilla politico-financière, dont la dernière ligne droite, si l'on peut dire, a mis

les nerfs de tous à plus ou moins rude épreuve. Jusqu'au bout, les plannings ont dû être modifiés, les plages réservées aux essais acoustiques fondant comme neige au soleil au fur et à mesure que s'annonçaient les retards sur le chantier. Idem pour l'Orchestre de Paris, certes fort content de sa salle de répétition, qui n'aura finalement eu accès à l'auditorium que deux jours avant l'ouverture.

Reste que la Philharmonie aura finalement le dernier mot : ce concert a confirmé nos premières impressions. Une acoustique chaleureuse, dont la belle réverbération ne nuit pas à la lisibilité de la musique. Avec la sensation inédite d'être plongé au cœur de la partition. Certains équilibres devront bien sûr être travaillés, celui entre l'orchestre et le chœur notamment, entre vents et cordes, ces dernières souffrant d'une certaine matité, entre aigus et graves, ceux-là manquant de présence. Mais les prochaines semaines devraient bénéficier des essais acoustiques qui n'ont pu être réalisés jusqu'alors.

UNE SENSATION D'ENVELOPPEMENT

Il conviendra notamment d'ajuster la hauteur du canopy, ce réflecteur central en forme de soucoupe volante, capable de varier de 8 mètres à 16 mètres du sol, qui permet aux musiciens de s'entendre jouer, d'entendre les autres tout en percevant la «*réponse*» de la salle. Celle-ci, dotée de puissants réflecteurs, murs, parois des balcons et panneaux flottants appelés nuages, a été conçue pour donner à l'auditeur une sensation d'enveloppement, à la manière d'un énorme casque, la sensation de l'espace en plus. Elle a, en revanche, laissé peu de place aux matériaux absorbants : ce sont les sièges et les spectateurs qui en constituent les 80 %. L'expectoration d'une toux, le chuchotis ou le froissement d'une page tournée sans précaution sont donc particulièrement perceptibles.

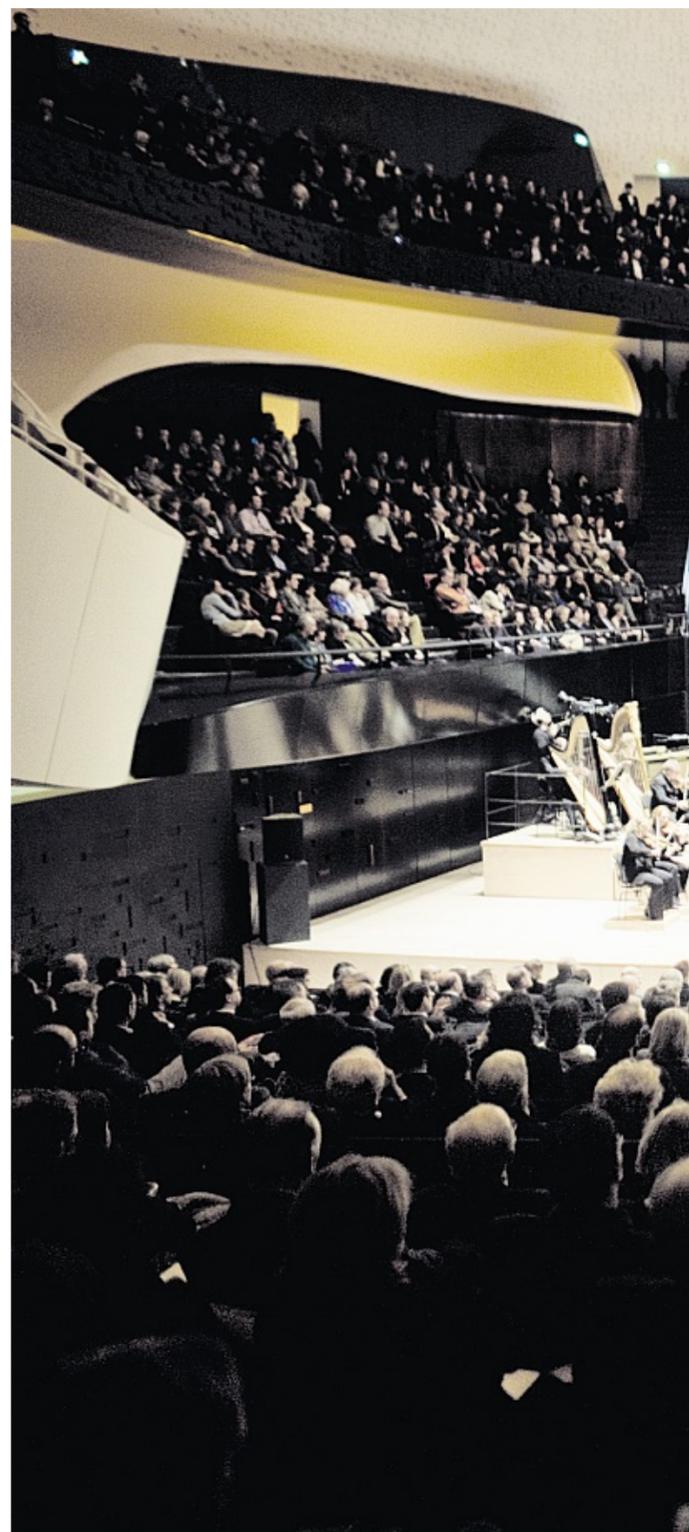
Mais quel bonheur d'entendre un puissant tutti d'orchestre résonner sans la moindre saturation, avec le sentiment confortable d'avoir encore, comme on dit, de la marge. En fin de semaine dernière, nous avions rencontré les acousticiens de la firme néo-zélandaise Marshall Day Acoustics. Il y avait Christopher Day, son co-fondateur avec Harold Marshall, Peter Exton et Thomas Scelo, tous trois réduits à l'impuissance sous le regard compassionnel de leur collègue du Studio DAP, Federico Cruz-Barney, responsable de l'acoustique de la salle de répétition de l'orchestre. Plutôt confiants. Ils nous avaient fait remarquer qu'ils n'étaient pas là pour découvrir une acoustique mais pour vérifier son bon fonctionnement.

L'élaboration du projet avait nécessité quelque trois longues années d'étude et le chantier a été suivi pas-à-pas grâce à la modélisation informatique d'une maquette de la salle construite au dixième.

Restait à effectuer les mesures scientifiques destinées à prendre les repères acoustiques de la salle afin d'en faire la mise au point, avant de passer le relais aux musiciens. Ceux-ci devront apprendre à se servir de cet instrument de haute précision qui comprend pas moins de 17 configurations acoustiques différentes, à quoi s'ajoute le jeu d'éventail de leurs combinatoires.

La Philharmonie sera-t-elle «*la plus belle salle du monde*» ? Elle a en tout cas envouté le président François Hollande resté, contre toute attente, jusqu'au bout du gala inaugural. ■

MARIE-AUDE ROUX



PROGRAMME

Concerts

Concert d'inauguration disponible pendant six mois sur live.philharmoniedeparis.fr

Portes ouvertes

Les samedi 17 et dimanche 18 janvier. Avec l'Orchestre de Paris et son chœur, l'Ensemble intercontemporain, l'Orchestre national d'Ile-de-France, Les Arts florissants, l'Orchestre de chambre de Paris, les élèves du Conservatoire de Paris et du Pôle supérieur Paris-Boulogne-Billancourt, ainsi que Lang Lang et ses «*101 pianos*». Philharmonie de Paris, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19°. De 10 heures à 20 h 30. Tél. : 01-44-84-44-84. Philharmoniedeparis.fr

Radio TV

Journées spéciales Philharmonie de Paris sur France Musique le vendredi 16 janvier (France-musique.fr) et sur Arte, le dimanche 18 janvier à 16 h 55 et 17 h 50. Concerts.arte.tv

**UNE ACOUSTIQUE
CHALEUREUSE,
DONT LA BELLE
RÉVERBÉRATION
NE NUIT PAS
À LA LISIBILITÉ
DE LA MUSIQUE**



Le 14 janvier, la Philharmonie est inaugurée par la formation résidente, l'Orchestre de Paris.
J'ADORE CE QUE VOUS FAITES!
POUR « LE MONDE »

LES DATES

1981

Le ministre de la culture, Jack Lang, pilote une « mission de réflexion sur l'idée d'une Cité de la musique ».

1984

Le projet de la Cité de la musique prévoit une grande salle symphonique de 2 500 places.

1995

Ouverture le 10 janvier de la Cité de la musique.

2006

Le projet de la Philharmonie est confirmé par le premier ministre, Dominique de Villepin.

2007

Jean Nouvel remporte le concours d'architecture. Le président de la République, Nicolas Sarkozy, donne son aval.

2009

Début des travaux préliminaires en juillet.

2010

Interruption des travaux.

2011

Reprise de la construction.

2012

La ministre de la culture, Aurélie Filippetti, acte la poursuite du projet.

2015

Concerts d'ouverture les 14 et 15 janvier avec l'Orchestre de Paris.

La symphonie inachevée de Jean Nouvel

Seul élément majeur achevé, la grande salle de 2 400 places livre un paysage d'une grande beauté ; l'extérieur, en revanche, se présente pour l'heure comme une machine de guerre illisible et explosive

ARCHITECTURE

C'est vrai, le public est impatient. Voilà des années qu'il attend sa Philharmonie à Paris. Du coup, la maîtrise d'ouvrage a mis la pression. Pour des raisons difficilement déchiffrables, la date du mercredi 14 janvier a été choisie pour l'ouverture du nouveau monument parisien, alors que, depuis quelques mois au moins, il était devenu probable que le chantier ne serait pas terminé, ne laissant guère de chances à Jean Nouvel de présenter sous son meilleur jour ce projet qui lui tient à cœur. Par le biais d'une tribune publiée par *Le Monde*, l'architecte manifeste son courroux, en annonçant qu'il snoberait le concert inaugural.

Mardi 13 janvier, une bonne vingtaine de chariots élévateurs continuaient à s'agiter autour du bâtiment, tandis qu'à l'intérieur, ouvriers et agents d'entretien se livraient à un étrange ballet, les premiers plâtrant, peignant, vissant, les seconds s'évertuant à effacer la poussière fournie par les premiers. Sur un mode faussement enjoué, les représentants de la nouvelle institution, envoyés en éclaireurs pour accueillir notamment les premiers visiteurs, assuraient ce-

pendant que tout serait prêt à temps. Et dans le même instant, le camouflage des grands jours se mettait en place, masquant derrière de grands draps blancs les éléments inachevés, comme s'il s'agissait d'un décor de fête.

Une foule de « détails » restent à achever, au dehors comme au dedans. Pour autant, on peut désormais se faire une idée de ce que sera l'édifice une fois terminé. Avec un handicap certain : il reste impossible d'imaginer l'état de supposée perfection qui devrait être demain le sien. Sans doute tout sera achevé... après l'inauguration. Mais on peut craindre aussi que la lassitude conjuguée des bailleurs de fonds, des concepteurs, des constructeurs et des usagers ne conduise à reporter indéfiniment la fin réelle du chantier. Faut-il alors se donner comme prochain rendez-vous l'ouverture du restaurant, des cafés et des bars, désormais prévue pour mars ? L'Orchestre de Paris et les musiciens appelés à adopter la Philharmonie pourront alors sabler le champagne quelques semaines après avoir « essuyé les plâtres », comme on dit des chantiers un peu frais.

Seul élément majeur achevé, la grande salle de 2 400 places livre

un paysage d'une grande beauté, en attendant d'avoir confirmation de ses qualités acoustiques. Cette dernière exigence est ce qui a engendré sa forme à la fois asymétrique, ondoyante et courbe en chacun de ses points. Le principe de l'asymétrie n'est en soi pas une nouveauté. Hans Scharoun l'avait déjà mis en œuvre pour la grande salle de Berlin, en 1963. Scharoun avait aussi expérimenté ce qui est une autre caractéristique de la Philharmonie de Paris : l'installation de l'orchestre au milieu même du public. A ceci près que la jauge parisienne peut être modulée pour atteindre 3 650 places lors des concerts amplifiés. Autre qualité de cette Philharmonie : la faible distance (32 mètres) entre l'orchestre et le spectateur le plus éloigné, quand on trouve 40 voire 50 mètres dans nombre d'autres salles.

Edifice complexe

Le volume global, soit 30 500 m³, n'est pas nécessairement perceptible depuis les sièges. Comme Nouvel l'avait imaginé, par exemple pour l'Opéra de Lyon, l'espace alloué au public comme aux musiciens se trouve « accroché » à l'intérieur d'une boîte plus vaste, impliquant la création de passerelles

La multiplication des fonctions, qui fait de la Philharmonie une institution hors pair, crée une impression labyrinthique

pour entrer dans la salle. A la valeur acoustique qu'il faut sans doute leur prêter, il faut ajouter une qualité spatiale et lumineuse, qui trouve à s'exprimer aussi dans le choix des couleurs de la salle, dans les tons blanc cassé ou ocre, selon la lumière. Ambiance accueillante et chaleureuse, bien loin du noir de l'Opéra de Lyon ou du blanc sec de la salle de Lucerne, pour ne citer que deux œuvres signées Nouvel. Au plafond flottent quelques cumulus blanc plâtre, à vocation acoustique, et un bouclier technique qui dissimule les éléments techniques. Au fond, derrière l'orchestre, une série de tuyaux malingres représente la batterie de l'orgue dissimulée derrière des volets. L'instrument, la grande salle de la Philharmonie,

est donc là, magnifique, qui ne demande plus qu'à être rodé.

Lorsqu'on s'éloigne de la salle, cependant, l'édifice révèle une complexité croissante. La multiplication des fonctions, qui fait de la Philharmonie de Paris (nom qui se substitue à celui de Cité de la Musique) une institution hors pair, engendre jusqu'à nouvel ordre une impression labyrinthique : pôle éducatif, salles de répétition et de conférence, studios de musique, espace d'exposition, salle *happy few* destinée aux sponsors et mécènes, restaurants, librairies, loges, etc., à quoi vient s'ajouter tout l'ensemble de la Cité d'origine, construite par Christian de Portzamparc. C'est tout cet univers qui souffre le plus de la précipitation du chantier. Et qui aggrave le grand sentiment de désordre qui émane de la structure extérieure du bâtiment.

C'était prévisible. Les maquettes du concours étaient éloquentes, qui faisaient du projet Nouvel un oiseau d'assez mauvais augure. Dès l'origine, l'architecte français semblait se placer dans une surenchère formelle par rapport à ses tout aussi prestigieux confrères : le Walt Disney Concert Hall de Frank Gehry, à Los Angeles, l'opéra de Zaha Hadid, à Guangzhou, la

Philharmonie de Hambourg, d'Herzog et de Meuron, en chantier depuis 2007 pour une ouverture prévue en 2017, enfin l'Opéra d'Oslo, de l'agence Snohetta (sélectionnée pour construire le prochain siège du groupe *Le Monde* à Paris), qui imaginait avant Nouvel un toit accessible au public.

A Paris, la Philharmonie se présente comme une grosse machine de guerre proprement illisible, armure ou bunker, au dessin violent et agressif, brassant l'air sur un mode explosif. Recouvert en partie de milliers d'oiseaux stylisés en fonte d'aluminium, il délivre le message de leur couleur triste, échelonnée entre le gris et le noir. D'autres fragments de cette façade peuvent se lire comme de grands yeux brillants et tuméfiés, n'indiquant en tout cas rien de ce qu'ils dissimulent à l'intérieur. L'équipe Nouvel et, dans la foulée du jury, sa maîtrise d'ouvrage, se sont mis en tête que le public, au-delà de ses goûts musicaux, viendrait forcément chercher de nouvelles vues sur ce coin oriental de Paris. La toiture offre donc une succession de zigzags piétonniers et tranchants, qui achèvent de faire perdre tout repère sur les pentes de ce drôle d'édifice. ■

FREDERIC EDELMANN



Jean Nouvel sur le chantier de la Philharmonie, en juillet 2013.

SOFIA SANCHEZ & MAURO
MONGIELLO/
TALENT AND PARTNER

Jean Nouvel : « Pourquoi je n'étais pas à l'inauguration de la Philharmonie »

L'architecte du complexe musical dont le premier concert est donné mercredi soir 14 janvier dénonce l'ouverture précipitée de la salle

POINT DE VUE

Il faudra bien roder la salle, la faire tester par des orchestres pour régler l'acoustique. Inutile de commencer trop tôt. Au printemps 2015, en fin de saison, on ferait venir les plus grands orchestres du monde pour des concerts exceptionnels, mais à des prix réduits. La vraie saison débuterait en septembre avec l'Orchestre de

Paris. » A l'automne 2013, ce furent les recommandations lumineuses de Pierre Boulez au président de la Philharmonie, son ami Laurent Bayle, propos publiés par le magazine *Vanity Fair* en septembre 2013. Aujourd'hui, la vraie saison commence début janvier, la Philharmonie ouvre trop tôt. Sans tests.

Contre tous les conseils de son architecte depuis 2013, le bâtiment

a été ouvert dans un planning ne permettant pas de respecter les exigences architecturales et techniques. La Philharmonie s'est tiré une balle dans chaque pied. Par décision régaliennne du directeur général de la Philharmonie qui, selon les statuts de l'association privée (loi 1901), décide seul dans le cadre du budget qui lui est attribué. L'architecte devant contrôler et signer les dépenses a été écarté. L'argent public est ainsi dépensé au jour le jour, secrètement, sans contrôle extérieur à l'association.

Un acte d'amour pour la musique

Pourtant, la Philharmonie est un projet public, financé par 100 % d'argent public, né d'une généreuse ambition, né d'un acte d'amour pour la musique. En 2007, le président Jacques Chirac, le premier ministre, Dominique de Villepin, le ministre de la culture, Renaud Donnedieu de Vabres et le maire PS de Paris, Bertrand Delanoë, sensibles aux arguments de Pierre Boulez, conscients de l'absence en France d'une véritable salle philharmonique, décident que la musique, au même titre que les arts plastiques, a droit à son lieu de parfaite expression, construit sur les bases d'un programme d'aujourd'hui, révolutionnaire, révélant le caractère ouvert d'un lieu pour tous et capable d'accueillir un répertoire étendu de la musique classique à la musique contemporaine, dans sa forme expérimentale ou ses expressions les plus populaires.

Ils décident d'inventer un nouvel instrument, une salle à géométrie variable qui respecte les exigences de fidélité des plus fameuses salles de concert du monde et, pour bien montrer qu'ils ne se trompent pas de siècle, ils choisissent comme site le Parc de La Villette, limitrophe de

« L'architecture de la Philharmonie oscille entre la contrefaçon et le sabotage »

la Seine-Saint-Denis, lieu vivant, de rencontres entre toutes générations et origines sociales. Tout cela ne manque pas de panache : c'est de nature à donner à notre pays et à sa capitale une image et un lieu mondialement attractifs.

L'architecte bouc émissaire

Fin 2011, la crise s'installe, le projet prend du retard, le premier ministre souhaite arrêter le projet, mais Nicolas Sarkozy, « présidentielle », tranche et confirme l'ambition initiale. Après l'élection de François Hollande, certains ont craint l'arrêt, la mort du projet. Ce dernier fut conservé avec un argument enthousiasmant de la nouvelle ministre de la culture : il est trop tard pour l'arrêter. Dans la nouvelle majorité, plus personne ne défend ce projet, la Ville de Paris refuse de suivre l'Etat dans son investissement. La crise provoque une demande sacrificielle au nom de l'économie, de l'effort national. La crise économique n'est pas automatiquement crise culturelle, crise architecturale, elle demande stratégie et invention ; mais, dans le même temps, c'est la peur de la révélation de l'évolution des coûts, on recherche un bouc émissaire, l'architecte est parfait pour ce rôle.

Décrié comme star-artiste-capricieuse, on le dénigre, on le met à l'écart secrètement, contractuellement, avec menace d'éviction. C'est alors l'entrée dans l'illégalité de l'association de la Philharmonie pour cacher en période électo-

rale les coûts réels. La crise justifie tous les sacrifices, d'où la convocation d'un *cost killer* qui, avec le directeur général de la Philharmonie, prendra des décisions économiquement désastreuses. Au nom du sacrifice, ils feront en fait le sacrifice du sacrifice : le sacrifice des économies en allongeant les délais et les coûts.

Une nouvelle culture « Sam Suffit »

Les atteintes à l'œuvre se multiplient, Aurélie Filippetti, à qui elles sont montrées, me répond : « Les gens trouveront cela très bien quand même. » Jugement de la ministre de la culture, ministre de l'architecture, ministre des auteurs devant un auteur architecte bafoué. Nouvelle culture « Sam Suffit ». Forts de ce soutien, directeur et *cost killer* se sentent des ailes, ils taillent dans la bête. L'architecture est martyrisée, les détails sabotés, les contribuables auront donc à payer, une fois encore, pour corriger ces aberrations décisionnelles.

Pourtant, aujourd'hui, l'architecture forte et symbolique d'un tel programme devient une destination internationale et, en économie globale, crée de la richesse et de la rencontre sociale. Car la Philharmonie de Paris est en fait un véritable Centre Pompidou de la musique avec un espace devant le parc de plus de 200 mètres de long de 20 à 30 mètres de large, qui est un lieu gratuit avec des images et des musiques projetées dans des espaces ouverts ou fermés, lieu vivant, permanent, en liaison avec un belvédère à 37 mètres de hauteur, avec vue sur le nord et l'est du Grand Paris.

Un bâtiment prématuré

Ouvrir le programme de la Philharmonie de Paris sans ces espaces ne fait aucun sens et repré-

sente une atteinte à l'œuvre architecturale. A ce sujet, je ferai valoir mon droit moral sur la conformité de l'œuvre, ainsi que sur d'autres points cruciaux, pour obtenir des finitions dignes des foyers et de la salle. Ce sont les conditions de sauvetage de l'important investissement que représente ce magnifique programme. Il est grand temps, avant cette soirée d'ouverture, d'annoncer, comme le suggérerait Pierre Boulez, que la Philharmonie de Paris est en rodage. Ce bâtiment est prématuré. Avec le temps, et beaucoup de soins, comme pour les enfants prématurés, ses stigmates disparaîtront...

Nous sommes dans la préouverture, véritable prélude aux futures symphonies dédiées à toutes les générations à venir et, en cette période de deuil, je trouve notre Philharmonie très « Charlie » par sa situation, par sa générosité intergénérationnelle, par son ouverture sur les diversités sociales et culturelles.

Entre contrefaçon et sabotage

Le mépris, ces deux dernières années, pour l'architecture, pour le métier d'architecte et pour l'architecte du plus important programme culturel français de ce début de siècle, m'interdit d'exprimer mon accord et ma satisfaction par ma participation à la soirée d'ouverture, dans une architecture qui oscille souvent entre la contrefaçon et le sabotage. Cette situation doit ouvrir un débat sur les missions de l'architecte, du maître d'ouvrage et de l'entrepreneur dans notre société, ainsi que sur le contrôle de l'utilisation de l'argent public dans les constructions publiques. ■

JEAN NOUVEL, ARCHITECTE

Lire aussi : notre rubrique spéciale sur la Philharmonie de Paris sur Lemonde.fr

ARIANE À NAXOS
STRAUSS

MICHAEL SCHÖNWANDT
DIRECTION MUSICALE
LAURENT PÉLLEY
MISE EN SCÈNE

ORCHESTRE DE L'OPÉRA
NATIONAL DE PARIS

OPÉRA BASTILLE
22 JANV - 17 FÉV 2015
08 92 89 90 90
OPERADEPARIS.FR

200 représentations complètes au Théâtre Antoine !



**Je préfère
qu'on reste AMIS**

Un grand merci à
Laurent Ruquier
d'avoir imaginé cette comédie.

Un grand bravo à
Michèle Bernier
et **Frédéric Diefenthal**
d'avoir fait vivre ce texte.

Jean-Marc Dumontet

Mise en scène : Marie Pascale Osterrieth

Le Monde
Le Carnet

Vos grands événements

- Naissances, baptêmes, fiançailles, mariages, anniversaires de naissance
- Avis de décès, remerciements, messes, condoléances, hommages, anniversaires de décès, souvenirs
- Colloques, conférences, séminaires, tables-rondes, portes-ouvertes, forums, journées d'études
- Soutenances de mémoire, thèses, HDR.
- Expositions, vernissages, signatures, lectures, communications diverses
- Pour toute information :**
☎ 01 57 28 28 28
☎ 01 57 28 21 36
✉ carnet@mpublicite.fr

AU CARNET DU «MONDE»

Décès

- M^{me} Charles Baur, née Francine Blas,
- M^{me} Sophie Baur-Midy et M. Daniel Treves,
M^{me} Myriam Baur et M. Alain Pothier, ses enfants,
M. et M^{me} Erik Compere, ses beaux-enfants,
Virginie, Emmanuel et Laëtitia, Charlotte, Samuel, Lily, Ninon, Clémentine et Julien, Arthur,
ses petits-enfants,
Raphaël et Elias,
ses arrière-petits-enfants,
M^{me} Pascaline Baur, sa nièce,
- ont la tristesse de faire part du décès de
- M. Charles BAUR,**
commandeur de la Légion d'honneur,
survenu le 2 janvier 2015.
- L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité familiale.
- Il a plu à Dieu de rassembler à quelques jours d'écart, les époux,
- M^{me} Marguerite COLRAT,**
née JONVILLE,
- le mardi 13 janvier 2015
- et
- M. Jacques COLRAT (†),**
- le vendredi 2 janvier.
- Marie-Pascaline Colrat, Isabelle et Rochus von Stolzmann, ses filles et son gendre,
Benoît, Sophie-Charlotte et Tristan, ses petits-enfants.
- La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 16 janvier, à 14 heures, en l'église protestante évangélique de Tulle, 25, quai Gabriel-Peri, à Tulle (Corrèze).
- La crémation aura lieu à Allasac, Za Les Rivières, à Allasac, le samedi 17 janvier, à 10 h 15. Elle sera suivie de l'inhumation, au cimetière de Clergoux, à 14 h 30.
- Dans l'attente de la cérémonie, la défunte repose au funérarium Gaillard d'Egletons.
- Les personnes souhaitant honorer la mémoire de la défunte peuvent, en lieu et place, faire un don à la Fondation pour la recherche médicale (précisez nom et prénom de la défunte).

Ses amis de la promotion Simone Veil (2004-2006) de l'École nationale d'administration

ont l'immense tristesse de faire part du décès de

Rafael CAMARA STOUGAARD,

survenu le 12 janvier 2015, à Mexico, à l'âge de trente-cinq ans, à l'issue d'un courageux combat contre la maladie.

Toutes leurs pensées vont à sa femme, Ana Paula, et à son fils, Julian.

Une messe sera célébrée en sa mémoire, le vendredi 16 janvier, à 18 h 30, en l'église Saint-Thomas d'Aquin, Paris 7^e.

Marianne Joret-Commeau, sa femme
Avec Lucas, son fils,
Anne et Dominique Commeau, ses parents,
Cécile Commeau et Gwendal Josse, Judith Bout-Commeau, Thomas Bout, Simon Commeau et Anaïs Droit, ses sœurs et son frère ainsi que leurs conjoints,
Camille, Owen, Angèle, Maëlle, Joseph, Manon,
ses neveux et nièces,
Marie Da Graça Da Luz, sa nounou,
Sa famille,
Tous ses amis,

ont la douleur de faire part du décès de

Antoine COMMEAU,

survenu le 13 janvier 2015, à l'âge de trente-deux ans.

Il s'est éteint sereinement auprès des siens, après avoir affronté avec lucidité et courage sa maladie.

Merci à tous ceux qui l'ont accompagné et soutenu.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 20 janvier, à 11 heures, en l'église Saint-Nicolas, à Ville-d'Avray (Hauts-de-Seine).

Cet avis tient lieu de faire-part.

Marianne Joret-Commeau, 6, chemin Desvallières, 92410 Ville-d'Avray.

Anne et Dominique Commeau, 20, rue Ernest-Cresson, 75014 Paris.

Claude Jarreau, son épouse,

Véronique, Isabelle et David, Christophe et Valérie, ses enfants et leurs conjoints,

Blaise, Tania, Jeanne, Anouk, Zoé et Jules, ses petits-enfants,

Marie-Madeleine, Philippe et Annick, sa sœur, son frère et sa belle-sœur,

ont la douleur de faire part du décès de

François-Xavier JARREAU,
pharmacien,
ancien interne des Hôpitaux de Paris, docteur ès sciences,
ancien directeur général et directeur du développement et de la recherche dans l'industrie pharmaceutique, trésorier de la LPO,

survenu le 12 janvier 2015, à Versailles

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-Symphorien, de Versailles, place Saint-Symphorien, le vendredi 16 janvier, à 10 heures.

Pour ceux qui le souhaitent, il est possible de faire un don directement sur le site internet de la LPO.

Cet avis tient lieu de faire-part.

François, son époux,
Cricri,
sa sœur adorée,
Félicie, Sarah et Antoine, ses enfants chéris,
leurs conjoints, Ajam et Jean-Philippe, Sören et Jasmine,
ses petits-enfants,
Mimi, qui la suivait partout,

ont la tristesse de faire part du décès de

Françoise MICHELSON,
née VIGNALS,

survenu le 8 janvier 2015.

Elle a rejoint

Robert et Claire,
ses parents, qu'elle aimait tant.

Un hommage lui sera rendu le samedi 17 janvier, à 9 heures, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, 71, rue des Rondeaux, Paris 20^e.

Ni fleurs ni couronnes.

Des dons pourront être faits au profit de la fondation ARCAD, 151, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 75011 Paris.

Son épouse,
Ses enfants,
et leurs conjoints,
Ses petits-enfants
Et ses arrière-petits-enfants,

ont la tristesse d'annoncer le décès de

Jacques de PERTHUIS de LAILLEVAULT,
chevalier de la Légion d'honneur,
ENA promotion Paul Cambon,

survenu le 10 janvier 2015.

La cérémonie religieuse aura lieu le 16 janvier, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, suivie de l'inhumation, dans l'intimité.

Alice Vasse, née Maurel, son épouse,
Florence et Hélène Vasse, ses enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

Janvier VASSE,
docteur ès sciences,

survenu le 25 décembre 2014.

L'inhumation a eu lieu le 2 janvier 2015, dans l'intimité.

Un culte d'action de grâce sera célébré le mardi 20 janvier, à 10 h 30, au temple protestant, 155, avenue de la Division-Leclerc, à Enghien-les-Bains (Val-d'Oise).

« Ainsi a dit l'Éternel :
« Gardez ce qui est droit
et faites ce qui est juste. »
Esaïe 56-1.

Anniversaire de décès

Il y a un an, le 16 janvier 2014, après une longue et terrible maladie,

Christine NOVAK
s'est éteinte.

Elle manque à ma vie, à la vie. Allumez une bougie, entendez la sourire...

D-M Peeters.

Souvenirs

Il aimait sa famille, la musique, la justice, la liberté.

Militant infatigable, il rêvait d'un monde meilleur, où notamment Israéliens et Palestiniens vivraient main dans la main.

Il aurait adoré connaître ses arrière-petits-enfants qui auraient adoré le connaître.

Yves HAGUENAUER
nous a quittés, il y a dix ans, en pleine vitalité.

Nous pensons à lui,

Martine, son épouse,
Rosine, Florence, Jean-Louis, ses enfants ainsi que leurs conjoints, Andréas, François et Thomas,
Nicolas, Michaël, Simon et Stéphane, ses petits-enfants,
Ses innombrables amis...

Norbert PETRANKER,
1898-16 janvier 1964.

Société éditrice du « Monde »
SA Président du directoire, directeur de la publication Louis Dreyfus
Directeur du « Monde », membre du directoire Gilles van Kote
Directeur des rédactions Jérôme Fenoglio
Directrice déléguée à l'organisation des rédactions Françoise Tovo
Directeurs adjoints des rédactions Luc Bronner, Marie-Pierre Lannelongue, Arnaud Leparmentier, Cécile Prieur
Directeurs éditoriaux Gérard Courtouis, Alain Frachon, Sylvie Kauffmann
Rédacteur en chef, responsable de la rédaction numérique Vincent Fagot
Rédacteurs en chef et chefs de service Christophe Ayad (International), Thomas Wieder (France), Virginie Malingre (Economie), Auréliano Tonet (Culture)
Rédacteurs en chef « développement éditorial » Julien Laroche-Joubert (Projets), Vincent Giret (Diversifications, Événements, Partenariats)
Chef d'édition Christian Massol
Directeur artistique Aris Papatheodorou
Photographie Nicolas Jimenez
Infographie Eric Béziat
Médiateur Pascal Galinier
Secrétaire générale du groupe Catherine Joly
Secrétaire générale de la rédaction Christine Laget
Conseil de surveillance Pierre Bergé, président, Sébastien Carganico, vice-président

Conférences

U - PANTHÉON - SORBONNE - 1
UNIVERSITÉ PARIS 1
Chaire Grands enjeux stratégiques contemporains

Chaire
« Grands enjeux stratégiques contemporains »

Ruptures et confrontations stratégiques au 21^e siècle.

Leçon inaugurale
Jean-Yves Le Drian,
ministre de la défense,
lundi 19 janvier 2015,
18 heures - 20 heures,

Centre Sorbonne
Amphithéâtre Richelieu,
17, rue de la Sorbonne, Paris 5^e.

Inscription obligatoire sur le site :
chairesstrategie.univ-paris1.fr

Programme des conférences 2015
les lundis de 18 heures à 20 heures.

• 26 janvier : **Andrei Gratchev,**
ancien porte-parole
de Mikhail Gorbatchev
« Le "pivot eurasiatique" de la Russie.
Quels objectifs ? Quels moyens ?
Quels risques ? ».

• 2 février : **Chung Min Lee,**
université de Yonsei, Corée du Sud
« Lignes de fracture et tendances lourdes
en Asie : la face cachée
de l'émergence de l'Asie (1) ».

• 9 février : **Chung Min Lee,**
université de Yonsei, Corée du Sud
« Lignes de fracture et tendances lourdes
en Asie : la face cachée
de l'émergence de l'Asie (2) ».

• 16 février : **Azar Gat,**
université de Tel Aviv, Israël
« Le passé et l'avenir de la guerre ».

• 23 février : **Gilles Dorransoro,**
université Paris 1, Panthéon-Sorbonne
« Les conséquences stratégiques
des mobilisations identitaires :
Afghanistan, Irak et Syrie ».

• 2 mars : **Brad Roberts,**
université de Stanford, Etats-Unis
« La dissuasion nucléaire au 21^e siècle ».

• 9 mars : **Brad Roberts,**
université de Stanford, Etats-Unis
« La dissuasion élargie et la stabilité
stratégique en Asie du Nord-Est ».

• 16 mars : **Kazuto Suzuki,**
université d'Hokkaido, Japon
« Prolifération nucléaire
et géopolitique de l'Iran
et du Moyen-Orient ».

• 23 mars : **Jean-Marie Guéhenno,**
président directeur général
de International Crisis Group
« Le retour de la géopolitique en Asie
peut-il ignorer la montée
des dynamiques locales
et des mouvements transnationaux ? »

• 30 mars : **Jingdong Yuan,**
université de Sydney, Australie
« La recomposition du paysage
géopolitique de l'Asie : l'émergence
de la Chine, le pivot américain et les défis
de sécurité d'une région en transition ».

• 2 avril : **Colloque conclusif :**
« Enjeux stratégiques en Asie ».

Communication diverse

Le 19 janvier 2015, à 17 heures,
à l'École normale supérieure,
salle Dussane,
45, rue d'Ulm, Paris 5^e.

14^e conférence Alberto-Benveniste :
« Les manuscrits hébreux enlumines
de Sefarad.
Miroirs de l'identité judéo-ibérique »
par Sonia Fellous.

Remise des Prix
Alberto-Benveniste 2015,
à **Gabi Gleichmann** (littérature)
et **Rena Molho** (recherche).

Récital de chants sépharades
par **Sandra Bessis.**

Entrée libre.
Renseignements sur
www.centrealbertobenveniste.org

Claude Michel Cluny
PoèteEn 2002.
RUE DES ARCHIVES

Claude Michel Cluny, mort d'une infection pulmonaire à Paris le 11 janvier, à l'âge de 84 ans, se définissait avant tout comme poète et voyait en la poésie « un pouvoir d'appel, de résistance, de vérité », tout en déplorant qu'il n'y ait « peut-être pas de pays au monde où la poésie soit plus refusée que la France ».

Né le 2 juillet 1930 à Charleville (Ardennes), il a passé son enfance et son adolescence à Paris, où son père travaillait dans l'aéronautique. Peu disert sur ces années, sauf sur la période de la guerre, il préférerait parler de son goût du voyage, disant avoir fait plusieurs fois le tour du monde, ce dont son conjoint témoigne.

Cette œuvre plurielle et abondante – poésie, romans, journal intime – a commencé en 1961, date à laquelle il publie ses premiers poèmes en revue, à *La Nouvelle Revue française* et un roman chez Denoël, *La Balle au bond*. C'est en 1965 que paraît son premier recueil de poèmes, *Désordres*, dans la collection « Le Chemin », que dirige Georges Lambrichs chez Gallimard.

Cette même année 1965, Maurice Nadeau fonde *La Quinzaine littéraire*, et Claude Michel Cluny y collabore immédiatement. Il a eu une longue carrière de critique littéraire, écrivant successivement – et parfois simultanément – dans *Les Lettres françaises*, *Le Quotidien de Paris*, *L'Express*, *Le Figaro littéraire*, *Le Magazine littéraire*. Il a été aussi critique de cinéma à la *NRF*, et, de 1971 à 1973, au *Nouvel Observateur*.

Douleur des années de guerre

Dès 1991, il a commencé la publication de son œuvre poétique complète aux éditions de La Différence – un second tome a paru en 2010, et le volume de ses œuvres romanesques complètes a été publié en 1994, toujours aux éditions de La Différence, où il dirigeait depuis 1989 une excellente collection de poésie bilingue au format de poche, « Orphée ».

Dans ce pays que Claude Michel Cluny voyait comme hostile à la poésie, il fallait le courage de l'éditeur passionné qu'était Joaquim Vital (1948-2010), fondateur des éditions susnommées, pour prendre un tel pari. Entre 1989 et 1998, « Orphée » a accueilli quelque 250 titres avant d'être mise en sommeil, puis d'être relancée en 2012.

2002 a été une année importante pour Claude Michel Cluny. Le premier tome de son journal (neuf suivront), *Le Silence de Del-*

2 JUILLET 1930 Naissance à Charleville (Ardennes).
1965 Premier recueil de poèmes, *Désordres* (Gallimard).
1989 Création de la collection de poésie « Orphée ».
2002 Prix Renaudot de l'essai pour *Le Silence de Delphes* (La Différence).
11 JANVIER 2015 Mort à Paris.

phes, a obtenu le prix Renaudot de l'essai. Le journal intime – il l'avait commencé en 1948 et le tome 10 s'arrête en 1990 – était un genre qu'il affectionnait, parce qu'il « reflète une époque et accueille ce que la fiction refuse ». La même année 2002 paraissait un récit autobiographique, *Sous le signe de Mars*, où il parle notamment de la douleur des années de guerre. Dans un entretien au *Figaro littéraire*, il se défendait alors d'avoir écrit une sorte de confession, « car une confession tend à justifier une culpabilité et sollicite une absolution ».

Volontiers ombrageux, Claude Michel Cluny n'était pas de ceux qui cherchent une absolution, que ne lui auraient du reste pas donnée les écrivains français auxquels il a consacré des critiques la plupart du temps peu amènes.

En dépit de son abondant travail de critique, de ses cinq livres de fiction, de ses huit essais et récits, de son journal, de ses écrits sous le pseudonyme d'Antonio Brocardo, ainsi que sous celui d'Harmodios de Cyrène, on peut être certain que le souvenir que voulait laisser de lui Claude Michel Cluny était celui d'un poète, et d'un homme qui a défendu sans relâche la poésie.

Le Renaudot de l'essai lui a certainement fait plaisir, mais l'a moins ému que le Grand Prix de poésie de l'Académie française en 1989 ou le Prix européen de poésie Léopold Sédar Senghor en 2012, reconnaissance d'une œuvre poétique que Jean-Noël Pancrazi définissait dans *Le Monde* en 1989, à l'occasion de la sortie de *Poèmes du fond de l'œil* et d'*Odes profanes* (éditions de La Différence), comme d'un « lyrisme acide », « cette alliance de ravissement du monde et de distance narquoise, de foi et de critique, de flamboiement et d'épure ». « L'horreur sans trêve fait quelques progrès », écrivait Claude Michel Cluny en 1989. Il est mort à un moment de l'Histoire où cette phrase s'est tragiquement imposée. ■

JOSYANE SAVIGNEAU

VENTES
EXCEPTIONNELLES

DU MERCREDI 14 JANVIER AU VENDREDI 16 JANVIER
DE 9H00 À 18H00
ET LE LUNDI 19 JANVIER
DE 9H00 À 15H00

HERMÈS
PARIS

PALAIS DES CONGRÈS
2, PLACE DE LA PORTE MAILLOT - PARIS 17^e
(HALLS NEUILLY ET PASSY A)

N° d'enregistrement de la déclaration préalable auprès de la Mairie de Paris : 14-5335
Hermès Sellier - SAS - Capital : 4.976.000 Euros
Siège Social : 24 rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris - 696 520 410 RCS Paris

Chronique d'une guerre

Pour les pro- et les anti-foie gras, qui s'opposent chaque année, l'heure du bilan après les fêtes ressemble à un statu quo

GASTRONOMIE

Les agapes de fin d'année – outre les crises de foie des participants – provoquent également un pic de mobilisation chez les militants anti-foie gras. En France, l'Association L214 mène le combat selon un scénario désormais bien réglé, rejoué chaque année à l'identique. La campagne démarre généralement dès la rentrée avec la diffusion d'une vidéo en caméra cachée montrant les conditions indignes et scandaleuses de l'élevage industriel des canards gras. En 2013, la cible fut la société Ernest Soulard, en Vendée; en 2014, la Maison Miteault, dans la Vienne. Mêmes images de souffrance animale.

Si chez nous leur diffusion ne dépasse guère la sphère des militants et sympathisants, outre-Manche elles sont reprises par la presse, *Daily Mirror* en tête, qui dénonce « Cruelty of foie gras supplier » en 2013 et « Foie gras duck torture » en 2014, annonçant à chaque fois qu'un grand chef – Gordon Ramsay, la première année, puis Heston Blumenthal – a renoncé à s'approvisionner chez le fournisseur dénoncé.

En France, L214 applique la même tactique. Joël Robuchon, accusé de se fournir chez Ernest Soulard en 2013, a suspendu ses commandes, alors qu'Alain Ducasse n'a pas bougé, malgré la présence de militants au pied du Jules Verne, son restaurant de la tour Eiffel. Lors des récentes fêtes, Anne-Sophie Pic, cliente de la maison Miteault, est convoquée au banc des accusés par une lettre de L214 faisant référence aux photos du *Mirror* et à la décision d'Heston Blumenthal « de stopper ses relations commerciales avec la Maison Miteault ». La chef triplement étoilée de Valence a déclaré qu'elle continuait de faire confiance à ses fournisseurs, mais qu'elle leur rendrait visite pour vérifier les conditions d'élevage et veiller au bien-être animal. Guillaume Gomez, le chef de l'Élysée, est interpellé pour s'approvisionner chez le même fournisseur et avoir servi du foie gras – conformément à son souhait – à la reine d'Angleterre lors de sa visite officielle en juin 2014.

La campagne a culminé le 27 novembre 2014, Journée mondiale anti-foie gras, célébrée pour la seconde fois dans le monde entier. Devant les ambassades de France ou des restaurants servant ce mets se plantent pour la journée des mi-



PIERRE JAVELLE POUR « LE MONDE »

LES PROTESTATIONS ET LES MANIFESTATIONS QUI À TRAVERS LE MONDE DEMANDENT L'ABOLITION DU GAVAGE N'ONT QU'UN IMPACT MARGINAL

litants munis de pancartes dénonçant la maltraitance des canards. C'est l'occasion pour L214 de projeter la vidéo et de tenir une conférence de presse, la mairie du 2^e arrondissement de Paris (Europe Ecologie-Les Verts) étant un lieu propice. C'est également l'occasion de mettre en avant les personnalités ou les sociétés hostiles au gavage et au foie gras.

France, premier producteur

Dans la promotion 2014, on a remarqué la styliste et créatrice de parfums Lolita Lempicka, qui appelle à dire non au foie gras, les sociétés H&M, North Face et Helly Hansen, qui ont déclaré stopper l'utilisation de plumes et duvets venant d'animaux gavés pour leurs doudounes, et surtout Matthieu Ricard, le célèbre moine bouddhiste qui a demandé, la veille de Noël, d'« étendre notre

bienveillance au-delà du bord de notre assiette ». Il s'appuyait notamment sur les résultats d'un sondage OpinionWay selon lequel 47 % des Français seraient favorables à l'interdiction du gavage. Le problème, c'est qu'une autre étude explique que plus de 80 % des mêmes Français affirmaient qu'ils consommeraient du foie gras au réveillon.

A l'heure du bilan, malgré les sondages et de légères variations à la baisse pour la consommation, qui est passée de 18 600 tonnes, en 2012, à 18 300 tonnes, en 2013, selon le ministère de l'agriculture, la France reste le premier producteur et consommateur avec 280 g par personne et par an. Les protestations et les manifestations qui, à travers le monde, demandent l'abolition du gavage et l'application de la directive européenne selon laquelle « aucun animal ne doit

être alimenté de telle sorte qu'il en résulte des souffrances ou des dommages inutiles » n'ont qu'un impact marginal.

Le canard gras reste avant tout une affaire à 90 % française tant pour sa fabrication que sa consommation ou son commerce. L'interdiction entrée en vigueur en Californie en 2012 avait ému du côté de Périgieux ou de Sarlat. On s'y réjouira de la décision du juge fédéral Stephen V. Wilson, de Los Angeles, qui vient de la lever, sur plainte de producteurs qui affirmaient perdre 15 000 dollars par jour et considèrent cette loi comme une entrave au libre commerce. Dès le lendemain, PETA, l'équivalent américain de L214, manifestait devant Terrine, le restaurant de Los Angeles qui avait immédiatement remis le foie gras à sa carte. ■

JP GÉNÉ

LES LIVRES

Le Canard : Histoire, tradition et recettes Philippe Tredgeu (First Editions, 2014)

C'est une leçon de canard administrée par un chef et un producteur du Béarn. Philippe Tredgeu, du restaurant parisien Entredgeu, fait partie de la bande à Camdebord et connaît son canard gras sur le bout du doigt. Il le récite de la langue au croupion en 50 recettes et de nombreuses photos détaillant l'anatomie, la découpe et les morceaux du palmipède, où le foie tient le haut de l'affiche. La Maison Paris est dans la volaille et le foie gras depuis plus d'un siècle. Vingt-huit producteurs gavent pour Maison Paris, qui fabrique elle-même ses propres foies gras dans des ateliers modernes, qui peuvent traiter 450 000 canards à l'année. De leur rencontre avec le chef est né ce livre.

Le Grand Livre du canard gras Jean-Baptiste Thiveaud (Marabout, 2012)

Peu de cuisiniers amateurs ou professionnels tiennent un « carnet de gras », fruit de leurs visites et dégustations au pays du canard gras. Jean-Baptiste Thiveaud est de ceux-ci. Médaillé d'argent au concours du Meilleur Apprenti de France, il a rejoint l'école de cuisine de l'Atelier des sens, à Paris, où il dirige une équipe de 50 chefs. Aucun « bout de canard » – un index particulier la renseigne tous – ne lui échappe au fil des 140 recettes, qui concernent aussi bien la graisse de canard maison que le capuccino de potimarron et foie gras. Elles sont réparties en différents chapitres, selon les heures et circonstances : apéro, fête, cuisine des familles ou repas de terroir. A noter un souci particulier des accords de vins avec chaque plat dans ce livre indispensable qui n'est malheureusement plus édité.



BOUCHE-À-OREILLE | CHRONIQUE

PAR JP GÉNÉ

L'Enervée écrit aux marques

L'Enervée avait donné rendez-vous à L'Imprévu, un bistrot du 17^e arrondissement de Paris qui ne figurera jamais dans les guides, où le cheeseburger (cheddar ou reblochon) reste, à ses yeux, « une valeur sûre ». Je n'en dirais pas autant pour mon ongle de veau à la normande ni pour le pot de brouilly. L'Enervée n'entretient aucune passion particulière pour la gastronomie. Comme elle l'annonce en présentation de son blog, elle est « une consommatrice acrimonieuse qui envoie ses lettres de réclamation aux services consommateurs des marques de la grande distribution pour faire connaître son insatisfaction (et un peu pour raconter sa vie) ».

Elle est née de l'imagination d'un jeune couple, Enora Marcoux, Française travaillant en Ecosse, et Steve David, actuellement en reconversion informatique à Paris. « Un jour, raconte-t-il, elle a écrit au Pain Jacquet pour se plaindre

que son paquet de pain tranché n'avait qu'une entame. Elle expliquait qu'elle était au ski avec son copain et qu'au petit dej' chacun voulait une entame. Ils s'étaient disputés et le Pain Jacquet avait gâché leurs vacances. En conséquence, elle en tenait la maison responsable et voulait savoir la raison de cette entame unique. » Le service conso l'a rappelée et lorsqu'elle a demandé si sa lettre avait fait rire, on lui a répondu : « Pas du tout, nous prenons cela très au sérieux. »

De là est né le personnage fictif de L'Enervée qui a débarqué sur le fil en mai 2014, au rythme d'un courrier par semaine. « Normalement, en lisant ses lettres, les gens doivent se dire que L'Enervée est folle à lier et qu'il faut l'interner d'urgence. Notre but est avant tout de faire rire. » Pour y parvenir, « on choisit un produit disponible en grande distribution, connu de tout le monde, qui n'a pas de défaut apparent, mais L'Enervée en trouve un quand même », expli-

que Steve. Exemple : comment distinguer les Tic des Tac dans les pastilles mentholées de Ferrero alors qu'elles sont toutes blanches ? Existe-t-il une échelle universelle de force de la meularde ? Si oui, à quelle position se situe la mi-forte d'Amora ? D'où vient le cœur de meule Président et que fait-on du reste de la meule ? Dans quel arrondissement de la capitale sont cultivés les champignons de Paris Cassegrain ?

L'humour ne manque pas

Si les services concernés répondent, leurs lettres sont également publiées, certaines ne manquant pas d'humour. Ainsi Ferrero explique que « le succès de Tic Tac auprès de [leur] public est (...) surtout le résultat d'une excellente collaboration entre le Tic et le Tac depuis 1969. Vous n'êtes pas sans savoir que la fin des années 1960 correspond à une période assez chaude, pour ne pas dire complètement toc toc ; c'est dans ce contexte que

Danone, sollicité sur le calibre exact des bulles de sa Badoit « finement pétillante », n'a pas réagi

Tic a déclaré sa flamme à Tac, dans une boîte à l'ambiance torride. Ils ne se sont plus quittés depuis, partageant l'amour du fun et du goût pour le plus grand plaisir de vos papilles, dans une combustion de fraîcheur et de douceur, ne suivant que leur devise : « Fraîchement tic, complètement tac ». Danone, sollicité sur le calibre exact des bulles de sa Badoit « finement pétillante », n'a pas réagi.

« Nous ciblons le service conso des grandes marques et pas les MDD [marques de distributeurs], car celles-ci ne

consacrent pas un budget aussi important à la communication. » L'Enervée ne se laisse pas corrompre par les modestes bons de réduction ou échantillons envoyés par certaines maisons. « Le but n'est pas de faire de l'argent. Je préfère recevoir un message disant "Vous m'avez fait éclater de rire" plutôt que de recevoir 1 euro. »

En arpentant les grandes surfaces, elle ne cherche pas le meilleur prix. Elle fait ses courses pour son blog, en quête de prétextes à chicanes. Les visiteurs du site, partagé sur Twitter et Facebook, devraient prochainement découvrir que la gomme à encre rose et bleue de Mapeda a beaucoup agacé L'Enervée, qui s'interroge également sur le nouveau Kinder maxi-mini. « Il y a quelque chose qui ne va pas là-dedans », nous a-t-elle confié sous le sceau du secret. ■

jpgene.cook@gmail.com
L'Enervée, le blog : <http://lenervee.com>



INTERNATIONAL | CHRONIQUE

PAR ALAIN FRACHON

Islam : la bataille des réformateurs

Des policiers le sortent d'un fourgon. Le jeune homme, chemise blanche, pantalon noir, a les mains et les chevilles enchaînées. Il est traîné au beau milieu d'une place ensoleillée, attenante à une mosquée. Des dizaines de badauds accourent au spectacle, la caméra enregistre des commentaires approbateurs. La scène se déroule vendredi 9 janvier, à Djedda, en Arabie saoudite. Raef Badaoui va recevoir 50 coups de fouet. Il en sera ainsi chaque vendredi, durant vingt semaines.

Deux jours plus tôt, le gouvernement saoudien a « condamné » l'attentat contre *Charlie Hebdo*. Le numéro deux de la diplomatie saoudienne, Nizar Al-Madani, s'est rendu samedi à Paris pour dire la solidarité du royaume avec la France. A Djedda, Raef Badaoui a été reconduit dans sa cellule. Il purge une peine de dix ans de prison et de 1 000 coups de fouet. Sur son site Internet, Free Saudi Liberals, il a osé appeler à une libéralisation de l'islam. Badaoui, 31 ans, prône, sans aucune outrance, de façon modérée et respectueuse, un regard critique sur certaines des pratiques de l'islam – l'application de la charia, notamment.

Il le paye au prix fort : la torture et la prison. La juxtaposition des deux scènes, celle de Djedda et la visite du ministre saoudien à Paris, dit toute l'hypocrisie du régime de Riyad. L'Arabie saoudite est menacée et attaquée par des groupes djihadistes. Il y a dix ans, elle est venue à bout d'une terrible campagne d'attentats menée par Al-Qaïda sur son territoire. Aujourd'hui, elle participe à la coalition en guerre contre l'Etat islamique (EI) en Irak. Mais elle est idéologiquement complice de l'islam radical – celui dont se réclament et se nourrissent les djihadistes, ceux de Paris et d'ailleurs.

Le prosélytisme saoudien

Le djihadisme sera défait sur le terrain culturel, religieux. C'est l'affaire des musulmans, d'abord. L'islam est en guerre intérieure, comme la chrétienté a pu l'être dans l'Europe du XVI^e siècle. La vraie bataille, la plus efficace, est celle que mènent les réformateurs de l'islam. L'Arabie saoudite bombarde l'EI mais martyrise les réformateurs comme Badaoui. Pour vaincre le djihadisme, Badaoui compte plus qu'un chasseur bombardier.

Gardienne des lieux les plus saints de l'islam, La Mecque et Médine, l'Arabie saoudite est la grande alliée des Occidentaux dans le monde arabe. Mais elle écrase impitoyablement la moindre dissidence libérale. Elle essaime, ou laisse diffuser par des fondations privées, sa version de l'islam – la plus rétrograde, voisine de celle dont les djihadistes se revendiquent. L'Afrique sahélienne, entre autres, paye cher, elle aussi, un prosélytisme saoudien venu imposer, à coups de millions de dollars, une brutalisation de l'islam africain. Comme l'université Al-Azhar au Caire, en Egypte, autre grande autorité de l'islam sunnite, Riyad empêche le

RIYAD BOMBARDE « L'ÉTAT ISLAMIQUE » MAIS MARTYRISE SES RÉFORMATEURS

renouveau islamique – celui par lequel l'islamisme sera vaincu.

Faut-il chercher des alliés du côté des régimes arabes dits « laïques », même si tous font de l'islam la religion nationale ? Dangereuse illusion : ceux-là ont été des complices non pas idéologiques, mais politiques de l'islamisme militant. Ils l'ont exploité – pour étouffer toute opposition (modèle Syrie de la famille Al-Assad) ou en lui cédant des pans entiers du code civil (modèle Egypte d'Hosni Moubarak).

Un pacte diabolique

Quand éclate l'« affaire des caricatures », à l'automne 2005, ce ne sont pas les Frères musulmans qui sonnent la charge. Ce sont les régimes dits « laïques ». C'est le gouvernement d'Hosni Moubarak le premier qui évoque le sujet à la réunion de la Conférence islamique du 8 décembre 2005, à La Mecque, comme le rappelait *Le Monde* du 9 janvier. A Damas, le régime de Bachar Al-Assad orchestre de gigantesques manifestations contre les ambassades européennes. Vieille technique de gouvernement : l'un et l'autre confortent leur pouvoir en détournant l'attention de l'opinion.

Ils sont intrinsèquement liés à l'islam radical : sa violence est le reflet de la leur. Pacte diabolique. Pour faire partir les Américains d'Irak, après l'invasion de 2003, la Syrie de Bachar Al-Assad organise ou appuie les filières djihadistes – celle des frères Kouachi, dans le 19^e arrondissement de Paris – qui vont nourrir les rangs de l'Al-Qaïda irakienne, matrice de l'EI d'aujourd'hui... Aux premiers jours de la rébellion qui le menace, en 2011, le même régime, jouant les apprentis sorciers, libère les djihadistes les plus radicaux : il faut donner à l'affrontement en cours le profil d'une lutte contre l'extrémisme ! Recruter Bachar Al-Assad dans la lutte contre le djihadisme, c'est ouvrir aux pyromanes les rangs de la brigade des pompiers.

Ponctuellement, l'apaisement de la crise syrienne peut passer par des négociations avec le régime de Damas. Fondamentalement, la victoire contre le djihadisme se joue sur un autre terrain, celui des idées. Si la réforme est interdite, écrasée sous le fouet, au cœur même de l'islam sunnite, en Arabie saoudite, peut-être viendra-t-elle de l'islam européen, suggère Hubert Védrine dans ces colonnes (*Le Monde* du 13 janvier). Il faut le souhaiter, car « c'est ainsi qu'Allah est grand », comme Alexandre Vialatte (1901-1971), notre immense confrère de *La Montagne*, concluait, en son temps, chacune de ses chroniques. ■

PS En ces jours, à lire absolument : *La Diplomatie au défi des religions*, recueil d'essais savants sur le sujet, notamment l'article de Régis Debray (Odile Jacob, 340 p., 24,90 €) ; très complet et très lisible, *Géopolitique du printemps arabe*, de Frédéric Encel (PUF, 218 p., 18 €) ; un « Que sais-je ? », *Géopolitique des islamismes*, d'Anne-Clémentine Larroque (PUF, 9 €).

frachon@lemonde.fr

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION, LA LOI, LE BLASPHEME

ÉDITORIAL M

A peine retombée l'émotion provoquée par les attentats djihadistes des 7, 8 et 9 janvier, à Paris, la polémique enfle sur Internet, sur les réseaux sociaux, dans les lycées : pourquoi peut-on se moquer, en France, des religions et pas des juifs, par exemple ? Pourquoi *Charlie Hebdo* est-il brandi comme l'étendard de la liberté, défendu et soutenu y compris lorsqu'il tourne en ridicule l'islam et le Prophète ?

Pourquoi, dans le même temps, l'« humoriste » Dieudonné est-il poursuivi par la justice lorsqu'il s'en prend aux juifs ou assure, sur la Toile : « Je me sens Charlie Coulibaly », associant ainsi le titre du journal satirique et le nom de l'assassin de la policière de Montrouge et du supermarché

cashier de Vincennes ? Bref, y a-t-il deux poids et deux mesures ?

Cette polémique est pernicieuse. Elle impose de rappeler quelques principes essentiels. Le premier est celui de la liberté d'expression, sans laquelle la liberté de pensée serait un vain mot. L'une ne va pas sans l'autre. L'une et l'autre sont le fondement de la démocratie. Cette évidence est énoncée par la Déclaration des droits de l'homme de 1789 : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

La liberté d'expression est donc un principe constitutionnel, confirmé par la Charte européenne des droits de l'homme. Il est tout aussi clair que la loi – en l'occurrence, celle de 1881 sur la presse, complétée à plusieurs reprises depuis – en fixe les limites : sont condamnables l'injure, la diffamation, l'atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation, l'apologie des crimes de guerre et crimes contre l'humanité, la provocation à la discrimination, la haine ou la violence envers des personnes en raison de leur origine ou de leur appartenance à une ethnie, une race ou une religion. S'y ajoute, depuis la loi de novembre 2014, l'apologie du terrorisme.

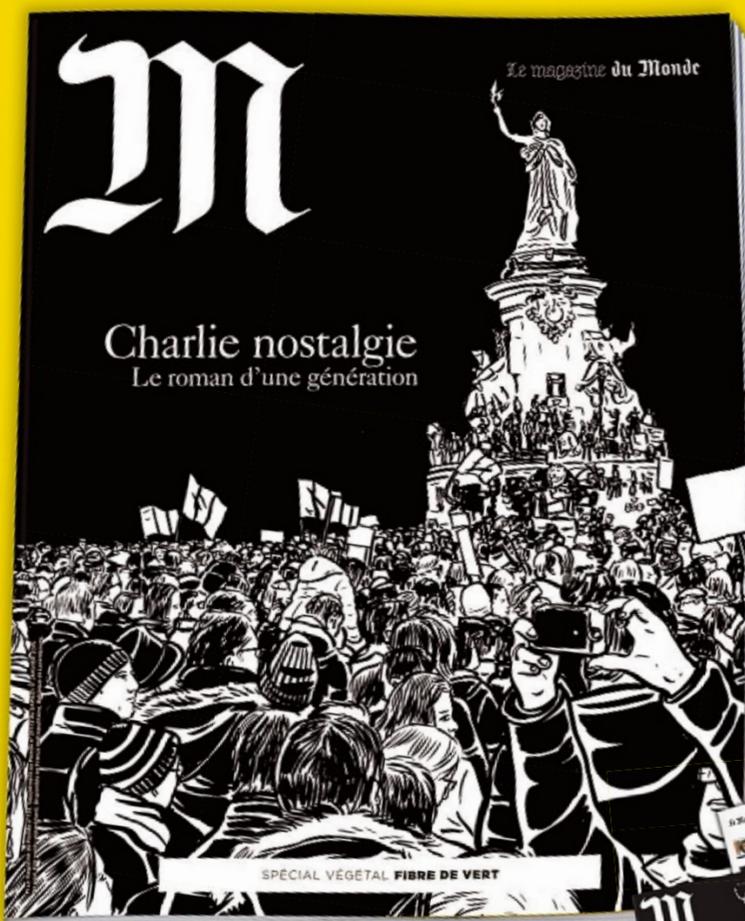
C'est dans ce cadre juridique que peut s'exercer, ou non, la liberté de critiquer, de dénoncer, de se moquer, de rire ou de faire rire. C'est dans ce cadre juridique que *Charlie Hebdo*, on l'oublie, a été poursuivi à maintes reprises et condamné neuf fois, le plus souvent pour injure à des personnes ; mais jamais pour ses charges contre les religions, quelles qu'elles soient. C'est dans le même cadre juridique que Dieudonné a été poursuivi et certains de ses spectacles interdits, pour provocation à la haine raciale ou contestation de crime contre l'humanité, dès lors que, dans ses propos, l'antisémitisme ou la négation de la Shoah étaient établis par la justice.

Enfin, la France est une République, laquelle de surcroît – et l'on mesure aujourd'hui combien cette singularité est précieuse. Les limites à la liberté d'expression sont donc posées par la loi républicaine, non par la loi religieuse. Selon la première, le délit de blasphème, d'outrage à la religion, n'existe pas : s'il est interdit d'insulter les croyants, il est autorisé de ridiculiser les religions et leurs dogmes, de caricaturer le Prophète des musulmans comme le Dieu des chrétiens ou celui des juifs. Sauf à remettre en cause le fondement même de la République, la loi religieuse ne saurait s'imposer à celle des hommes. Surtout si elle sert de motif et de justification à l'assassinat de quiconque la brocarde. ■



Le Monde

WEEK-END



© Artus de Lavilléon pour M Le Magazine du Monde

EN KIOSQUE DÈS DEMAIN

LEMONDE.FR/M-LE-MAG



Avoir de l'allure et savoir l'adapter. Audi A3. Technologies prédictives.



À partir de
289 €/mois avec apport*.

3 ans de garantie inclus**. Forfait Service Entretien inclus***.

Location longue durée sur 36 mois. 1^{er} loyer 2.999 € et 35 loyers de 289 €.
Offre valable du 1^{er} janvier au 31 mars 2015.

*Exemple pour une Audi A3 1.6 TDI 110 ch BVM6 Attraction en location longue durée sur 36 mois et pour 45000 km maximum, hors assurances facultatives. **Garantie 2 ans + 1 an de garantie additionnelle incluse. Offre réservée aux particuliers chez tous les Distributeurs présentant ce financement, sous réserve d'acceptation du dossier par Volkswagen Bank GmbH - SARL de droit allemand - Capital 318 279 200 € - Succursale France : Bâtiment Ellipse - 15 av de la Demi-Lune 95700 Roissy en France - RCS Pontoise 451 618 904 - ORIAS : 08 040 267 (www.oriass.fr). ***Forfait Service Entretien obligatoire souscrit auprès d'Opteven Services, SA au capital de 365 878 € - RCS Lyon B 333 375 426 siège social : 35-37, rue Guérin - 69100 Villeurbanne. **Modèle présenté :** Audi A3 1.6 TDI 110 ch BVM6 S line avec options : peinture métallisée, Adaptive cruise control, phares à LED, pack extérieur S line et 1 an de garantie additionnelle. 1^{er} loyer 3.799 € et 35 loyers de 449 €. Tarifs au 04.12.2014. Volkswagen Group France S.A. - RC Soissons B 602 025 538. Audi recommande **Castrol EDGE Professional**. Vorsprung durch Technik = L'avance par la technologie.

Gamme Audi A3 : consommation en cycle mixte (l/100km) : 1,5 - 7,1. Rejets de CO₂ (g/km) : 35 - 165.